ESTIMATES

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/62-2004
ISBN 0-660-62669-1

105-01191/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Departmental Performance Report

for the
period ending
March 31, 2004

Minister of Finance

TABLE OF CONTENTS

Page

SECTION 1. MESSAGE FROM THE SUPERINTENDENT 5
SECTION 2. MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT 7
SECTION 3. SUMMARY OF DEPARTMENTAL PERFORMANCE 9
SECTION 4. CONTEXT 11
4.1 OSFI Overview 11
4.2 Planning and Financial Environment 15
4.3 Benefits to Canadians 19
4.4 External Threats and Risks 20
4.5 Operational Risks and Challenges 20
SECTION 5. HIGH LEVEL LOGIC MODEL 23
SECTION 6. DISCUSSION OF PERFORMANCE 25
6.1 Strategic Outcomes 25
6.2 Monitoring Mechanisms and Performance – Strategic Outcomes 26
6.3 Monitoring Mechanisms and Performance – Intermediate Outcomes 29
SECTION 7. GOVERNMENT PRIORITIES AND OTHER INITIATIVES . 40
ANNEX A – FINANCIAL TABLES 49
ANNEX B – SERVICE CHARGES 55
ANNEX C – OTHER INFORMATION 63
Acts, Legislation and Regulations 63
Reference 63

SECTION 1. MESSAGE FROM THE SUPERINTENDENT

I am pleased to present the Departmental Performance Report (DPR) for the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) for the period ending March 31, 2004.

More so than its annual report, which provides the public with a broad range of financial and institutional detail, this performance report focuses on the benefits of OSFI's overall contribution to Canadians and to Canada's financial and economic strength. In so doing, it concentrates primarily on OSFI's two strategic outcomes: to regulate and supervise financial institutions so as to contribute to public confidence, and to contribute to the public confidence in Canada's retirement income system. Both outcomes contribute in turn to sound economic performance, a key government priority given the importance of the financial system to an advanced economy such as Canada's. This benefits all aspects of Canadian society.

Canada is fortunate to possess one of the strongest most dynamic and successful financial systems in the world. It contributes to the strength and innovation of Canada's economy and protects the savings of Canadians.

Canadian confidence in the safety of money entrusted to financial institutions is high and deservedly so. A world-class prudential regulator and supervisory system is an important ingredient of that success and confidence. Canada's record stands out in today's world and I am proud to say that other countries are now looking to emulate our regulatory framework.

Effective mechanisms for evaluating risks to financial institutions and private pension plans, programs to promote sound business and financial practices and the capacity and willingness to intervene early on to avoid or minimize problems are key ingredients of OSFI's success. These are areas where we exercise leadership in accordance with our mandate and these are among the long-term benefits we provide to Canadians.

We expected that, in 2003-04, financial institutions and private pension plans might continue to face challenges depending on the financial and economic environment in Canada and abroad. Financial institutions generally saw a return to better credit quality and profitability. Many institutions actively managed their affairs to reduce risk. On the other hand, OSFI continued to identify selected situations where risks assumed by institutions were not matched by the required capability to measure, monitor and manage those risks.

Success is a key ingredient of safety and soundness. Discipline to maintain desired risk tolerance will be important as market conditions rebound. The issue of better management of reputational risk received prominence, in part due to OSFI's actions.

The solvency position of defined benefit plans taken as a whole stabilized during the year. OSFI was very proactive in dealing successfully with individual problem cases to protect plan members. However, we must not be complacent. Persistent sustained action by plan sponsors is required going forward to reduce actual or potential problems.

The Office of the Chief Actuary, which is part of OSFI, had a banner year in terms of the scope of its work and the number of actuarial valuations completed. It continues to provide high quality information to decision-makers responsible for public pension and social programs.

In this year's DPR, we are further enhancing our reporting on our performance. While performance reporting is difficult for regulatory agencies because of the nature of their operations, I want OSFI to be a leader in this as well.

OSFI's direct costs, which are charged to those we regulate, are not large relative to their capacity to pay. We took actions during the year to manage our costs efficiently, and to enhance our internal efficiency and effectiveness. More importantly, we acted to reduce compliance costs for those we regulate in a number of areas, which is equally if not more important to an efficient regulatory system.

In his March 2004 Budget, the Minister of Finance indicated he wanted to find ways to improve the regulatory framework. He asked for views on the extent of overlap and duplication in prudential regulation of federal deposit-taking institutions from OSFI, the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC), and industry. In July OSFI responded indicating the areas of material overlap and duplication in the mandates of the two organizations that, if addressed, could lead to improvements without affecting the safety and soundness of the financial system.

OSFI has made a difference, and will continue to do so. We are, in my view, one of the top prudential regulators in the world and we will continue to improve to keep it that way.

SECTION 2. MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-04 Departmental Performance Report (DPR) for the Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the *2003-04 Departmental Performance Reports Preparation Guide* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced, and transparent picture of the organization's performance for the fiscal year 2003-04.

Name: Nicholas Le Pan
Superintendent

Date: Sept 13, 2004

SECTION 3. SUMMARY OF DEPARTMENTAL PERFORMANCE

As outlined in OSFI's 2003-04 Report on Plans and Priorities (RPP), OSFI's mandate and two strategic outcomes are as follows:

Under the legislation OSFI's mandate is to:

- *Supervise institutions and pension plans to determine whether they are in sound financial condition and meeting minimum plan funding requirements respectively, and are complying with their governing law and supervisory requirements*
- *Promptly advise institutions and plans in the event there are material deficiencies and take, or require management, boards or plan administrators to take necessary corrective measures expeditiously*
- *Advance and administer a regulatory framework that promotes the adoption of policies and procedures designed to control and manage risk*
- *Monitor and evaluate system-wide or sectoral issues that may impact institutions negatively*

OSFI's legislation has due regard to the need to allow institutions to compete effectively and take reasonable risks.
Our legislation recognizes that management, boards of directors and plan administrators are ultimately responsible and that financial institutions and pension plans can fail.
The Office of the Chief Actuary (OCA), which is part of OSFI, provides actuarial services to the Government of Canada.

Strategic Outcomes:

1) ***To regulate and supervise financial institutions so as to contribute to public confidence.*** For federally regulated financial institutions and private pension plans, OSFI does this by enhancing their safety and soundness; therefore, protecting policyholders, depositors, creditors, and pension plan members from undue loss.

2) ***To contribute to the public confidence in Canada's retirement income system.*** This is achieved through the activities of the Office of the Chief Actuary, which provides accurate, timely advice on the state of various public pension plans and on the financial implications of options being considered by policy makers.

Since June 2003, OSFI has been developing a results-oriented performance management framework outlining key activities and desired outcomes, as well as overall benefits for all Canadians. The initial phases of this effort were incorporated into the 2004-05 RPP and reporting against these parameters will commence with the 2004-05 DPR.

Strategic Outcome: Contribute to Public Confidence by Safeguarding from Undue Loss		
Outcomes and Priorities outlined in 2003-04 RPP**	**Overall Performance Summary**	**Results**
Effectively identify risks faced by financial institutions and private pension plans and intervene as appropriate	- Number of institutions removed from watchlist partly due to OSFI's intervention activities – added selected institutions to watchlists as risks were identified - Stepped up monitoring and when necessary addressed deficiencies pertaining to how larger institutions manage their legal and reputational risk - Proactively identified private pension plans demonstrating higher levels of risk, requiring early valuation reports, plus identified and took action to rectify plans taking contribution holidays when plan conditions no longer warranted such action	Met Expectation
Improve readiness to deal effectively with problem institutions and private pension plans	- Shifted resources and improved processes pertaining to higher risk areas - Widely promoted the need for responsible pension plan governance - Enhanced Quality Assurance processes - Rolled out OSFI's Business Resumption Plan and tested crisis management scenarios	Met Expectation
Ensure framework of guidance and rules remains relevant and meets international minimums	- Updated and modernized several major guidelines (e.g. Minimum Continuing Capital and Surplus Requirements for Canadian Life Insurance Companies, Minimum Capital Test for P&C companies, Outsourcing) - Continued significant contribution to work on the Basel Committee on Banking Supervision on the new capital adequacy framework (Basel II) and work that will impact the implementation of the framework - Contributed to the revision of the insurance core principles with the International Association of Insurance Supervisors (IAIS)	Met Expectation
Analyze the implementation of policy frameworks and adapt regulatory and supervisory approaches as required	- Started reputational risk assessment at all major financial institutions and will assess whether further guidance is necessary - Continued assessments of institutions relating to readiness for Basel II and commenced updating OSFI supervisory practices as a result - Continued compliance assessments regarding institutions' anti-money laundering and anti-terrorist financing programs	Met Expectation
Maintain the resources and infrastructure necessary to support supervisory and regulatory activities	- Made further progress to apply best industry practices and adopt Enterprise-wide Risk Management (ERM) - Milestones met for the Business System Integration Initiative (BSII) which is reengineering core supervision processes - Reviewed and reduced up to 50% of the regulatory financial reporting requirements (i.e. data points to be filled) for most life and P&C companies - Continued to enhance training of supervisory and regulatory staff	Met Expectation
***NEW* - Respond, in a selective way, to increasing demands for OSFI's technical assistance (funded by CIDA)**	- Expanded geographic focus of OSFI's technical assistance program to include Eastern Europe - Effectively delivered focused programs benefiting over 75 countries	Met Expectation

Strategic Outcome: Contribute to Public Confidence in the Canadian Retirement Income System		
Outcomes and Priorities outlined in 2003-04 RPP**	**Overall Performance Summary**	**Results**
Provide expert and timely advice to the Government of Canada on the Canada Pension Plan and other programs	- Tabled in Parliament the 20th Actuarial Report on the Canada Pension Plan (CPP), confirming the long-term viability and financial sustainability of the CPP. - Released the third actuarial study, the "Canada Pension Plan Mortality Study", presenting the results of a mortality study of CPP retirement and survivor beneficiaries.	Met Expectation

** In some instances, wording has been modified slightly from the original RPP for clarification purposes only

SECTION 4. CONTEXT

4.1 OSFI Overview

The Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) is the primary regulator of financial institutions and private pension plans operating in Canada under federal jurisdiction. OSFI supervises and regulates all federally incorporated or registered deposit-taking institutions (e.g. banks), life insurance companies, property and casualty insurance companies, and federally regulated private pension plans.

OSFI develops and maintains rules to promote prudent practices, assesses risks in financial institutions and plans, and undertakes supervisory intervention in a timely manner in order to protect policyholders, depositors, creditors, and plan members. In this, OSFI has regard for the need to allow financial institutions to compete effectively and take reasonable risks. This mandate recognizes that the management, boards of directors and pension plan trustees are responsible for the operation of financial institutions and plans. It also recognizes that, while OSFI's actions reduce the risk of failure, problems leading to reductions in benefits of private pension plans or failures of financial institutions cannot be prevented in all cases.

The Office of the Chief Actuary (OCA) was created within the organization as a separate unit to effectively provide actuarial and other services to the Government of Canada and provincial governments who are Canada Pension Plan (CPP) stakeholders.

4.1.1 Success Factors

Key to OSFI's success are three interrelated and integral factors – effective mechanisms for evaluating and managing risk, rules and guidelines to promote sound business and financial practices, and the capacity and willingness to intervene early on to avoid or minimize problems. In turn, this requires such factors as good, timely information; knowledgeable staff able to make sound judgements; good methodologies; effective links with other regulators; and effective consultation processes.

4.1.2 Regulated Entities

OSFI supervises and regulates all federally incorporated or registered deposit-taking institutions (e.g. banks), life insurance companies, property and casualty insurance companies, and federally regulated private pension plans. These 1,699 organizations managed a total of $2,530 billion of assets (as at March 31, 2004).

Federally Regulated Financial Institutions and Private Pension Plans & Related Assets

	Deposit Taking Institutions	Life Insurance Companies	Property & Casualty Companies	Federal Private Pensions Plans	Total
Number of organizations	142	119	182	1,256	1, 699
Assets $B	2,028	334	77	91	2, 530

OSFI also undertakes supervision of provincially incorporated financial institutions on a cost recovery basis under contract arrangements with some provinces.

Additional detail may be found at the following web site:

http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/whoweregulate.asp

4.1.3 Organizational Structure

As at March 31, 2004, OSFI's Regulation and Supervision business line was comprised of three sectors (see organization chart below), each headed by an Assistant Superintendent. Each sector works interdependently to achieve OSFI's strategic outcomes.

OSFI Organization Chart, as at March 31, 2004

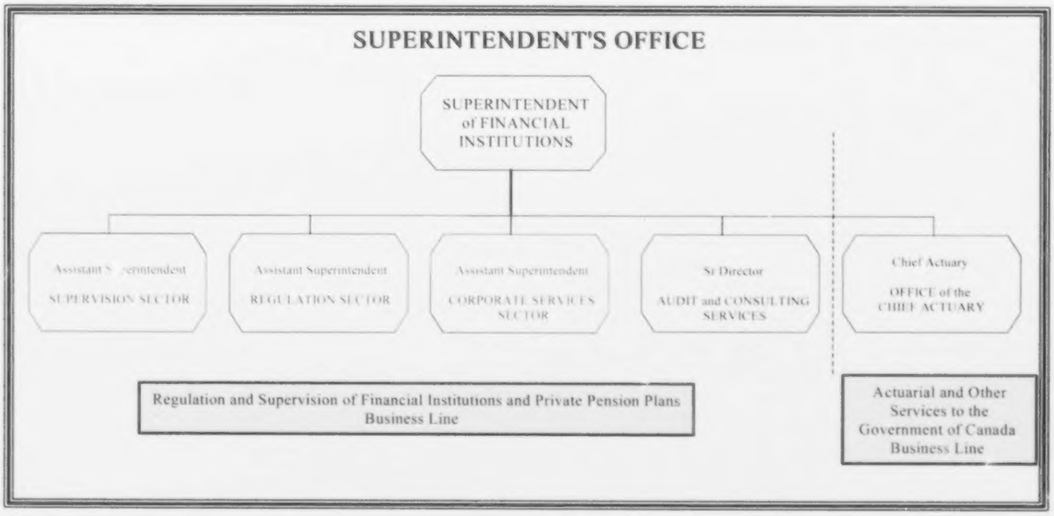

OSFI seeks to achieve its mandate by means of two key ongoing business lines. They are as follows:

1. Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans

OSFI works to achieve its mission related to financial institutions and private pension plans through a regulatory and supervisory regime which promotes safety and soundness, and which results in early intervention when problems are identified. This regime respects the need for financial institutions to take reasonable risks in order to compete and prosper. One element of this aspect of OSFI's operations is its supervisory function, which assesses risks in financial institutions and private pension plans, leading to intervention in a timely manner if necessary. Another is OSFI's contribution to rules and guidance which are issued either domestically or internationally (either set by OSFI or by others), which promotes safety and soundness of institutions and plans.

OSFI's legislated mandate requires OSFI to recognize the need for institutions to compete effectively. Assessing OSFI's performance in this area requires a balanced consideration of what may be competing objectives.

When problems are identified in individual institutions or plans, OSFI's first approach is to work with institutions to remedy problems in a timely manner. OSFI uses its formal powers and authorities when recourse to corporate governance, or risk management and control approaches, are ineffective. Achieving this balance of action governs all aspects of OSFI's work, as well as the design of OSFI's accountability framework.

In addition, as a result of OSFI's responsibility for the administration of various financial institution or pension plan statutes, a number of transactions require OSFI's approval. These approvals must balance the need for appropriate assessment from a prudential perspective with the need for timeliness, consistency and quality of service to those seeking approval.

2. Actuarial and Other Services to the Government of Canada

The OCA mission and mandate are central to its contribution to Canadians and Canada's retirement income system. The OCA strives to provide actuarial advice to enhance public confidence in the retirement income system. It monitors and communicates future demographic and economic risks by submitting regular statutory actuarial reports. These reports are designed to inform Members of Parliament, representatives of client departments and decision-makers thereby contributing to greater public confidence in the management of the programs.

The OCA provides actuarial advice to the Government of Canada for a variety of programs. The OCA estimates long-term expenditures of the OAS program, benefits, revenues and liabilities of the CPP and federal public sector pension and insurance plans. The OCA has a statutory responsibility to prepare actuarial reports on the financial status of these plans for tabling in Parliament as required by legislation. Since 2001, it also undertakes the actuarial review of the Canada Student Loans Program by evaluating the portfolio of loans and the long-term costs of the program.

Whenever a Bill is introduced before Parliament that has significant impact on the financial status of a public pension plan falling under the statutory responsibilities of the Chief Actuary, the OCA must submit an actuarial report valuing this impact to the appropriate minister. While the same legislative requirement does not yet exist for some other programs, the managers of these programs have indicated they would like to have such requirements.

The OCA also provides actuarial information on the CPP to provincial governments, who are the Plan's co-stewards. Major changes to the Plan benefits and contribution rates can come into effect only with the accord of two-thirds of the provinces with two-thirds of the population. The federal and provincial governments, as co-stewards of the CPP, took meaningful steps in 1997 and 1999 to strengthen the transparency and accountability of actuarial reporting on the CPP. In 1997, federal and provincial governments agreed that for greater public accountability, the frequency of actuarial reporting on the CPP should be increased from every five years to every three years. The CPP legislation was also changed to require federal and provincial ministers to review the Plan's finances every three years instead of every five years. These changes have contributed to strengthened stewardship and accountability of the Plan.

4.1.4 Workforce

As at March 31, 2004, OSFI employed 457 people in offices located in Ottawa, Montreal, Toronto and Vancouver.

Our work requires the effort and attention of multidisciplinary teams. It demands a combination of broad perspective and in-depth expertise. OSFI builds excellence into its culture, encouraging continuous learning through teamwork, professional development and training opportunities, and the provision and support of advanced technologies.

OSFI's unique work environment benefits from a full spectrum of professional experience and expertise, drawing on the talents of recent graduates, as well as seasoned industry and regulatory experts. In addition, OSFI maintains a flexible workforce, hiring term positions to fill project requirements.

Chart of Full time Equivalent Year End Headcount (2003 vs 2004)

	As at March 31, 2003	% of total	As at March 31, 2004	% of total
Corporate Services*	105	23%	125	27%
Supervision	170	37%	206	45%
Regulation	72	16%	100	22%
Specialist Support*	85	19%	-	0%
OCA	25	5%	26	6%
TOTAL	457	100%	457	100%

* In June 2003, the Office reorganized to centralize Corporate Services staff and to reallocate the Specialist Support teams to other parts of the organization that they worked with most closely.

4.1.5 Key Partners

OSFI works with a number of key partners in advancing its strategic and intermediate outcomes. Together, these departments and agencies constitute Canada's network of financial regulation and supervision and provide a system of deposit insurance. On a federal level, partnering organizations include the Department of Finance (http://www.fin.gc.ca), the Bank of Canada (http://www.bank-banque-canada.ca), the Canada Deposit Insurance Corporation (http://www.cdic.ca), the Financial Consumer Agency of Canada (http://www.fcac-acfc.gc.ca), and the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (http://www.fintrac.gc.ca) among others. In addition, OSFI collaborates with provincial and territorial supervisory and regulatory agencies, as necessary, with private sector organizations and associations, particularly in rule making. OSFI plays a key role in the International Association of Insurance Supervisors (http://www.iaisweb.org) and international organizations such as the Basel Committee on Banking Supervision (http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/issues/basel).

OSFI engages several partners at various stages of its processes. As an example, within the regulatory framework, other federal government organizations play prominent roles.

Regulatory Framework Roles	
Department/Agency	**Role**
Dept of Finance	• Sets overall policy and facilitates co-ordination with federal regulatory agencies through mechanisms such as the Senior Advisory Committee (SAC)[1].
CDIC	• Sets standards of sound business and financial practices for deposit takers. • Has a role in licensing of new banks, risk assessment, and in dealing with institutions in difficulty
Bank of Canada	• Provides advice from its perspective in the area of financial institutions legislation and regulation and is responsible for payment system risk mitigation. • Plays a key role should serious problems arise as lender of last resort

Maintaining good relationships with these organizations is critical to OSFI's success. OSFI reviews, on an annual basis, its involvement with these organizations to ensure it is maximizing the effective use of resources.

4.2 Planning and Financial Environment

4.2.1 Economic Environment

Business and financial market conditions within Canada and internationally have a significant impact on the performance of financial institutions and private pension plans. Therefore, they provide a context for OSFI's performance, and influence its decision-making.

1 SAC is an inter-agency committee which is chaired by the Deputy Minister of Finance: other members include the Superintendent of OSFI, the Governor of the Bank of Canada, and the Chairman of the CDIC. Its chief function is to provide a forum for inter-agency policy discussions, the outcomes of which are incorporated in advice provided to the Minister.

Global economic conditions improved substantially during the second half of 2003, led by a pickup in the U.S. economy and stronger-than-expected growth in Japan. Canada's economy was weaker than expected, as a sharp inventory reduction, Severe Acute Respiratory Syndrome (SARS), "mad cow disease" (BSE) and a stronger Canadian dollar each had a dampening effect. However, Canadian financial institutions weathered these events well and reported improved financial results in 2003.

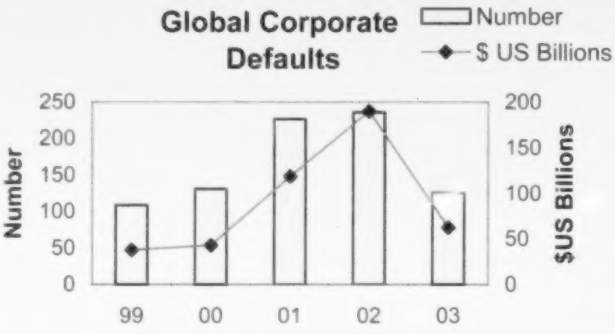

Improved global economic conditions helped institutions with international exposures, although the appreciation in the Canadian dollar somewhat offset these gains. The relative strength of the Canadian household sector was also a source of support. The growth of personal credit has been persistently strong in recent years, stimulated by low interest rates, an improved economic outlook, and continuing growth in personal income.

The strong comeback in equity markets in 2003, triggered by higher corporate profits and greater investor confidence, improved financial institutions' earnings from their capital markets and wealth management businesses.

Diminishing default rates and credit rating downgrades on corporate debt have allowed Canadian banks to reduce their loan-loss provisions and improve their profitability.

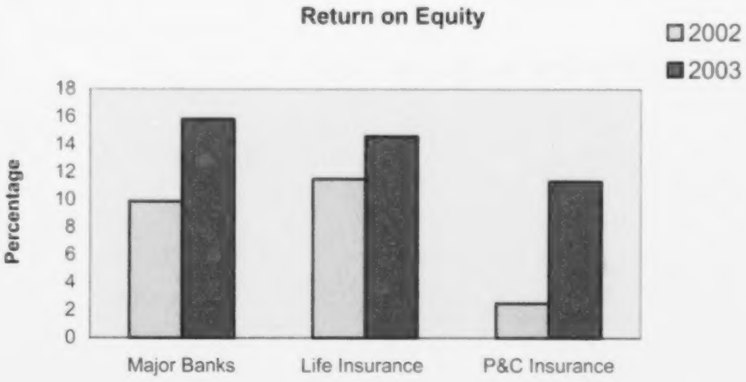

Supported by a generally positive economic environment and a focus on expense management, Canadian financial institutions performed well during the period under review. The property and casualty (P&C) insurance industry had encouraging results, achieving a substantial increase in aggregate profit after a number of years of poor performance. However, there is still some uncertainty about the sustainability of those results. Prospects for the auto insurance sector in a number of provincial jurisdictions also remain uncertain due to provincial regulatory initiatives in product design and pricing.

The overall condition of federally regulated private pension plans improved slightly during 2003-04. Strong performance in equity markets helped the plans' funding situation; however, lower interest rates resulted in a substantial increase in plan liabilities. The net result, based on solvency testing conducted by OSFI as at December 2003, was an overall average improvement of about 2% in solvency ratios over the previous year. Despite this positive development, many private pension plans, due to poor market performance over the last few years, have little in the way of a funding cushion, rendering them vulnerable to potential adverse changes in economic conditions or financial markets.

4.2.2 International Considerations

The international scope of various developments affecting financial institutions has implications as well for OSFI's performance.

Today, major Canadian financial institutions increasingly operate in an international environment. Developments abroad also affect foreign institutions' operations in Canada, and these developments also have had a considerable affect on the scope of OSFI's operations and rules. The result has been continued and focused participation in international forums, efforts to ensure that our supervisory framework remains appropriate, and maintaining or enhancing relationships with other regulators as increased co-operation among global regulators becomes more important.

The impact of regulatory requirements on the international competitiveness of financial institutions has also increased in significance. The result has been the need for appropriate knowledge of foreign markets, the ability to determine the extent of reliance that can be placed on foreign supervisors, and the amount of direct supervisory work outside Canada that OSFI must perform itself.

In addition, anti-money laundering and anti-terrorist financing (AML/ATF) activities have increased significantly in the past few years both in Canada and other nations. OSFI continues to play a role in this area working with other federal government agencies and departments. OSFI has contributed to addressing these risks and will continue to focus on the integrity of institution control systems pertaining to AML/ATF.

4.2.3 Policy Changes

Various domestic and international policy initiatives also presented challenges for OSFI during the reporting period.

For example, OSFI continued to develop or modify rules to keep them current and appropriate for the evolving environment. This included an increased emphasis on providing a level playing field for Canadian financial institutions vis-à-vis their global competitors. This is being achieved in part through the continued focus on the development and implementation of the New Capital Adequacy Framework (Basel II) for deposit-taking institutions. OSFI will need to implement the new system in Canada and determine the full implications of the framework with respect to our supervisory methodology and our relations with other supervisors on a domestic and international level. OSFI also introduced new capital rules for the property and casualty industry, and began work on a new capital framework for life insurance holding companies.

Another example relates to the strong pressure to enhance corporate governance practices. This has resulted in a number of changes in Canada, including the creation in 2002 of a Canadian Public Accountability Board (CPAB). OSFI is an active member of the Council of Governors of CPAB. The Council oversees the quality control of the audit of public companies in the country. Following publication of its own corporate governance guidelines, OSFI has enhanced its focus on governance at the institutions we regulate.

Increased attention is being focused on the management of reputational risk by financial institutions. This was especially prevalent in relation to their involvement in complex structured transactions and compliance with market conduct regulation in various jurisdictions. OSFI is currently assessing financial institutions' practices for managing reputational risk, and will give consideration to possible guidance in this area.

4.2.4 Efficiency, Effectiveness and Accountability

OSFI's stakeholders are constantly relying on OSFI to perform its functions in the most efficient and cost effective manner possible while remaining accountable by meeting our mandate. Given the pressures in the financial environment described above, this remains a challenge. OSFI is committed to being a cost effective regulator. Our corporate planning processes dictate that we continually review our activities, our business processes and human resources, in light of our risks while maintaining prudent financial management. We have a variety of mechanisms to get feedback from regulated entities with the associations that represent them.

We have initiated several projects that will improve our efficiency while at the same time enhancing the quality of our work. The Business System Integration Initiative (BSII) project to reengineer our supervisory process and introduce workflow technology, will allow OSFI to reallocate supervisory resources to new areas of risk, while maintaining our current level of coverage. The implementation of Enterprise Risk Management will

ensure that OSFI is focussed on the higher risk areas. Information and records management processes are being reviewed and streamlined in accordance with the Management of Government Information policy during the implementation of the Electronic Document Management System (EDMS) project. We are also reviewing the information we collect from our regulated entities to permit rationalization and enhanced effectiveness in data collection, therefore, reducing compliance costs for regulated financial institutions. OSFI's ongoing focus in this area will remain a priority.

It is essential for OSFI to continue to attract and retain the human resource skills it needs to fully meet its mandate. Failing to do so could leave gaps in OSFI's ability to regulate and supervise financial institutions and private pension plans effectively. However, the skills OSFI needs are highly marketable in today's environment. This means that OSFI must continue to remain competitive in the workplace and focus priorities on refining employee skills to strengthen its human resources.

OSFI has made strides in addressing its accountabilities. The completion of the Modern Comptrollership assessment and the subsequent development of our action plan have clearly established that we have many of the expected requirements in place and there are opportunities for improvement. We will continue to implement ERM as mentioned above and enhance our performance reporting.

4.3 Benefits to Canadians

Canadians benefit from a properly functioning financial system in which there is a high degree of public confidence. This supports Canada's economy and the individual financial position of Canadians. OSFI's programs and strategic outcomes benefit Canadians both directly and indirectly. The most obvious example of direct benefit occurs when OSFI protects the rights and interests of policyholders, depositors, creditors, and/or private pension plan members by intervening promptly and effectively in situations involving financial institutions or private pension plans encountering difficulty.

The Office of the Chief Actuary (OCA) provides transparency regarding the Canadian retirement income system through the production and subsequent tabling before Parliament of regular actuarial reports on the Canada Pension Plan (CPP), Old Age Security (OAS) program, Canada Student Loans (CSL) and public sector employee pension and insurance plans.

OSFI's activities and programs to enhance the safety and soundness of financial institutions are key to a regulatory framework underpinning the financial system. This is essential to a productive and competitive economy which is one of the highest priorities of the federal government. In addition, an effective and efficient system of regulation provides benefits to regulated entities in their dealings with customers, and counterparties in Canada and abroad.

As a result, the achievements of OSFI's strategic outcomes are aligned with the first theme ("Economic Opportunities and Innovation in Canada") and are highlighted in the Government of Canada's annual performance report, entitled *Canada's Performance*. This government-wide report measures annual progress toward broad societal goals and

highlights both Canada's strengths and areas where improvements can be made. The following web site provides a full text of this report:

http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_e.asp

Another government initiative that utilizes OSFI's internal expertise is the fight against terrorism financing and money laundering. OSFI's focus relates to guidance and supervision of the operation of financial institution programs to comply with AML/ATF requirements.

In addition, OSFI supports the government's priority to assist emerging markets to upgrade their regulatory and supervisory systems. It does this directly and with partners through focused assistance and capacity building.

4.4 External Threats and Risks

The threats and risks to Canadians if OSFI was not in place or did not effectively meet its mandate concern the impact this would have on reducing the safety and soundness of the financial industry. As a result, protection for depositors, policyholders, creditors, and pension plan members could be reduced. An effective and efficient prudential regulator is part of the system in all countries with developed financial sectors. As a result, Canadians, as well as individuals and counter-parties outside Canada, expect it to function well to support their confidence in dealing with the Canadian financial system.

In the absence of the functions performed by the OCA, decision-makers and Canadians would not have the high quality, independent information they need to make informed choices about the financing of certain public pension and social programs.

4.5 Operational Risks and Challenges

At the beginning of the year, using output from its strategic planning process, OSFI reviewed, analyzed, and prioritized the threats and risks facing the organization. The most important threats and risks that were identified are as follows:

THREAT/RISK	IMPACT	STRATEGY
More complex, problem financial institution situations or private pension plans. The economic slowdown is not mild and further financial market weaknesses occur leading to multiple problems.	OSFI may not have the full capacity to respond.	• Be willing to utilize and reallocate resources internally • Maintain external links to allow ability to tap outside expertise as necessary • Shift focus in Supervision to respond to higher risk areas

THREAT/RISK	IMPACT	STRATEGY
OSFI's focus is not on what matters. OSFI will not remain up-to-date in its knowledge of the financial sector and latest developments in the assessment and management of risk at institutions	OSFI may fail to identify a material problem that exists early enough.	• Continue to enhance internal management information and practices in order to accurately assess that OSFI's focus remains appropriate • Continuously broaden and deepen skills, training and competencies through a variety of means • Periodically review core practices in order to ensure focus
OSFI does not have the resources or internal processes necessary to do its job.	OSFI will not be successful in its efforts to recruit and retain highly skilled staff, and as a result its effectiveness suffers. OSFI 's information systems will not be adequate to support the regulation and supervision of institutions and private pension plans or the management of the organization.	• Offer fair compensation and provide timely and effective career management and training programs to ensure the recruitment, retention and development of individuals. • OSFI embarked on a multi-year plan to enhance its information management systems, and related core practices

As these threats/risks continue to exist, OSFI will monitor and develop its strategic planning process as required to ensure that impacts are minimized.

SECTION 5. HIGH LEVEL LOGIC MODEL

Primary to OSFI's mandate and central to its contribution to Canadians and Canada's financial system and retirement income systems, are its activities to contribute to public confidence in the safety and soundness of Canada's financial system. For financial institutions and private pension plans, OSFI does this by regulating and supervising and as a result safeguarding Canadians from undue loss. This is done through such activities as evaluation of system-wide risks, promotion of sound business and financial practices through appropriate rules and guidance, identifying institution-specific risks and trends, and intervening in a timely manner to minimise losses to policyholders, depositors, creditors, and private pension plan members.

For public pension plans, the activities of the Office of the Chief Actuary within OSFI contribute to confidence in the retirement income system through accurate, timely information on the state of these arrangements and options being considered by policy makers.

The following diagram demonstrates how OSFI's resources are allocated to its primary activities, the outputs generated by each activity and their link to strategic outcomes.

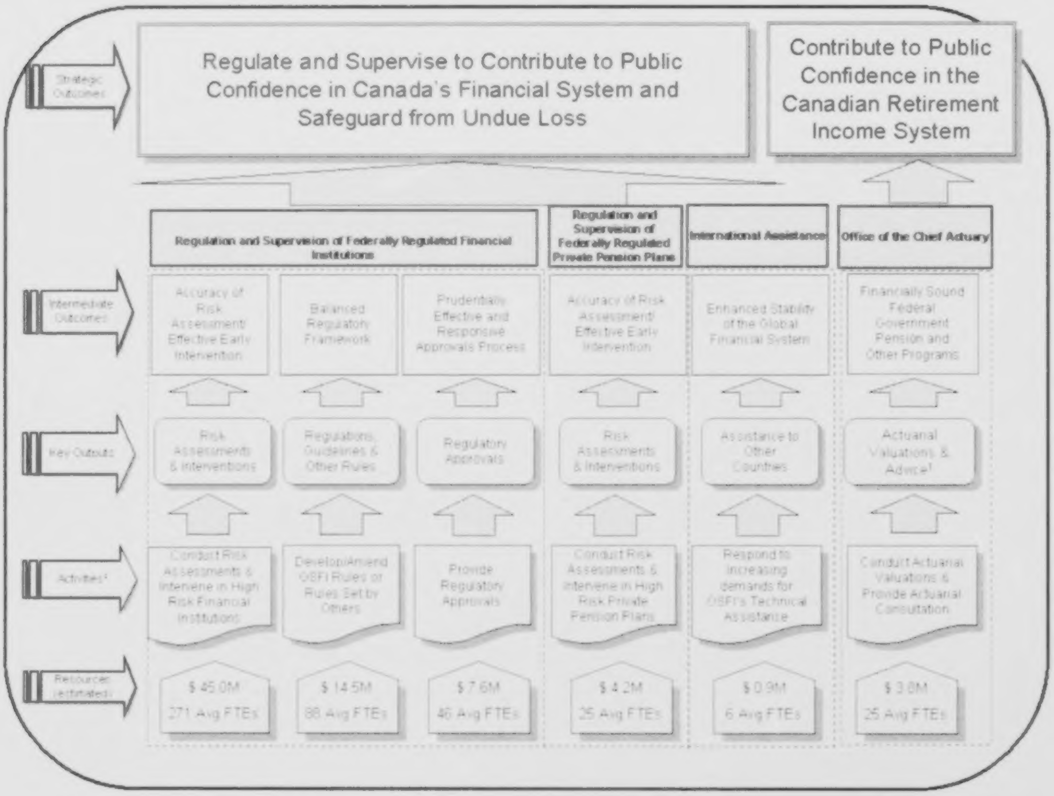

[1] *Canada Pension Plan, Old Age Security Program, Canada Student Loan Program, and various public-sector pension and benefit plans.*

[2] *These Activities are supported by Organization-Wide Activities. These Corporate Services costs and FTEs are allocated over the Activities based on direct headcount*

SECTION 6. DISCUSSION OF PERFORMANCE

This section assesses OSFI's performance relative to the strategic outcomes outlined in its 2003-04 *Report on Plans and Priorities* (RPP). Section 6 is organized in conjunction with the model laid out in Section 5 and focuses on Strategic and Intermediate outcomes. Generally, the approach taken is to provide current year performance measures compared to previous year's results (where available) and incorporates the following rating scale:

Rating Scale

Improvement over past years' results	
Consistent with past years' results	
Decline from past years' results	

In instances where past years' data is not available, a rating of has been assigned.

6.1 Strategic Outcomes

As discussed in Section 3 above, primary to OSFI's mandate, and central to its contribution to Canadians and Canada's financial system and retirement income systems, are two strategic outcomes:

1) To regulate and supervise financial institutions so as to contribute to public confidence. For federally regulated financial institutions and private pension plans, OSFI does this by enhancing their safety and soundness; therefore, protecting policyholders, depositors, creditors, and pension plan members from undue loss.

2) To contribute to the public confidence in Canada's retirement income system. This is achieved through the activities of the Office of the Chief Actuary, which provides accurate, timely information on the state of various public pension plans and on the financial implications of options being considered by policy makers.

OSFI continues to develop and compile relevant performance measures. Many of the measures cited below are derived from various public and industry-related surveys that OSFI conducts. These surveys are generally conducted every two years on a rotating basis, although the frequency can fluctuate as the need dictates. OSFI also gathers performance data from internal information on its operations, from peer assessments done from time to time, and from other sources. Information gathered from these surveys and other sources are incorporated into OSFI's corporate planning process.

In many cases it is not possible to directly obtain evidence on OSFI's contribution to a particular objective because OSFI's role is often only one of the influences affecting an outcome. In this regard, OSFI periodically and directly monitors the outcome involved and uses several indirect approaches to assess OSFI's contribution.

6.2 Monitoring Mechanisms and Performance – Strategic Outcomes

To monitor and assess the impact of its priorities on its strategic outcomes (as outlined in the 2003-04 RPP and summarized in Section 3), OSFI uses a combination of performance measurement data and information. For each of these priorities the types of monitoring mechanisms used are reported on in Section 6.3 below.

To monitor the status of the strategic outcomes themselves, OSFI uses various types of performance measures, including independent assessments (public surveys), peer reviews, actual experience preventing undue loss and others. Examples of specific performance measures are listed below:

- Level of confidence in funds placed with financial institutions;
- External opinions on overall soundness of financial institutions in Canada from various sources;
- Number of involuntary closures of financial institutions initiated by OSFI and the extent of losses, if any, associated with these closures, and how OSFI performed in these cases; and
- Number of involuntary terminations of private pension plans with loss of benefits and the extent of losses, if any, and how OSFI performed in these cases.

OSFI's mandate explicitly provides that closures and terminations can occur and are not by themselves an indication of OSFI's performance. So in considering those that do occur, OSFI assesses how it performed relative to its early intervention mandate in identifying the situation and intervening appropriately.

For example, with private pension plans, the plans are voluntary and are allowed to run at a deficit. All deficits are not cause for concern. What matters is the ability of the sponsor to fund the deficit. Issues arise when the plan is in deficit and the sponsor is also in difficulty. However, if the sponsor cannot afford the benefits, the option exists to restructure the plan.

It should be recognized that OSFI's performance does not constitute the only influence on its strategic outcomes and the above performance measures. Indeed, OSFI's legislation recognizes that there are many other factors and stakeholders whose actions or inactions have a large impact on the strategic outcomes. However, OSFI continues to monitor this type of information to ensure it has a clear understanding of the status of its key strategic outcomes and to gain additional insights into the ways by which OSFI itself can continue to contribute to those outcomes.

OSFI also monitors a variety of indicators that contribute to its effectiveness such as the appropriateness of its supervisory or rule making practices and the usefulness of its feedback to institutions.

Overall Performance: Public confidence in Canada's financial systems remains high. The view of OSFI's contribution to public confidence, as indicated by its stakeholders, continues to strengthen. Industry executives in survey results have indicated that OSFI's performance related to "safeguarding from undue loss" continues to be satisfactory and continues to improve.

Performance Measures	Results	Rating/Trend
Level of public confidence in funds placed with financial institutions *(as determined through an annual public survey performed on behalf of OSFI by Decima Research)*	**86%** of respondents said they were "very confident" or "somewhat confident" in Canada's financial system. The Canadian public continues to express high levels of confidence in their financial institutions. Survey results show Public Confidence remains high with some changes over time that OSFI does not regard as indicating any need to change OSFI's approach.	2003 – 86% 2002 – 85% 2001 – 84% 1997 – 88%
OSFI's contribution to Canadians' confidence in the financial sector *(as determined through the Senior Industry Executive Consultation Survey and Decima Research[2])*	**Survey not conducted for 2003-04** In 2002, **86%** of the participants in the Senior Industry Executive Consultation indicated that OSFI did a very good or good job in "contributing to Canadians' confidence" in the financial sector. The Decima survey indicated that government regulation of financial institutions is a major factor/driver of high public confidence in the financial sector.	2003 – N/A 2002 – 86% 2000 – 76% 1998 – 81%
OSFI's contribution to improving the strength of financial institutions (as determined through the Senior Industry Executive Consultation Survey)	**Survey not conducted for 2003-04** **In 2002, 95%** of the financial sector executives who participated in the Senior Industry Executive Consultation indicated that OSFI's activities have "contributed to making Canada's financial institutions stronger than they were in the past".	2003 – N/A 2002 – 95% 2000 – 92% 1998 – 85%
Overall soundness of financial institutions (as determined by the World Economic Forum's Global Competitiveness Report for 2003-04 and other sources)	When asked to rate the soundness of Canadian banks, Canadian participants in the Executive Opinion Survey rated them at **6.7** on a 7-point scale. This rating remains at a high level with only Australia and New Zealand ranking higher. Rating agency reports on the Canadian financial system continue to describe the regulatory system as "sound".	2003 – 6.7 2002 – 6.7 2001 – 6.9

[2] *The Senior Industry Executive Consultation is a comprehensive consultation with financial institution senior executives and professionals serving the industry (lawyers, accountants and actuaries). It is performed on behalf of OSFI approximately every two years by an international research firm, is strictly confidential (OSFI does not know who was interviewed), utilizes a detailed interview guide, and is conducted on a one-to-one basis.*

Performance Measures	Results	Rating/Trend
Number of closures of financial institutions initiated by OSFI, losses associated with these closures, and how OSFI performed in these cases.	During the year, a Canadian branch of a troubled foreign P&C company was wound up in order to protect policyholders and creditors in Canada. In 2001, OSFI took control of a Canadian branch of a troubled foreign P&C company and a small closely held fidelity and surety insurance company in run off mode. In all three cases, full recoveries are expected. Pursuant to its early intervention mandate, OSFI actions were commensurate with the seriousness of the problem FI.	2003 – 1 2002 – 0 2001 – 2
Number of terminations of private pension plans due to financial difficulty (including sponsor requested terminations), losses of benefits and how OSFI performed in these cases.	During the year, one plan was involuntarily terminated to protect the pension plan members – total losses of benefits was minimal (less than $10K). In 2001 several plans had chosen to restructure and reduce benefits rather than meet funding obligations, in part through OSFI's intervention. OSFI was proactive in meeting its intervention mandate.	2003 – 1 2002 – 0 2001 – 3

6.3 Monitoring Mechanisms and Performance – Intermediate Outcomes

This section assesses performance of the intermediate outcomes that support the achievement of OSFI's strategic outcomes.

EFFECTIVELY IDENTIFY RISKS FACED BY FINANCIAL INSTITUTIONS AND PRIVATE PENSION PLANS AND INTERVENE AS APPROPRIATE		
Link to Outcome	Indicates the effectiveness of OSFI's risk assessment process, which is the basis for the determination of requirement for intervention.	
Overall Performance	The indicators show that OSFI's Supervisory practices are effective.	
Performance Measures	**Results**	**Rating/Trend**
Ongoing internal monitoring of identification of risks and results achieved in dealing with specific problem institutions. *Source: Internal Information on OSFI Operations*	• Tracked a drop in institutions with a risk to financial viability or solvency (stage 2) from 10 to 4 over the year, in part through OSFI's intervention. Total staged institutions increased slightly year over year; however, the majority were in the early warning category (stage 1) (92% versus the previous year at 79%). The majority of staged institutions were P&C companies. OSFI believes its actions identified actual or potential problems and intervened appropriately. A number of institutions improved their ratings in the year as a result of OSFI's actions. Some institutions were appropriately added to watchlists as part of our risk assessment activities. • Stressed the need for financial institutions to have appropriate controls in place to manage the legal and reputational risks of their operations, stepped up monitoring of how larger institutions manage these risks, and intervened when institutional approaches were insufficient. • Assigned a low or moderate rating to 83% of those institutions that were provided Composite Risk (CR) ratings as at March 31, 2004 (versus 75% the previous year); assessed less than 0.3% as high risk (versus 1.5% the previous year). To enhance transparency and increase consistency, OSFI has shared assessment criteria and CR ratings with 320 institutions to date.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A

Performance Measures	Results	Rating/Trend
Ongoing internal monitoring of identification of risks and results achieved in dealing with private pension plans. *Source: Internal Information on OSFI Operations*	• Observed a slight decline in the number of private pension plans on OSFI's watchlist during 2003-04, from a high of 96 to 83 (62 defined benefit and 21 defined contribution plans). Some plans remedied their problems and were removed from the list, in part through OSFI's actions. • Identified plans that posed higher levels of risk and ensured plan administrators took prompt corrective action. Focused and achieved results in dealing with plans in deficit that were taking contribution holidays, late remittances of institutions, to certain smaller defined contribution plans and need to accelerate funding for plans who had fallen into deficit since last valuation report. • Acted effectively to identify problems, and push for resolution and protection of plan members in the case of Air Canada. • Conducted reviews of the adequacy of disclosure to members and pushed for better disclosure where necessary to meet responsibilities under legislation. • Acted to reduce problem of outstanding valuation reports and late remittances for certain smaller defined contribution plans.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A
Completion of "Post Mortem" exercises on problem situations that occur to assess OSFI's effectiveness in dealing with the issue(s) and identification of lessons learned and potential areas for improvement. *Source : Internal Information on OSFI Operations*	• OSFI completed one post-mortem and incorporated lessons learned into 2004-05 plans and priorities.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A
Periodic stakeholder feedback on and peer assessments of quality and effectiveness of OSFI's overall supervisory review processes, or of specific components of supervisory process. *Source: Credit Consultation*[3]	• **Survey not conducted for 2003-04** • In 2002, OSFI's overall effectiveness in performing credit reviews in institutions was rated **between good and very good** by the financial sector executives who participated in the Credit Consultation.	2003 - NA 2002 – good to very good 2000 – NA

[3] *The Credit Consultation is a comprehensive consultation with financial institution executives who were involved in OSFI credit reviews within their institution. It is performed on behalf of OSFI approximately*

From time to time OSFI has had external groups assess its Risk Assessment and Intervention processes. In 2000, the IMF conducted a peer review of several regulators as part of its financial sector assessment program. The results for OSFI were favourable. The IMF commented that the "regulatory and supervisory structure in Canada is well developed, complies with the major international principles and standards, and is a source of international best practice in a number of areas." Similarly, external peer reviews of the reports of the Chief Actuary on the Canada Pension Plan (CPP) have found that OSFI produced quality and highly effective advice with respect to the CPP and other programs.

every two years by an international research firm, is strictly confidential (OSFI does not know who was interviewed), utilizes a detailed interview guide, and is conducted on a one-to-one basis.

IMPROVE READINESS TO DEAL EFFECTIVELY WITH PROBLEM INSTITUTIONS AND PRIVATE PENSION PLANS		
Link to Outcome	Indicates the effectiveness of OSFI's intervention processes.	
Overall Performance	The indicators show that OSFI's intervention practices are effective.	
Performance Measures	**Results**	**Rating/Trend**
Ongoing internal monitoring of results achieved in improving readiness to deal effectively with specific problem institutions and private pension plans. *Source: Internal Information on OSFI Operations*	• Shifted resources and improved processes, e.g. enhanced early warning tests and increased solvency testing, focussed especially on property and casualty insurance companies and private pension plans. • Widely promoted the need for responsible pension plan governance, including increased awareness by pension stakeholders of the issues, the risks and how to deal with them. • Rolled out OSFI's revised Business Resumption Plan (BRP) and tested crisis management scenarios. Remained open and dealt successfully with OSFI's responsibilities during the blackout of August 2003. • Participated with the Canadian Association of Pension Supervisory Authorities (CAPSA) in the development of principles for sound governance of private pension plans. CAPSA tested a self-assessment questionnaire for plan administrators, and the results will help shape CAPSA guidance on plan governance. • Prepared a report on the property and casualty insurance industry, looking at trends in revenues, expenses and profitability, and reviewing the regulatory framework for investment as well as industry practices. The report, which was sent to federal and provincial governments, concluded the regulatory system is sound and urged that any actions to control insurance premiums be matched by actions to reduce claim expenses so as to avoid solvency problems.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A
Completion of "Post Mortem" exercises on problem situations that occur to assess OSFI's effectiveness in dealing with the issue(s) and identification of lessons learned and potential areas for improvement. *Source: Internal Information on OSFI Operations*	• OSFI completed one post-mortem and incorporated lessons learned into 2004-05 plans and priorities.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A

ENSURE FRAMEWORK OF GUIDANCE AND RULES REMAINS RELEVANT AND MEETS INTERNATIONAL MINIMUMS		
Link to Outcome	Provides industry expert views of whether or not correct balance between effective prudential oversight, and allowing institutions to compete is being maintained.	
Overall Performance	With respect to a balanced regulatory framework, industry executives have indicated that OSFI's performance rated well and that OSFI recognizes the importance of maintaining that balance.	
Performance Measures	**Results**	**Rating/Trend**
Year-end assessment of the degree to which OSFI reviewed and adjusted rules as required. *Source: Internal Information on OSFI Operations*	• Modernized the guideline for effective outsourcing by financial institutions, to address the risks of reliance on third party service providers through better management and control. • Finalized a new guideline for the duties of an appointed actuary, including expectations for an external review process for reports, to narrow the range of actuarial practice and strengthen confidence in the work of the appointed actuary. • Tracking of Rules Development projects concluded that a vast majority were completed on time. • Updated the Minimum Continuing Capital and Surplus Requirements (MCCSR) Guideline for Lapse and Mortality Risk Capital Requirements to more accurately reflect risk and provide a better basis for comparison between Canadian life insurance companies. • Continued our commitment to the work of the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) and made significant efforts to be ready for the implementation of the new capital adequacy framework (Basel II). The Superintendent served as Vice-Chairman of the BCBS and Chairman of the Accord Implementation Group.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A
Selected post-implementation assessment of rules adjustments to establish whether intended impacts were achieved (e.g. prudence and permitting competitiveness are appropriately balanced). *Source: Internal Information on OSFI Operations*	• OSFI provided a post implementation impact assessment of its new capital guidelines for P&C companies to industry. The assessment confirmed that the intended impact was achieved. • Worked with the Canadian Institute of Actuaries (CIA) to develop a model for disclosure of annual gains and losses by source for life insurance companies.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A

Periodic stakeholder feedback on, and peer assessments of, the degree to which OSFI reviewed financial sector developments, regulatory approaches in other jurisdictions, and stakeholder feedback to identify and evaluate potential adjustments to other rules. *Source: Senior Industry Executive Consultation*	• **Survey not conducted for 2003-04** • In 2002, OSFI **was well rated** by the financial sector executives who participated in the Senior Industry Executive Consultation when asked whether OSFI struck an appropriate balance between effective prudential supervision, and allowing institutions to compete.	2003 - NA 2002 – well rated 2000 – NA 1998 – NA
	• **Survey not conducted for 2003-04** • **In 2002, 72%** of the financial sector executives who participated in the Senior Industry Executive Consultation said they believe OSFI acts to ensure that Canadian financial institutions are not put at a disadvantage internationally vis-à-vis foreign competitors.	2003 - NA 2002 – 72% 2000 – 41% 1998 – 50%

ANALYZE THE IMPLEMENTATION OF POLICY FRAMEWORKS AND ADAPT REGULATORY AND SUPERVISORY APPROACHES AS REQUIRED		
Link to Outcome	Indicates whether the existing policy frameworks are appropriate which leads to the tweaking or adapting of OSFI's regulatory and supervisory approaches as required.	
Overall Performance	OSFI's supervisory processes and framework have proven effective and are considered leading edge in comparison to other jurisdictions.	
Performance Measures	**Results**	**Rating/Trend**
Selected assessments of effectiveness of frameworks and approaches. *Source: Internal Information on OSFI Operations*	• OSFI's supervisory processes and framework have proved highly effective and are considered among the leading edge in comparison to other jurisdictions. • Ongoing improvements in supervisory practices occurred during the year in such areas as further internal quality assurance and additional guidance to supervisors. • Accelerated assessments of banks to determine their readiness to implement the new capital adequacy framework (Basel II). All major banks completed a gap analysis and identified areas where improvements were needed. • Started an assessment of reputational risk at all major financial institutions and based on the results will determine whether further guidance is necessary. • Continued with a program of assessments to determine the progress federally regulated financial institutions have made in developing anti-money laundering and anti-terrorist financing programs. Assessments completed by March 2004 covered 63% of industry total assets for deposit-taking institutions and life insurance companies. By June 2004, that rose to 90%.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A

NEW - RESPOND, IN A SELECTIVE WAY, TO INCREASING DEMANDS FOR OSFI'S TECHNICAL ASSISTANCE (FUNDED BY CIDA)		
Link to Outcome	Indicates the effectiveness of OSFI's provision for technical assistance to foreign jurisdictions.	
Overall Performance	OSFI has proven effective in the delivery of technical advice and consulting services required to rectify shortcomings in certain identified jurisdictions.	
Performance Measures	**Results**	**Rating/Trend**
Source: Internal Information on OSFI Operations	• Expanded the geographic focus of our technical assistance program to include Eastern Europe, at the request of the World Bank, to meet an urgent need for technical assistance in this region, beginning with insurance regulation in the Ukraine. • Provided hands-on technical advice and consulting services to rectify shortcomings in jurisdictions identified in the International Monetary Fund (IMF) / World Bank Financial Sector Assessment Program (FSAP), to achieve compliance with the Basel Core Principles and the International Association of Insurance (IAIS) Core Principles. Work included market risk guidance, the initiation of on-site examination programs and legislative drafting.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A

MAINTAIN THE RESOURCES AND INFRASTRUCTURE NECESSARY TO SUPPORT SUPERVISORY AND REGULATORY ACTIVITIES		
Link to Outcome	Indicates the effectiveness of OSFI's resources and infrastructure that supports its supervisory and regulatory activities.	
Overall Performance	OSFI has several ongoing initiatives to improve the effectiveness of its infrastructure that supports its supervisory and regulatory activities. OSFI is on budget and on time with respect to the delivery of these projects.	
Performance Measures	**Results**	**Rating/Trend**
Year-end assessment of the degree to which OSFI's IM/IT Strategic Plan was achieved within specific timeframes and benefit expectations (i.e. aspects of the plan were implemented as planned). *Source: Internal Information on OSFI Operations*	• OSFI met its 2003-04 milestones for the Business System Integration Initiative (BSII). This significant internal project is reengineering core supervision processes and will allow OSFI to better allocate resources to high-risk situations.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A
Periodic feedback from employee surveys on OSFI's effectiveness in this area (with a goal of continuously improving ratings). *Source: 2002 OSFI Employee Survey*	• 93% of OSFI employees said they "were proud to work for OSFI" (External Comparison – 67% per the consultant's General Book of Business in response to same or similar questions). • 86% of OSFI employees said they "would recommend OSFI to others as a good place to work (External Comparison – 71% per the consultant's General Book of Business in response to same or similar questions). • Responded to the latest employee survey by strengthening internal communications, by providing improved inquiry channels, information sessions on key internal initiatives, and increased employee contact with senior management.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A
Year-end assessment of the number of processes streamlined and anticipated impacts. *Source: Internal Information on OSFI Operations*	• Reviewed data requirements for the life and P&C insurance industry. Along with other data rationalization activities, this resulted in a net reduction of up to 50% in the number of regulatory financial information data points to be filed by most life and P&C companies. • As part of the Modern Comptrollership initiative OSFI completed a formal capacity assessment, and prepared an action plan to be implemented in 2004-05.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A

Year-end assessment of the effectiveness of OSFI's Electronic Documents Management System (EDMS) implementation in terms of achieving the initiative's intended objectives. *Source: Internal Information on OSFI Operations*	• OSFI completed Phase 1 of its multi-year implementation of EDMS, which included deployment of new electronic document management technologies on every employee's desktop. As at March 31, 2004, more than 850,000 files were being managed in EDMS.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A
Year-end assessment of OSFI's implementation of Core Supervision Workflow System (CSWS) in terms of whether the initiatives objectives were achieved as planned. *Source: Internal Information on OSFI Operations*	• Met milestones for the Business System Integration Initiative (BSII), which is reengineering core supervision processes and will allow us to better allocate resources to high-risk situations and implement associated technologies, such as document management and workflow.	2003 – met expectations 2002 – N/A 2001 – N/A

PROVIDE EXPERT AND TIMELY ADVICE TO THE GOVERNMENT OF CANADA ON THE CANADA PENSION PLAN AND OTHER PROGRAMS		
Link to Outcome	Indicates the quality and effectiveness of the advice provided to the government of Canada on the Canada Pension Plan and other programs.	
Overall Performance	OSFI is continuing to develop and refine its performance measures in this area. Feedback from the Independent Review Panel of Actuaries indicates that OSFI produced quality and highly effective advice with respect to the Canada Pension Plan and other programs.	
Performance Measures	**Results**	**Rating/Trend**
Results of independent peer assessments of the Chief Actuary's review of the Canada Pension Plan and other plans, including tabling reports on time, access to information, reasonableness of assumptions and methods, communication, compliance, and accuracy. *Source: Reviews conducted by the CPP Actuarial Review Panel*	• The opinion of the Independent Panel of Actuaries is summarized as follows: ▪ all reports were tabled on time; ▪ Chief Actuary had access to data required; ▪ Assumptions and methodology elements were appropriate and reasonable; ▪ reports fairly communicate results of work performed; ▪ Chief Actuary and staff were in compliance with relevant professional standards; • These characteristics lead to greater public confidence in plans and programs impacted.	2003 - met requirements 2002 – met requirements 2001 – met requirements
Are pension liability estimates and sensitivity tests prepared by OCA reasonably accurate? *Source: Audit requested by the OAG concerning the governments pension expenditure*	• The opinion of the actuarial consultants stated that the determination by OCA of the estimated liabilities under the *Public Sector Superannuation Act*, the *Canadian Forces Superannuation Act* and the *Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act* is reasonable. The results for the sensitivity tests conducted by the consultants are similar to those obtained by OCA.	2003 - met requirements 2002 – N/A 2001 – N/A
Does OCA perform statutory valuations of the PSSA, RCMPSA and CFSA, which produce reasonable measures of the normal cost and liabilities given the available data? *Source: Audit requested by the OAG concerning the governments pension expenditure*	• The independent verification report found that: ▪ the actuarial methods were appropriate; ▪ the demographic and economic assumptions were appropriate for the valuation; ▪ all benefits materially affecting the cost were valued; ▪ the valuation results were verified both on a cell-by-cell and aggregate basis; ▪ the valuation results were reasonable using available membership data.	2003 - met requirements 2002 – N/A 2001 – N/A

SECTION 7. GOVERNMENT PRIORITIES AND OTHER INITIATIVES

This section summarizes OSFI's involvement in a number of Government-wide initiatives. The table below indicates which initiatives are applicable to OSFI.

Government Priority/Initiative	Applicable to OSFI	Not Applicable to OSFI
▪ Government On-line	X	
▪ Modern Comptrollership	X	
▪ Service Improvement		X
▪ Sustainable Development		X
▪ Transfer Payments (Grants and Contributions)		X
▪ Conditional Grants and Foundations		X
▪ Alternative Service Delivery		X
▪ External Charging (previously Cost Recovery and Charging Policy, 1997)	X	
▪ Projects (formerly Major Capital Projects)		X
▪ Major Crown Projects		X
▪ Major Regulatory Initiatives	X	
▪ Storage Tanks		X
▪ Procurement and Contracting		X
▪ Travel Policy	X	

Government On-line (GOL)

As part of its multi-year IM/IT plan, OSFI has a program that supports the GOL initiative. OSFI continues to make minor enhancements to its web site, with a full re-design to meet GOL standards planned for the coming year.

Modern Comptrollership

In 2003-04 OSFI participated in the Modern Comptrollership Initiative, a mandatory government-wide initiative to implement and sustain modern management practices in the culture, accountability systems, and measurement systems of Federal Government departments and agencies. OSFI completed a formal capacity assessment, prepared an action plan to be implemented in 2004-05, and continued to work towards the guidelines of the Management Accountability Framework. Some of the key processes that are aligned with the Modern Comptrollership initiative are outlined below.

Modern Comptrollership Category	Process	How it Supports Achievement of Strategic Outcomes
Strategic Leadership	Improved Planning Process	Enhanced planning process to identify and prioritize risks earlier and map all projects and resources to risks. Ensures resources are effectively used and projects are aligned with risk of meeting our mandate.
Integrated Performance Informatics	Online monthly Management reporting for time and financial resources	Provides management with the necessary information to ensure resources are being used effectively.
Motivated People	Conduct Employee Survey and produce action plan based on results	Human resources are motivated to do what is required in order to meet outcomes.
Mature Risk Management	Enterprise Risk Management plan is currently in place at a high level and is being further elaborated and refined	Understanding enterprise risk management is important to being an efficient regulator.
Clear Accountability	Redesign the "Goal Commitment Document" to ensure employee goals are clear and measurable	Employees have a clearer understanding of what is required of them, how it links to OSFI's goals, so that as a whole OSFI achieves its goals.
Shared Values and Ethics	Update the "code of conduct" for employees	Public confidence that OSFI employees have a high level of integrity.
Rigorous Stewardship	Annual Financial Statements audited by the Office of the Auditor General	Public confidence that OSFI is responsible with its financial resources.

External Charging (previously Cost Recovery and Charging Policy, 1997)

OSFI recovers its costs from several revenue sources. Costs for risk assessment and intervention (supervision), approvals and rule making are charged to the financial institutions and private pension plans that OSFI regulates and supervises.

The allocation of costs to individual institutions for OSFI's main activities of supervision, approvals and rule making is determined in several ways. In general, the system is designed to allocate costs to each institution based on the approximate amount of time spent supervising and regulating the institution. As a result, well-managed, lower-risk institutions and those with fewer approvals bear a smaller share of OSFI's costs.

Specific user fees cover costs for certain approvals. Service charges for approvals and rulings are made pursuant to financial institutions legislation. The specific legislation governing these approvals or rulings is the *Bank Act, Insurance Companies Act, Trust and Loan Companies Act* and the *Cooperative Credit Associations Act*, along with relevant Regulations.

There are 52 types of activities that require Superintendent, Ministerial or other level of approval and also have a specific service charge. All 52 activity types had their respective fees modified during fiscal year 2003-04 . In August 2003 the fees were increased by 30 per cent over the previous rates in order to permit OSFI to better account

for the actual cost of providing its services and to apply a more equitable method of recovering costs. In addition, the amended Regulation implementing that fee increase had a provision further increasing each fee by another 30 per cent over the original amounts (an effective 23 per cent increase over the August 2003 revised charges). These 52 activities/approval types have been grouped by level of approval into five categories in the tables below.

Name of Fee Activity:	Description:	2003-04 Budget Revenue ($000)	2003-04 Actual Revenue ($000)	Estimate of Full Cost ($000)	Planning Years Forecast Revenue 2004-05 ($000)	Planning Years Forecast Revenue 2005-06 ($000)	Planning Years Forecast Revenue 2006-07 ($000)
Ministerial approval	There are 17 types of transactions under the legislation that require Ministerial approval. These include the issuance of letters patent of incorporation to a new financial institution, approval of the change of ownership of a financial institution, and transfers of business between institutions.	$ 1,183	$1,248	$1,248	$1,594	$1,742	$1,742
Superintendent approval	There are 16 types of transactions under the legislation that require Superintendent approval. These include the issuance of, and variations to, orders to commence and carry on business and the recognition of provincial companies as approved reinsurers.	$ 337	$ 247	$ 247	$ 346	$ 377	$ 377
Superintendent deemed approval	There are 14 types of transactions under the legislation falling within this category. The governing legislation provides that unless the transaction is approved by the Superintendent, denied or extended within 30 days, the approval is deemed to be given 30 days following receipt by OSFI of the complete application. The deemed approval types are considered the less complex of the numerous types of transactions that OSFI reviews.	$ 946	$ 664	$ 664	$ 979	$1,068	$1,068
Approvals requiring either Ministerial or Superintendent depending on details of transaction	There is a type of transaction that requires either Ministerial or Superintendent approval, depending on the specific circumstances of the transaction. This transaction type permits a federal financial institution to make a substantial investment in another entity. The activities of the target entity determine whether Ministerial or Superintendent approval is required.	$ 228	$ 229	$ 229	$ 294	$ 321	$ 321
Other types of approvals	There are four other services provided by OSFI that incur a service charge. These include written interpretations of the legislation and confirmations of capital quality.	$ 94	$ 225	$ 225	$ 209	$ 228	$ 228
TOTAL Revenue		**$2,787**	**$2,611**	**$2,611**	**$3,422**	**$3,736**	**$3,736**

FEE TYPE AND FEE SETTING AUTHORITY:

- Regulatory Service (R), Office of the Superintendent of Financial Institutions Act – Subsection 23.1(2)
- Regulations Amending the Charges for Services Provided by the Office of the Superintendent of Financial Institutions Regulations 2002

ESTIMATED FULL COST:

As fees have been established based on time spent to process each type of transaction, estimated full cost is equal to forecast revenue. The exception is within the Ministerial approval type as costs related to review and approval within the Department of Finance has not been factored into the user fees.

Service Standards

Given the varying complexity of applications within each grouping of activities listed above, very broad performance standards have been established. The timing for completion of an application requiring Ministerial approval is currently measured against a 90-day target; however complex Ministerial application types such as incorporations or branch registrations normally require approximately six months to complete.

Superintendent deemed applications are a group of approvals where the legislation requires that approval be given within 30 days of OSFI receiving a complete application or the approval is deemed to be granted. These activities are generally considered to be less complex.

The remainder of the application groups listed above have a 30-day completion target, although complexity or links with other more complex approvals are frequent reasons for the 30-day target being very difficult to attain.

On March 31, 2004, Bill C-212, *An Act respecting user fees*, received Royal Assent that, among other requirements, necessitates the annual reporting of user fees and the establishment of service standards for the introduction of new or changed user fees. OSFI is in the process of reviewing the implications and requirements of the new legislation. In connection with the new reporting requirements of this legislation, a complete list of the 52 user fees charged by OSFI (and summarized above) can be found in Annex B.

OSFI is in the process of refining its Service Standards definitions.

Performance Results

During the 2003-04 fiscal year, OSFI granted 687 approvals under the four Acts that it is responsible for administering. Of those, 168 transactions required Ministerial approval, with the remaining 504 approvals falling within the Superintendent or Superintendent deemed types. In addition, approximately 15 applications were processed that required approvals other than from the Minister or Superintendent.

Performance analysis indicated that, of the Ministerial level approvals, 70 per cent were processed within the 90-day target timeframe. The remaining 30 per cent that took longer than 90 days would include incorporations, branch registrations and changes of ownership that normally take longer than 90 days due to statutory and information requirements.

Of the 504 transactions of the Superintendent or Superintendent deemed types, 54 per cent of those were processed in less than 30 days, 26 per cent were processed between 30 and 90 days and 20 per cent required more than 90 days to complete. Frequently Superintendent approvals, whether of the deemed type or other, require longer than 30 days because they are linked to a more complex transaction.

The 15 transactions that required other than Ministerial or Superintendent's approvals include written interpretations of the legislation and confirmations of quality of capital. These were generally all processed within 30 days.

An analysis of reasons for applications processed during the 2003-04 year taking longer than the 30-day or 90-day targets indicate that in 42 per cent of the cases there were delays in the provision of required information to OSFI. As noted above, in 28 per cent of these cases, an approval was part of a more complex case that required significant time to process.

Consultation and Analysis

In August 2003, the fees charged for the 52 types of activities requiring approval were increased by 30 per cent. The amendment to the Regulations approving this increase also included a further increase of 23 per cent to be effective in August 2004.

As the service charges imposed by OSFI on certain approvals are included in Regulations, any amendment to these Regulations requires consultation before final approval is given by the Governor-in-Council. OSFI sent draft copies of the regulations, along with a supporting explanatory letter, to the various industry associations that represent the federal financial institutions. Following comments received from these associations, amendments were made to the proposed fees.

The amended Regulations were then published in the *Canada Gazette* to solicit further comments and also published in final form upon approval by the Governor-in-Council. The OSFI web site contains a link to the particular *Canada Gazette* edition that contains the final version of the Regulations.

At the time of implementation of the service charges and periodically since, OSFI reviewed the user fees charged by regulatory bodies in other countries for similar types of approvals, particularly the Office of the Comptroller of the Currency in the United States and the Financial Services Authority in the United Kingdom, to ensure the fees charged in Canada were reasonable compared to other countries. In addition, OSFI has reviewed fees charged by other federal government departments such as Industry Canada, the Canada Deposit Insurance Corporation and Canada Revenue Agency to ensure fees and/or rates are reasonable.

Dispute Resolution Mechanism

There is no formal dispute resolution mechanism in place related to OSFI's external charging. It is anticipated that such a process will be established during 2004 and will be based on a process that OSFI has already established for late and erroneous filing penalties that it has authority to impose.

Further information on External Charging can be found at the following web site: http://canadagazette.gc.ca/partII/2003/20030827/html/sor291-e.html

Regulatory Initiatives

OSFI develops proposals for new regulations or changes to existing regulations consistent with its mandate. The Minister of Finance, based on advice from OSFI, can recommend regulatory changes to the Governor in Council, who ultimately approves regulatory changes.

The following table provides a summary of the performance of OSFI's Regulatory Initiatives as outlined in the 2003-04 RPP as well as additional items that were not anticipated at the time the RPP was written (indicated by "*NEW*".)

Legislative Acts and/or Regulations	Purpose of regulatory initiative	Expected results	Results achieved
Administrative Monetary Penalties (OSFI) Regulations	The regulations will implement an administrative monetary penalties regime pursuant to which the Superintendent could impose a penalty in respect of specific violations of the federal financial institutions statutes. In addition, to consolidate OSFI's penalties regime, the *Filing Penalties (OSFI) Regulations* will be subsumed into these regulations and will be repealed concurrently with the coming into force of these regulations.	The administrative monetary penalties regime is intended to encourage federally regulated financial institutions to comply with their governing statute. By encouraging compliance, the regime will assist OSFI in pursuing its mandate of protecting the rights and interests of depositors, policyholders and creditors of FRFI's.	OSFI has conducted industry consultations and is preparing draft regulations. Concurrently, OSFI is developing procedures for administering the penalties.
Pension Benefits Standards Regulations, 1985		OSFI is proposing amendments to the Pension Benefits Standards Regulations, 1985 to improve pension plan funding for federally regulated private pension plans.	Further policy development and consultation is to take place before proceeding with the proposed amendments to the Regulations.
Classes of Insurance – Schedule	The schedule to the Insurance Companies Act is being revised to reduce the current number of insurance classes and to form the basis for federal class definitions to be harmonized with most provincial and territorial definitions.	The number of insurance classes will be reduced from over 50 classes used by federal, provincial and territorial jurisdictions to 17 harmonized classes. Also, class definitions will be harmonized. Harmonized classes will reduce the administrative burden and cost to insurers.	Implementation delayed due to ongoing consultations on a draft Schedule. Further progress is dependent upon development of financial institutions legislation in the Province of Quebec.

Legislative Acts and/or Regulations	Purpose of regulatory initiative	Expected results	Results achieved
Service Charges (OSFI) Regulations	The *Regulations* are being amended to increase the service charges over two years: by 30% in year one (2003) and 30% in year two (2004), not compounded.	The user pay scheme is intended to result in a more equitable method of recovering OSFI's costs by charging specific users for services rendered. It is also expected to result in a corresponding decrease in base annual assessments to the industry.	The regulations came into force on August 13, 2003. Funds received from service charges for fiscal year 2003 resulted in a decrease in base assessments to the industry of approximately $2.5 million. The initial 30% increase, which applied to applications received as of August 13, 2003, accounted for approximately $350,000 of the decrease in assessments.
Form of Proxy Regulations		OSFI is recommending amendments to current regulation to update outdated references to the CBCA and CBCA Regulations.	Responsibility for these updates was transferred to the Department of Finance.
Insider Reports Exemptions (OSFI Regulations		OSFI is recommending amendments to current regulation with respect to the exemption granted to insiders regarding filing requirements set out in the *Bank Act*.	Came into force on May 29, 2003. The Regulations were amended as the original wording did not reflect the intended policy, which was to reduce the regulatory overlap and provide banks and OSFI with the opportunity to realize cost savings.
NEW - Holding Companies Assessment Regulations	The regulations will prescribe the extent and manner in which the Superintendent may assess bank holding companies and insurance holding companies.	The assessments are intended to reflect the actual cost of supervising such entities and to distribute those costs in an equitable manner.	OSFI is currently developing the assessment framework.
NEW - Air Canada Pension Plan Solvency Deficiency Funding Regulations	The regulations will, subject to certain terms and conditions, allow Air Canada to fund the solvency deficiencies in its private defined benefit pension plans over a period of ten years rather than the maximum five years permitted under current pension regulations.	The regulations will assist Air Canada in its efforts to restructure its operations under the *Companies' Creditors Arrangement Act* (CCAA) by reducing the company's annual pension funding payments.	Air Canada Pension Plan Solvency Deficiency Funding Regulation adopted. Regulations were published in the Canada Gazette, Part II, on August 25, 2004.
NEW - Alternative Means of Publication Regulations	These regulations will allow OSFI to publish its annual list of 9-year 'dormant' deposit accounts on the Internet instead of in the Canada Gazette.	The regulations will ensure better access to the dormant deposit information and reduce OSFI's publishing costs by approximately $100,000 per year, which is expected to positively impact the value of assessments to the industry.	Progress is ongoing on the development of these regulations. OSFI is currently studying methods for internally processing the information electronically. OSFI is also considering recommending changes to the *Bank Act* that would remove the publication requirement.

Legislative Acts and/or Regulations	Purpose of regulatory initiative	Expected results	Results achieved
NEW - Assets (Foreign Companies) Regulations	OSFI is proposing amendments to the *Regulations* to change the asset valuation basis to book value in the calculation of foreign life insurance companies' vested assets in Canada (referred to as Total Adequacy of Assets Margin or TAAM). Currently, the valuation basis consists of the greater of market or book value.	By changing the valuation method for vested assets to book value, the regulations will ensure a consistent approach to valuing insurance liabilities in Canada and the assets that support them. Currently, the industry standard takes into account the book value of assets in valuing actuarial liabilities. This will result in less volatility in the TAAM ratios, which is desirable from a prudential perspective.	The regulations were pre-published in the Canada Gazette, Part I on October 11, 2003. During pre-publication, OSFI received comments requesting additional changes to the Regulations pertaining to assets held in foreign depositories and non-vested assets under the control of the chief agent. OSFI is currently reviewing these comments.
NEW - Exclusion from List of Subsidiaries Regulations	The regulations will permit federally regulated financial institutions to omit certain subsidiaries from the list of subsidiaries that federal financial institutions statutes currently require them to submit with their annual statements.	The regulations will allow federally regulated financial institutions to prepare the list in a manner that is more consistent with requirements under provincial securities legislation, thereby reducing regulatory burden.	Progress is ongoing on the development of this regulation. An outstanding issue is to develop a basis for determining which subsidiaries may be omitted from the list, given inconsistencies in financial reporting with respect to international GAAP versus Canadian GAAP.
NEW - Investment Limits (Banks and BHCs) Regulations	The amendment to the *Regulations* would exempt banks and bank holding companies with equity of less than $5 billion but more than $1 billion (medium banks and BHCs) that are widely held from the limits on investing in equities and real property.	The amendment would make it possible for widely held medium banks and BHCs to increase their investments in equities or real property beyond the investment limits. It would allow these banks and BHCs to hedge risks associated with certain investment products in a more cost effective manner. As a result of the amendment, widely held medium banks and BHCs would be permitted to compete more effectively while only taking on a reasonable degree of risk.	OSFI has conducted industry consultations and is preparing draft regulations.
NEW - Void Amendment Regulations	The regulations would implement a provision in the *Pension Benefits Standards Act, 1985* that would, unless the Superintendent authorizes the amendment, void any amendment to a pension plan if the solvency ratio of the plan falls below the prescribed ratio. This would prevent significantly under-funded plans from implementing benefit improvements if those improvements would further reduce the plan's funded position.	The regulations are expected to reduce the risk that under-funding of private, defined benefit private pension plans could lead to less than full pay-out of promised benefits.	OSFI is conducting industry consultations on this regulatory proposal.

Travel Policies

OSFI is a separate employer. In order to meet the requirements of its mandate, OSFI has elected to implement a travel policy specifically for OSFI. The OSFI policy is virtually

identical to the Treasury Board Secretariat policy with the exceptions noted below. This exception is currently under review.

TRAVEL POLICIES		
Department / Agency: The Office of the Superintendent of Financial Institutions		
Policy that Differs from TBS Policy	**What is/are the principle difference(s)?**	**What are the financial implications of the difference(s)?**
1. Business Class airfare for specific situations (i)	TBS Guidelines allow for Business Class travel for trips exceeding 9 hours. OSFI's threshold is 5 hours.	For 2003-04, the estimated net cost of this policy is approximately $50K, based on 33 trips at an average additional cost of $1,500/trip.

(i) Executives may use Business Class if the flight is over 3 hours. Non-executives may be authorized to upgrade to Business/Executive Class air travel in accordance with the following principles:

a) when the employer requires the employee to travel on a continuous flight of five or more hours,
b) when the employee has a physical disability that cannot be accommodated in regular economy class,
c) when this is the lowest available fare,
d) in exceptional cases such as security or where the OSFI employee is travelling with an external business client who was already booked on the higher class flight.

OSFI effectively monitors its travel costs through communications with all staff, directed communications on policies which are not clear, direct communications with managers on travel claim issues, monitoring to budget, and semi-annual detailed analysis of travel expenses.

ANNEX A – FINANCIAL TABLES

This section presents a number of financial tables that detail OSFI's Expenditures and Revenues for 2003-04. Tables 1-3 are provided in accordance with Treasury Board requirements. The remaining tables offer additional information on Revenues and Statutory Payments.

Background

OSFI recovers its costs from several revenue sources. Costs for risk assessment and intervention (supervision), approvals and rule making are charged to the financial institutions and private pension plans that OSFI regulates and supervises.

The amount charged to individual institutions for OSFI's main activities of supervision, approvals and rule making is determined in several ways. In general, the system is designed to allocate costs based on the approximate amount of time spent supervising and regulating institutions. As a result, well-managed, lower-risk institutions and those with fewer approvals bear a smaller share of OSFI's costs.

Specific user fees cover costs for certain approvals. Problem (staged) institutions are assessed a surcharge approximating the extra supervision resources required.

OSFI also receives revenues for cost-recovered services. These include revenues from the Canadian International Development Agency (CIDA) for international assistance, revenues from provinces for whom OSFI does supervision on contract, and revenues from other federal agencies for whom OSFI provides administrative support. Starting in 2002-03, cost-recovered services revenue also included amounts charged separately to major banks for the implementation of the internal ratings-based approach of the New Basel Capital Accord.

The remainder of costs of risk assessment and intervention, approvals and rule making are recovered through base assessments against institutions and private pension plans fees according to various formulae. In 2003-04, OSFI also received a non-recurring parliamentary appropriation that was applied to activities consistent with the government-wide Modern Comptrollership initiative.

Effective 2002-03, OSFI began collecting late and erroneous filing penalties from financial institutions that submit late and/or erroneous financial and non-financial returns. These penalties are billed quarterly, collected and remitted to the Consolidated Revenue Fund. By regulation, OSFI cannot use these funds, which are recorded as non-respendable revenue, to reduce the amount that it assesses the industry in respect of its operating costs.

The Office of the Chief Actuary is funded by fees charged for actuarial services and by a parliamentary appropriation.

Overall, OSFI fully recovered all its expenses for the fiscal year 2003-04 based on the recording of all its revenues and expenses on a full accrual accounting basis according to Canadian Generally Accepted Accounting Principles (GAAP). The following gives

details on OSFI's spending compared to plan as detailed in the 2003-04 RPP. Further details on OSFI's finances are detailed in OSFI's Audited Financial Statements which are included in our Annual Report. The report can be accessed using the following link:

http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/about/reports/index.asp

Appropriations

The table, below, summarizes Parliament's voted appropriations, or funds, to OSFI. OSFI receives an annual parliamentary appropriation pursuant to section 16 of the OSFI Act to support its mandate relating to the Office of the Chief Actuary. In this fiscal year, OSFI was granted $926 thousand (2003: $707 thousand) composed of a $712 thousand parliamentary appropriation to defray the expenses associated with the provision of services by the Office of the Chief Actuary (2003: $707 thousand) and a non-recurring appropriation of $214 thousand (2003: Nil) to be applied to activities consistent with the Government Modern Comptrollership initiative. Please note that appropriations are calculated using a modified cash basis of accounting rather than full accrual accounting. This difference will give rise to variances between OSFI's use of funds and appropriated funds.

Table 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ Thousands)				
		2003-04		
Vote		Total Planned Spending (per 2003-04 RPP)	Total Authorities	Total Actual Spending
	Office of the Superintendent of Financial Institutions			
35	Operating Expenditures	712	926	890
	Total	712	926	890

Spending

OSFI has two business lines: (1) Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans, and (2) Actuarial and Other Services to the Government of Canada. The table below shows a comparison of OSFI's actual versus planned spending by business line.

The actual spending for the business line (1) Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans business line was over the plan by $3,820 thousand as a result of two main factors: accounts receivable and higher capital expenditures.

The accounts receivable outstanding at year-end were higher than anticipated, thereby resulting in OSFI's greater use of funds. The accounts were collected in the following fiscal year.

The capital spending was higher due to additional information technology projects required to support the reengineered business process referred to in section 6 and supports the priority " MAINTAIN THE RESOURCES AND INFRASTRUCTURE NECESSARY TO SUPPORT SUPERVISORY AND REGULATORY ACTIVITIES". These projects were approved based on valid business cases after the RPP was submitted.

The actual spending for the business line (2) Actuarial and Other Services to the Government of Canada was slightly under plan.

Table 2: Comparison of Total Planned to Actual Spending

2003-04 Planned Versus Actual Spending by Business Line ($ Thousands)							
Business Line	Avg FTEs	Operating	Capital	Grants & Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenues	Total Net Expenditures
(1) Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans							
Planned Spending	450	64,671	825	-	65,496	65,496	-
Authorities		*64,885*	*825*	-	*65,710*	*65,496*	*214*
Actual Spending	436	70,099	2,138	-	72,237	68,417	3,820
(2) Actuarial and Other Services to the Government of Canada							
Planned Spending	27	5,307	-	-	5,307	4,595	712
Authorities		*5,307*	-	-	*5,307*	*4,595*	*712*
Actual Spending	25	3,776	3	-	3,779	3,101	678
Total Planned Spending	477	69,978	825	-	70,803	70,091	712
Total Authorities		*70,192*	*825*	-	*71,017*	*70,091*	*926*
Total Actual Spending	461	73,875	2,142	-	76,017	71,518	4,498
Other Revenues and Expenditures							
Non-respendable Revenues							0
(Total Authorities)							*0*
(Actuals Revenues)							(211)
Cost of Services Provided by Other Departments							70
(Total Authorities)							*0*
(Actual Costs)							59
Net Cost of the Program							782
(Total Authorities)							*926*
(Actuals)							4,346

Historical Spending

The table, below, provides a historical comparison of OSFI's spending. As revenue is recorded based on the amounts of money received from bills paid, rather than the amount that was actually billed, every year OSFI's actual spending is higher than planned mainly due to the amounts owing for uncollected receivables.

Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Planned Versus Actual Spending by Business Line ($ Thousands)					
	2001-02	2002-03	2003-04		
Business Line	Actual	Actual	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
(1) Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans	1,704	8,366	0	214	3,820
(2) Actuarial and Other Services to the Government of Canada	917	(857)	712	712	678
Total Spending	**2,621**	**7,509**	**712**	**926**	**4,498**

Revenues

The table, below, identifies revenues received by OSFI from sources both internal and external to the government by business line.

For 2003-04, OSFI's total revenues were $71,729 thousand, including non-respendable revenue of $211 thousand for the collection of Late and Erroneous Filing Penalties[4]. The respendable revenue is comprised of asset-based industry assessments and User Fees revenue for specific services related to Regulatory Approvals. For more details the User Fees, refer to Section 7, External Charging.

[4] *On April 1, 2002 OSFI's filing penalty regulations came into force in accordance with the OSFI Act. Penalties are levied quarterly to financial institutions when they submit late and/or erroneous financial and non-financial returns due to OSFI during the preceding calendar quarter. Penalties levied by OSFI are non-respendable and are to be remitted to the Consolidated Revenue Fund. The funds are not available to OSFI and are not included in the balance of the Cash Entitlement account on the Statement of Financial Position (See Annual Report -* http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/about/reports/index.asp). *As a result, the penalties do not reduce the amount that OSFI assesses the industry in respect of its operating costs.*

Table 4: Revenues: Respendable and Non-respendable

Revenues by Business Line ($ Thousands)					
	2001-02	2002-03	2003-04		
	Actual	Actual	Planned Revenues	Total Authorities	Actual
Respendable Revenues					
(1) Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans	60,621	59,826	65,496	65,496	68,417
(2) Actuarial and Other Services to the Government of Canada	2,805	2,908	4,595	4,595	3,101
Subtotal	**63,426**	**62,734**	**70,091**	**70,091**	**71,518**
Unplanned	0	0	0	0	0
Total Respendable Revenues	**63,426**	**62,734**	**70,091**	**70,091**	**71,518**
Non-Respendable Revenues					
(1) Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans	0	710	0	0	211
(2) Actuarial and Other Services to the Government of Canada	0	0	0	0	0
Subtotal	0	710	0	0	211
Unplanned	0	0	0	0	0
Total Non-Respendable Revenues	0	710	0	0	211
Total Revenues	**63,426**	**63,444**	**70,091**	**70,091**	**71,729**

Statutory Payments

Employee Benefit Contributions are the only statutory payments that are made by OSFI. The table, below, outlines the statutory payments made by OSFI over the last three years. The benefit contributions are calculated using a rate set by the Treasury Board Secretariat. The information below reflects the stabilizing of OSFI's headcount.

Table 5: Statutory Payments (Employee Benefit Contributions)

Statutory Payments by Business Lines ($ Thousands)					
	2001-02	2002-03	2003-04		
Business Line	Actual	Actual	Planned Spending	Total Authorities	Actual
(1) Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans	8,423	9,900	10,389	10,389	9,479
(2) Actuarial and Other Services to the Government of Canada	454	523	563	563	494
Total Statutory Payments	8,877	10,423	10,952	10,952	9,973

ANNEX B – SERVICE CHARGES

Service Charges
(effective August 13, 2004)
SCHEDULE 1

	Column 1					Column 2
		Act Reference				
Item	Short-form Description of Document or Service*	Bank Act	Trust and Loan Companies Act	Insurance Companies Act	Cooperative Credit Associations Act	Charge ($)
1.	Letters patent of incorporation	22 671	21	22 708	23	32,000
2.	Letters patent of continuance	33 682	31	32 719	N/A	32,000
3.	Order permitting a foreign bank to carry on business in Canada	524(1)	N/A	N/A	N/A	32,000
4.	Order approving the insuring in Canada of risks by a foreign body corporate	N/A	N/A	574	N/A	32,000
5.	Letters patent of amalgamation	228 808	233	251 862	231	16,000
6.	Approval of an agreement respecting the sale of all or substantially all assets	236	241	N/A	N/A	16,000
7.	Approval of the acquisition or increase of a significant interest	373 875	375	407 927	354	16,000
8.	Approval of a purchase, reinsurance or transfer of policies, a reinsurance against risks undertaken by the company, or a sale of assets	N/A	N/A	254 587.1	N/A	8,000

	Column 1					Column 2
		Act Reference				
Item	Short-form Description of Document or Service*	Bank Act	Trust and Loan Companies Act	Insurance Companies Act	Cooperative Credit Associations Act	Charge ($)
9.	Approval of the acquisition of control of, or the acquisition or increase of a substantial investment in, an entity	468(5) 468(6) 930(5) 930(6)	453(5) 453(6)	495(7) 495(8) 554(5) 971(5) 971(6)	390(5) 390(6)	8,000
10.	Approval to retain control of, or to continue to hold a substantial investment in, an entity for longer than 90 days	471(4) 522.14(4) 933(3)	456(4)	498(4) 557(4) 974(3)	393(4)	8,000
11.	Permission to retain control of, or to hold a substantial investment in, an entity for an indeterminate period	471(5) 933(4)	456(5)	498(5) 974(4)	393(5)	8,000
12.	Approval, for an indeterminate period, to retain control of, or to hold a substantial investment in, an entity that was acquired by way of a loan workout or realization of a security interest	472(7) 473(5) 522.15(3) 934(6) 935(4)	457(7) 458(5)	499(7) 500(5) 558(7) 559(5) 975(6) 976(4)	394(7) 395(5)	8,000
13.	Order increasing the aggregate financial exposure limit	495.2(3)	483.2(3)	528.2(3)	N/A	8,000
14.	Order exempting a foreign bank from certain provisions of Part XII of the *Bank Act*	509(1)	N/A	N/A	N/A	8,000
15.	Order approving a foreign bank or an entity associated with a foreign bank to carry out any activity described in section 522.22 of the *Bank Act*	522.22	N/A	N/A	N/A	8,000

	Column 1					Column 2
		Act Reference				
Item	Short-form Description of Document or Service*	Bank Act	Trust and Loan Companies Act	Insurance Companies Act	Cooperative Credit Associations Act	Charge ($)
16.	Designation order	508	N/A	N/A	N/A	8,000
17.	Authorization for the release of assets in Canada	599	N/A	650	N/A	5,600
18.	Exemption from the requirement to maintain and process information or data in Canada	245 (with modifications required, as the case may be, under section 598) 822	250	268 (with modifications required, as the case may be, under section 649) 876	242	4,800
19.	Approval of the creation of a security interest	419	419	470	383	4,800
20.	Approval of a time period to do all things necessary to relinquish control of, or a substantial investment in, an entity or to relinquish an increase to a substantial investment in an entity	471(1) 471(2) 522.14(2) 933(1)	456(1) 456(2)	498(1) 498(2) 557(1) 557(2) 974(1)	393(1) 393(2)	4,800
21.	Approval to maintain a representative office of a foreign bank	522	N/A	N/A	N/A	4,800
22.	Approval of a declaration of dividend in excess of net income	79(5)	82(5)	83(5)	86(5)	4,000

	Column 1					Column 2
		Act Reference				
Item	Short-form Description of Document or Service*	Bank Act	Trust and Loan Companies Act	Insurance Companies Act	Cooperative Credit Associations Act	Charge ($)
23.	Letters patent of dissolution	342 344 (with modifications required, as the case may be, under section 869)	347 349	380 382 570.04 570.06 920 922	326 328	4,000
24.	Approval to return amounts transferred from segregated fund account	N/A	N/A	453 542.03	N/A	4,000
25.	Approval of transactions that are part of the restructuring of a bank holding company or of an insurance holding company or any entity controlled by such a company and to which self-dealing provisions will not apply	487(2)(*e*)	N/A	519(2)(*f*)	N/A	4,000
26.	Approval of asset transactions with a related party or of arrangements applying to such transactions	494(3) 494(4)	482(3) 482(4)	527(3) 527(4)	418(3) 418(3.1)	4,000
27.	Short-term exemption order	973.1	N/A	N/A	N/A	4,000
28.	Letters patent of, or approval of, continuance or amalgamation under any other Act of Parliament or any Act of the legislature of a province	39.2 689	38(1)	39(1) 726	32(1)	4,000

	Column 1					Column 2
		Act Reference				
Item	Short-form Description of Document or Service*	Bank Act	Trust and Loan Companies Act	Insurance Companies Act	Cooperative Credit Associations Act	Charge ($)
29.	Consent for purchase or redemption of shares or membership shares	71 715	74	75 754	79	3,200
30.	Approval of special resolution for reduction of stated capital	75 718	78	79 757	82	3,200
31.	Approval of the making or acquisition of commercial loans, or the acquisition of control of an entity that holds commercial loans, if the total value of commercial loans held exceeds the specified limit	N/A	462	504	N/A	3,200
32.	Approval of amendment to by-laws to change name	217(3) (with modifications required, as the case may be, under section 802)	222(3)	238(3) 544.1 851(3)	221(2)	3,200
33.	Variation of an order approving the commencement and carrying on of business of a body corporate or approving the insuring in Canada of risks by a foreign body corporate	54 534(6)	58	59 586(1) 657(4)	62	3,200
34.	Approval for the issuance of shares or other securities in consideration for property	65 80 709 723	68 83	69 84 748 762	74 87	3,200

	Column 1					Column 2
		Act Reference				
Item	Short-form Description of Document or Service*	Bank Act	Trust and Loan Companies Act	Insurance Companies Act	Cooperative Credit Associations Act	Charge ($)
35.	Approval to amend an incorporating instrument	215 (with modifications required, as the case may be, under section 802)	220	224 849	219	3,200
36.	Extension of the deadline to do all things necessary to relinquish control of, or a substantial investment in, an entity or to relinquish an increase to a substantial investment in an entity	471(3) 472(4) 473(4) 522.14(3) 522.15(2) 934(3) 935(3)	456(3) 457(4) 458(4)	498(3) 499(4) 500(4) 557(3) 558(4) 559(4) 974(2) 975(3) 976(3)	393(3) 394(4) 395(4)	3,200
37.	Approval of an acquisition or a transfer of assets in excess of 10% of the total value of assets	482 944	470	512 569 987	406	3,200
38.	Exemption from requirement to provide financial statements for non-bank affiliates	522.27	N/A	N/A	N/A	3,200
39.	Approval of an acquisition or a transfer of assets in excess of 5% of the total value of assets from a related party that is not a federal financial institution	495.3	483.3	528.3	N/A	3,200
40.	Reservation of a name	43 697	45	45 734	39	800
41.	Approval to be reinsured by a related party that is not a company or foreign company	N/A	N/A	523 597(1)	N/A	800

	Column 1					Column 2
		Act Reference				
Item	Short-form Description of Document or Service*	Bank Act	Trust and Loan Companies Act	Insurance Companies Act	Cooperative Credit Associations Act	Charge ($)
42.	Approval of a deposit agreement or of a trust deed to maintain assets in Canada	582	N/A	611	N/A	800

* The short-form descriptions set out under Column 1 are provided in order to facilitate the use of these Regulations. In the case of any discrepancy, the statutory provisions shall prevail over the short-form descriptions.

SCHEDULE 2

	Column 1	Column 2
Item	Services	Charge ($)
1.	Written, precedent-setting ruling relating to the quality of capital	6,400 + GST
2.	Accreditation of a provincial re-insurer	4,000
3.	Written interpretation of Acts, regulations, guidelines or rulings	4,000 + GST
4.	Written, non-precedent-setting confirmation of quality of capital	4,000 + GST
5.	Approval of an amendment to an approved asset-to-capital multiple or borrowing multiple	3,200 + GST
6.	Approval of the issuance of subordinated debt to a parent	3,200 + GST
7.	Consent for purchase or redemption of securities other than shares	3,200 + GST
8.	Approval of a reinsurance trust agreement or of an amendment to a reinsurance trust agreement	800
9.	Approval of a letter of credit in lieu of assets	800
10.	Copies of any one of the following corporate documents (per request and per body corporate): (*a*) a certificate of confirmation; (*b*) a certified copy of letters patent or of incorporation or amalgamation documents; and (*c*) the corporate history of a body corporate	160 for up to 20 copies plus 5 for each additional copy

Acts, Legislation and Regulations

Information on the Acts, Legislation and Regulations administered by or impacting OSFI can be found at the following web site.

http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/how/regulations/index.asp

Reference

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada
255 Albert Street
16th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0H2

Telephone: (613) 990-7788
Fax: (613) 990-5591
Web Site: www.osfi-bsif.gc.ca

Publications available:

Please see OSFI Web Site www.osfi-bsif.gc.ca for details.

BUDGET DES DÉPENSES

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/62-2004
ISBN 0-660-62669-1

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* : *Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada

Rapport ministériel sur le rendement

pour la
période se terminant
le 31 mars 2004

Ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

Page

SECTION 1. MESSAGE DU SURINTENDANT 5

SECTION 2. DÉCLARATION DE LA DIRECTION 7

SECTION 3. SOMMAIRE DU RENDEMENT DE L'ORGANISME 9

SECTION 4. CONTEXTE 13

4.1 À propos du BSIF 13
4.2 Contexte financier et de planification 18
4.3 Avantages pour les Canadiens 22
4.4 Menaces et risques externes 23
4.5 Nos menaces et nos risques 24

SECTION 5. MODÈLE LOGIQUE DE HAUT NIVEAU 25

SECTION 6. EXPLICATION DU RENDEMENT 27

6.1 Objectifs stratégiques 27
6.2 Mécanismes de surveillance et rendement – Objectifs stratégiques 28
6.3 Mécanismes de surveillance et rendement – Objectifs intermédiaires 31

SECTION 7. PRIORITÉS ET AUTRES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT 43

ANNEXE A – TABLEAUX FINANCIERS 53

ANNEXE B – DROITS POUR LES SERVICES 59

ANNEXE C – AUTRES RENSEIGNEMENTS 67

Lois et règlements 67
Renseignements 67

SECTION 1. MESSAGE DU SURINTENDANT

J'ai le plaisir de présenter le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour la période terminée le 31 mars 2003.

Plus que le rapport annuel, lequel apporte au public une panoplie de détails financiers et institutionnels, le présent rapport sur le rendement met l'accent sur les avantages de la contribution globale du BSIF pour les Canadiens et pour la vigueur financière et économique du Canada. Ainsi, il porte principalement sur deux objectifs stratégiques du BSIF, à savoir contribuer à la confiance du public dans le système financier du Canada et protéger les Canadiens contre les pertes financières indues. Ces deux objectifs contribuent à leur tour à réaliser un rendement économique robuste, une priorité clé du gouvernement compte tenu de l'importance que revêt le système financier dans une économie évoluée comme celle du Canada. Tous les aspects de la société canadienne en tirent profit.

Le Canada a la chance de pouvoir compter sur l'un des systèmes financiers les plus solides, dynamiques et fructueux qui soient, ce qui contribue à la vigueur et la puissance innovatrice de l'économie canadienne et protège les épargnes des Canadiens et des Canadiennes.

Les Canadiens et les Canadiennes ont, avec raison, une grande confiance à l'égard de la sûreté des fonds confiés aux institutions financières. Un système de réglementation et de surveillance prudentielle de calibre mondial est un ingrédient important de cette réussite et de cette confiance. Le dossier du Canada se démarque dans le monde d'aujourd'hui et je suis fier de dire que d'autres pays songent à reproduire notre cadre de réglementation.

Des mécanismes efficaces d'évaluation et de gestion du risque, des programmes visant à promouvoir des pratiques commerciales et financières saines de même que la capacité d'intervenir tôt dans le processus pour éviter ou atténuer les problèmes sont des ingrédients clés de la réussite du BSIF. Ce sont là des activités dans le cadre desquelles le BSIF fait preuve de leadership en accord avec son mandat; il s'agit aussi d'exemples des avantages à long terme que nous fournissons aux Canadiens et aux Canadiennes.

Nous prévoyions que l'exercice 2003-2004 pourrait continuer d'être marqué par des défis pour les institutions financières et les régimes de retraite selon le contexte financier et économique au Canada et à l'étranger. En règle générale, il y a eu dans les institutions financières un retour à une meilleure qualité du crédit et à la rentabilité. De nombreuses institutions ont activement géré leurs affaires pour réduire le risque. Par ailleurs, le BSIF a continué de recenser des institutions dont les mécanismes de mesure, de contrôle et de gestion n'étaient pas à la hauteur des risques auxquelles elles s'exposaient.

Le succès est un ingrédient essentiel de la sûreté et de la stabilité. Il importera d'appliquer la discipline requise pour maintenir la tolérance au risque souhaitée lorsque les conditions du marché se raffermiront. La question de la gestion plus rigoureuse du risque à la réputation a retenu l'attention, en partie en raison des mesures prises par le BSIF.

La solvabilité des régimes à prestations déterminées s'est dans l'ensemble stabilisée au cours de l'exercice. Le BSIF a fait preuve de beaucoup de dynamisme pour traiter avec succès chacun des cas problèmes afin de protéger les participants. Or, nous ne devons pas être indulgents. Les répondants des régimes devront sans cesse prendre des mesures soutenues dans l'avenir pour atténuer les problèmes réels ou éventuels.

L'exercice a été fécond en événements pour le Bureau de l'actuaire en chef, lequel fait partie du BSIF, au chapitre de la portée de ses travaux et du nombre d'évaluations actuarielles effectuées. Il continue de fournir de l'information de grande qualité aux décideurs responsables des régimes de retraite publics et des programmes sociaux.

Dans le présent rapport annuel, nous améliorons encore davantage les données sur notre rendement. Bien qu'il soit difficile pour les organismes de réglementation de rendre compte de leur rendement en raison de la nature de leurs activités, je veux que le BSIF soit un chef de file à cet égard aussi.

Les coûts directs du BSIF, qui sont imputés aux entités que nous réglementons, ne sont pas importants par rapport à leur capacité de payer. Nous avons pris des mesures pendant l'exercice pour gérer nos coûts de manière efficace et renforcer notre efficience et notre efficacité internes. Qui plus est, nous avons fait en sorte d'abaisser les coûts de conformité de ces entités à certains égards, ce qui est tout aussi, sinon plus important pour un système de réglementation efficace.

Dans son budget de mars 2004, le ministre des Finances a indiqué qu'il souhaitait trouver des moyens d'améliorer le cadre de réglementation. À cette fin, il a sollicité l'opinion du BSIF, de la SADC (Société d'assurance-dépôts du Canada) et de l'industrie sur la portée du dédoublement et du chevauchement au chapitre de la réglementation prudentielle des institutions de dépôts fédérales.

En juillet, le BSIF a fait le point sur les principaux dédoublements et chevauchements dans les mandats des deux organismes et a indiqué au ministre, dans le rapport préparé à cet effet, qu'il serait possible de remédier à la situation sans porter atteinte à la sûreté et à la solidité du secteur des services financiers canadiens.

Le BSIF a fait une différence et entend continuer dans cette voie. Selon moi, le BSIF se classe parmi les meilleurs organismes de réglementation prudentielle au monde et nous continuerons à nous améliorer pour qu'il en demeure ainsi.

SECTION 2. DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur le rendement (RMR) de 2003-2004 du Bureau du surintendant des institutions financières, Canada.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapport et aux exigences de déclaration énoncées dans le Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2003-2004. À ma connaissance, les renseignements donnent un portrait général, juste et transparent du rendement de l'organisation à l'exercice 2003-2004.

Nom : [signature]

Surintendant

Date : le 13 Sept 04

SECTION 3. SOMMAIRE DU RENDEMENT DE L'ORGANISME

Le mandat et les deux objectifs stratégiques du BSIF sont énoncés comme suit dans le Rapport sur les plans et priorités (RPP) du BSIF de 2003-2004 :

Les dispositions législatives visant le BSIF prévoient qu'il lui incombe de poursuivre les objectifs suivants :

- *Superviser les institutions financières pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de l'application de ces lois.*
- *Aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et prendre ou forcer la direction, le conseil ou les administrateurs du régime de retraite à prendre des mesures pour corriger la situation sans plus attendre.*
- *Développer et administrer un cadre réglementaire incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque.*
- *Surveiller et évaluer, dans l'ensemble du système ou dans un secteur d'activités en particulier, les événements et les enjeux qui risquent d'avoir des répercussions négatives sur la situation financière des institutions.*

Les dispositions législatives visant le BSIF tiennent dûment compte de la nécessité, pour les institutions financières, de faire face à la concurrence de façon efficace et de prendre des risques raisonnables. Elles reconnaissent également aux gestionnaires, aux conseils d'administration et aux administrateurs des régimes de retraite la responsabilité de dernière instance et prévoient que les institutions financières et les régimes de retraite peuvent faire faillite.

Le Bureau de l'actuaire en chef, qui fait partie du BSIF, fournit des services actuariels au gouvernement du Canada.

Objectifs stratégiques

1) ***Réglementer et surveiller les institutions financières de manière à contribuer à la confiance du public.*** Dans le cas des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux, le BSIF s'acquitte de cette tâche en renforçant leur sûreté et leur solidité, protégeant ainsi les souscripteurs, les déposants, les créanciers et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues.

2) ***Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite.*** Le BSIF s'acquitte de cette tâche par l'entremise du Bureau de l'actuaire en chef, lequel prodigue des conseils justes et pertinents sur la situation de divers régimes de retraite publics et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs.

Depuis juin 2003, le BSIF élabore un cadre de gestion du rendement axé sur les résultats qui énonce les activités clés et les résultats souhaités ainsi que les avantages généraux pour l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. Les résultats des premières étapes de cette initiative ont été intégrés au RPP de 2004-2005 et les rapports seront établis en fonction de ces paramètres à compter du RMR de 2004-2005.

Objectif stratégique : Contribuer à la confiance du public en le protégeant contre les pertes indues		
Objectifs et priorités énoncés dans le RPP de 2003-2004**	**Sommaire du rendement général**	**Résultat**
Cerner efficacement les risques auxquels sont exposés les institutions financières fédérales et les régimes de retraite privés et intervenir au besoin.	- Nombre d'institutions ont été retirées de la liste de surveillance, en partie grâce à l'intervention du BSIF – quelques institutions ont été ajoutées à la liste en raison de risques qui ont été identifiés. - Nous avons intensité la surveillance et, au besoin, et nous sommes intervenus lorsque les mécanismes de contrôles des risques juridiques et à la réputation des grandes institutions financières étaient jugés inadéquats. - Nous avons recensé les régimes de retraite présentant des niveaux de risque plus élevés, exigé le dépôt de rapports d'évaluation anticipé et recommandé la cessation de congés de cotisation lorsque la situation n'y était plus propice.	Conforme aux attentes
Préparer encore mieux le BSIF à composer efficacement avec les institutions financières et les régimes de retraite à problème.	- Nous avons procédé à un transfert des ressources et amélioré les processus qui ont trait aux activités plus à risque. - Nous avons fait la promotion à grande échelle de la nécessité d'une gouvernance responsable des régimes de retraite. - Nous avons amélioré le processus d'assurance de la qualité. - Nous avons déployé le plan de reprise des activités su BSIF et avons mis à l'essai des scénarios de gestion de crise.	Conforme aux attentes
Veiller à ce que le consignes et règles demeurent pertinentes et respectent les normes minimales internationales.	- Nous avons mis à jour plusieurs lignes directrices importantes (Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés canadiennes d'assurance-vie, le Test du capital minimal des sociétés d'assurances multirisques, Impartition) - Nous avons maintenu notre engagement à l'égard des travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et nous avons déployé des efforts considérables pour nous préparer à la mise en œuvre du Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres (Bâle II). - Nous avons pris part à la refonte des principes de base en collaboration avec l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).	Conforme aux attentes
Analyser la mise en œuvre des cadres stratégiques et adapter au besoin les approches de réglementation et de surveillance.	- Nous avons débuté l'évaluation des risques de toutes les grandes institutions financières et déterminerons si d'autres consignes s'imposent. - Nous avons poursuivi les démarches visant à évaluer la mesure dans laquelle les banques sont prêtes à mettre en œuvre Bâle II et commencé à mettre à jour les pratiques de surveillance du BSIF. - Nous avons poursuivi le programme d'évaluation des progrès réalisés par les institutions financières fédérales en matière d'élaboration de mesures de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.	Conforme aux attentes
Entretenir les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation.	- Nous avons poursuivi l'application des pratiques optimales de l'industrie et la mise en ouvre de méthodes de gestion du risque d'entreprise (GRE). - Nous avons respecté le calendrier de mise en œuvre de l'Initiative d'intégration des systèmes administratifs (IISA), laquelle a pour objet de refondre les processus de surveillance de base. - Nous avons passé en revue les renseignements que les sociétés d'assurance-vie et d'assurances multirisques doivent nous fournir, réduisant jusqu'à 50 % le nombre de points à déclarer. - Nous avons poursuivi la formation et le perfectionnement du personnel de la surveillance et de la réglementation.	Conforme aux attentes
***NOUVEAU* – Donner suite, de manière sélective, à la demande croissante de soutien technique que finance l'ACDI et développer le programme de formation pratique du BSIF.**	- Nous avons élargi la portée géographique de notre programme de soutien technique en Europe de l'Est. - Nous avons offert des programmes ciblés dans plus de 75 pays.	Conforme aux attentes

Objectif stratégique : Contribuer à la confiance du public en le protégeant contre les pertes indues		
Objectifs et priorités énoncés dans le RPP de 2003-2004**	**Sommaire du rendement général**	**Résultat**
Fournir, en temps opportun, de conseils d'expert au gouvernement du Canada au sujet du Régime de pensions du Canada et d'autres programmes.	- Nous avons déposé au Parlement le 20[e] Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC), lequel confirme la viabilité à long terme et la santé financière du RPC. - Nous avons publié la troisième étude actuarielle, Régime de pensions du Canada – Étude de mortalité, qui rend compte des résultats d'une étude sur la mortalité des bénéficiaires des prestations de retraite du RPC et de leurs survivants.	Conforme aux attentes

** Le texte peut différer quelque peu de la version qui figure dans le RPP.

SECTION 4. CONTEXTE

4.1 À propos du BSIF

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est le principal organisme de réglementation des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux du Canada. Il surveille et réglemente les institutions de dépôts enregistrées ou constituées sous le régime d'une loi fédérale (p. ex., les banques), les sociétés d'assurance-vie, les sociétés d'assurances multirisques et les régimes de retraite privés fédéraux.

Le BSIF élabore et tient à jour des règles pour promouvoir des pratiques prudentes, évalue les risques qui pèsent sur les institutions financières et les régimes de retraite, et intervient en temps opportun à des fins de surveillance pour protéger les souscripteurs, les déposants et les créanciers. À cet égard, il tient compte du besoin de permettre aux institutions financières d'exercer une concurrence efficace et de prendre des risques raisonnables. Ce mandat reconnaît que les dirigeants, les administrateurs et les fiduciaires des régimes de retraite sont responsables du fonctionnement des institutions financières et des régimes. Il reconnaît en outre que, même si l'intervention du BSIF réduit le risque de faillite, il est impossible de prévenir systématiquement les problèmes entraînant une réduction des prestations prévues par les régimes de retraite ou la faillite d'institutions financières.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a été mis sur pied au sein du BSIF à titre d'entité distincte pour fournir des services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui participent au Régime de pensions du Canada (RPC).

4.1.1 Facteurs de réussite

Les ingrédients clés de la réussite du BSIF sont trois facteurs interreliés et intégraux, à savoir des mécanismes efficaces d'évaluation et de gestion du risque, des règles et lignes directrices visant à promouvoir des pratiques commerciales et financières saines de même que la capacité et la volonté d'intervenir de façon précoce pour éviter ou minimiser les problèmes. De leur côté, ces facteurs nécessitent de l'information juste et pertinente, du personnel compétent en mesure de porter des jugements sûrs, des rapports fructueux avec les autres organismes de réglementation et des mécanismes de consultation efficaces.

4.1.2 Institutions réglementées

Le BSIF surveille et réglemente toutes les institutions de dépôts enregistrées ou constituées sous le régime d'une loi fédérale (p. ex., les banques), les sociétés d'assurance-vie, les sociétés d'assurances multirisques et les régimes de retraite privés fédéraux. Ces 1 699 organisations géraient des actifs totalisant 2 530 milliards de dollars au 31 mars 2004.

Institutions financières et régimes de retraite privés fédéraux et actifs connexes

	Institutions de dépôts	Sociétés d'assurance-vie	Sociétés d'assurances multirisques	Régimes de retraite privés fédéraux	Total
Nombre d'organisations	142	119	182	1 256	1 699
Actif (G$)	2 028	334	77	91	2 530

Le BSIF surveille en outre des institutions financières provinciales, moyennant le recouvrement des coûts, en vertu d'ententes contractuelles avec certaines provinces.

On trouvera ici des précisions à ce sujet :

http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/institutions.asp

4.1.3 Structure de l'organisme

Au 31 mars 2004, les activités de réglementation et de surveillance du BSIF étaient réparties en trois secteurs (voir l'organigramme ci-dessous). Un surintendant auxiliaire est à la tête de chacun de ces secteurs et ils travaillent tous de manière solidaire pour atteindre les objectifs stratégiques du BSIF.

Organigramme du BSIF au 31 mars 2004

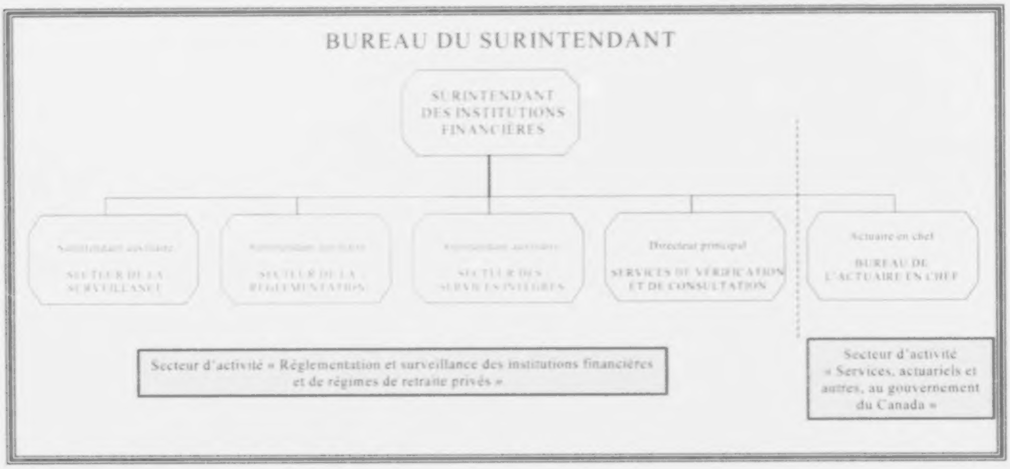

Le BSIF remplit son mandat par le truchement de deux secteurs d'activités clés.

1. La réglementation et la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés

Le BSIF s'efforce de s'acquitter de sa mission relativement aux institutions financières et aux régimes de retraite privés en appliquant un régime de réglementation et de surveillance qui favorise la sûreté et la solidité et qui prévoit une intervention rapide dès que des problèmes sont détectés. Ce régime tient compte du fait que les institutions financières doivent assumer des risques raisonnables pour livrer une concurrence efficace et prospérer. Cet aspect des activités du BSIF comporte la fonction de surveillance qui permet d'évaluer les risques auxquels sont exposés les institutions financières et les régimes de retraite privés et, s'il y a lieu, d'intervenir en temps opportun. De plus, le BSIF contribue à l'élaboration des règles et des consignes qui sont émises au pays ou à l'étranger (par le BSIF ou par d'autres organismes) et qui visent à promouvoir la sûreté et la solidité des institutions et des régimes.

Le mandat législatif du BSIF stipule que le BSIF doit tenir compte de la nécessité pour les institutions de livrer une concurrence efficace. Pour évaluer le rendement du BSIF à ce chapitre, il faut examiner de manière équilibrée en quoi peuvent consister des objectifs concurrents.

Lorsque des problèmes sont décelés dans des institutions ou des régimes, le BSIF collabore d'abord avec les institutions pour corriger les problèmes en temps opportun invoquant les pouvoirs et les autorisations qui lui sont conférés lorsque le recours aux mécanismes de régie ou de gestion et de contrôle des risques est inefficace. L'atteinte de cet équilibre se répercute sur tous les aspects des travaux du BSIF de même que sur la conception du cadre de reddition de comptes du BSIF.

En outre, en raison de la responsabilité qui incombe au BSIF d'administrer diverses lois relatives aux institutions financières, certaines opérations doivent être approuvées par le BSIF. À cette fin, il faut équilibrer la nécessité de procéder à une évaluation adéquate dans une optique prudentielle, d'une part, et la nécessité d'offrir un service rapide, cohérent et de qualité à ceux qui demandent l'agrément.

2. Prestation de services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada

La mission et le mandat du BAC sont au centre de sa contribution auprès des Canadiens et du système de sécurité du revenu à la retraite au Canada. Le BAC fournit des conseils actuariels pour accroître la confiance du public dans le système de sécurité du revenu à la retraite. Le BAC surveille et communique les risques économiques et démographiques futurs aux Canadiens en publiant régulièrement des rapports actuariels statutaires. Ces rapports informent les députés, sénateurs, les représentants des ministères compétents et les décideurs, ce qui accroît la confiance du public dans la gestion des programmes.

Le BAC fournit au gouvernement du Canada des conseils actuariels pour une gamme de programmes. Il évalue les dépenses à long terme du programme de la Sécurité de la vieillesse; les prestations, les revenus et les engagements actuariels du RPC et des régimes de pension et d'assurance du secteur public fédéral. En vertu de la loi, le BAC

doit préparer des rapports actuariels sur la situation financière de ces régimes aux fins de dépôt au Parlement. Depuis 2001, il procède également à l'examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants en évaluant le portefeuille de prêts et les coûts à long terme du programme.

Chaque fois que le Parlement est saisi d'un projet de loi ayant d'importantes répercussions sur la situation financière d'un régime de retraite public à l'égard duquel la loi confère des attributions à l'actuaire en chef, le BAC doit soumettre un rapport actuariel au ministre concerné. Bien que cette exigence législative n'existe pas dans le cas de certains autres programmes, les gestionnaires de ces programmes ont manifesté leur intérêt à cet égard.

Le BAC fournit également des renseignements actuariels sur le RPC aux gouvernements provinciaux, qui partagent la responsabilité du régime. Les importantes modifications relatives aux taux de prestation et de cotisation du régime n'entrent en vigueur qu'avec le consentement d'au moins deux tiers des provinces regroupant deux tiers de la population. Le gouvernement fédéral et les provinces, en qualité de gestionnaires conjoints du RPC, ont adopté des mesures importantes en 1997 et 1999 pour accroître la transparence et l'imputabilité des rapports actuariels du RPC. En 1997, le gouvernement fédéral et les provinces ont convenu que la fréquence des rapports actuariels du RPC passerait de cinq à trois ans pour renforcer l'imputabilité auprès du public. La loi régissant le RPC a également été modifiée pour faire en sorte que le gouvernement fédéral et les provinces examinent la situation financière du régime aux trois ans, plutôt qu'aux cinq ans. Ainsi, la gestion et l'imputabilité du régime ont été sensiblement accrues.

4.1.4 Effectif

Au 31 mars 2004, le BSIF comptait 457 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Notre travail exige l'effort et l'attention d'équipes multidisciplinaires. Il faut avoir une vaste perspective et une expertise approfondie. Le BSIF a intégré l'excellence à sa culture en favorisant l'apprentissage permanent grâce au travail d'équipe, aux possibilités de formation et de perfectionnement professionnel et à la fourniture de technologies de pointe et du soutien à cet égard.

Le milieu de travail du BSIF est unique et il peut compter sur des personnes ayant une expérience et une expertise professionnelles des plus variées et miser sur le talent de récents diplômés, de spécialistes chevronnés de l'industrie et de spécialistes de la réglementation. De plus, le BSIF conserve un effectif souple en embauchant du personnel pour une période déterminée pour combler les besoins dans le cadre des projets.

Graphique du nombre d'équivalents à temps plein à la fin de l'exercice (2003 par rapport à 2004)

	Au 31 mars 2003	% du total
Services intégrés *	105	23 %
Surveillance	170	37 %
Réglementation	72	16 %
Soutien spécialisé*	85	19 %
BAC	25	5 %
TOTAL	457	100 %

Au 31 mars 2004	% du total
125	27 %
206	45 %
100	22 %
-	0 %
26	6 %
457	100 %

* En juin 2003, le BSIF a regroupé les employés de ses services intégrés et réaffecté ses équipes de soutien spécialisé aux secteurs avec lesquels elles collaborent plus étroitement.

4.1.5 Partenaires clés

Le BSIF collabore avec certains partenaires clés pour faire progresser ses objectifs stratégiques et intermédiaires. Ensemble, ces ministères et organismes forment le réseau de la réglementation et de la surveillance financières du Canada et offrent un système d'assurance-dépôts. À l'échelle fédérale, les organisations partenaires comprennent notamment le ministère des Finances (http://www.fin.gc.ca), la Banque du Canada (http://www.bank-banque-canada.ca), la Société d'assurance-dépôts du Canada (http://www.cdic.ca), l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (http://www.fcac-acfc.gc.ca) et le Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada (http://www.fintrac.gc.ca). Le BSIF collabore également avec les organismes de réglementation et de surveillance des provinces et des territoires et avec les organisations et associations du secteur privé et participe aux travaux de certaines organisations internationales, par exemple, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/enjeux/basel_f.asp).

Le BSIF fait participer plusieurs partenaires à diverses étapes de ses processus. Dans le cadre réglementaire, par exemple, d'autres organisations gouvernementales jouent des rôles importants.

Rôles dans le cadre réglementaire	
Ministère/organisme	**Rôle**
Ministère des Finances	• Établit la politique globale et facilite la coordination avec les organismes fédéraux de réglementation au moyen de mécanismes comme le Comité consultatif supérieur (CCS)[†].
SADC	• Établit le Code des pratiques commerciales et financières saines à l'intention des institutions de dépôts • Joue un rôle dans l'octroi de permis aux nouvelles banques, dans l'évaluation des risques et pour ce qui est de composer avec les institutions en difficulté
Banque du Canada	• Fournit des conseils dans son optique à l'égard de la législation et de la réglementation des institutions financières et est responsable de l'atténuation des risques du système de paiements • Joue un rôle clé en cas de problèmes graves à titre de prêteur de dernier recours

Le maintien de bonnes relations avec ces organismes est essentiel à la réussite du BSIF. Le BSIF examine, une fois l'an, les rapports qu'il entretient avec ces organismes pour s'assurer qu'il optimise les ressources.

4.2 Contexte financier et de planification

4.2.1 Contexte économique

Le climat des affaires et les conditions des marchés financiers au Canada et sur la scène internationale ont un impact marqué sur le rendement des institutions financières et des régimes de retraite privés. Par conséquent, ils influent de façon marquée sur les plans et les priorités du BSIF, de même que sur son processus décisionnel.

La conjoncture mondiale s'est nettement améliorée pendant la deuxième moitié de 2003, sous le coup d'une reprise de l'économie américaine et d'une croissance plus vigoureuse que prévu au Japon. Au Canada, l'économie a fait moins bien que prévu en raison de l'effet de ralentissement attribuable à une réduction significative des stocks, au syndrome

† Le CCS, un comité mixte présidé par le sous-ministre des Finances et formé du surintendant des institutions financières, du gouverneur de la Banque du Canada et du président de la SADC, est tribune de discussion stratégique dont les conclusions sont intégrées aux conseils prodigués au ministre.

respiratoire aigu sévère (SRAS), à la maladie de la vache folle (ESB) et à un dollar canadien plus robuste. Cependant, les institutions financières canadiennes ont bien composé avec ces événements et ont déclaré de meilleurs résultats financiers en 2003.

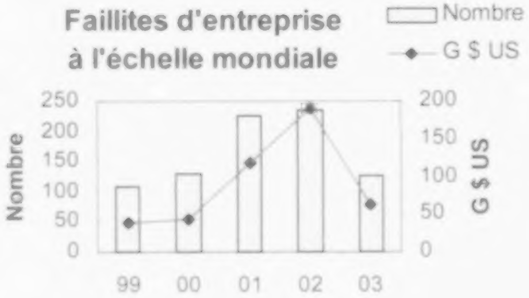

Le raffermissement de la conjoncture mondiale a aidé les institutions financières qui avaient pris des engagements à l'étranger, même si la valeur du dollar canadien a neutralisé ces gains dans une certaine mesure. La vigueur relative du secteur canadien des ménages a aussi été une source de soutien. La croissance du crédit personnel s'est maintenue ces dernières années, sous l'effet des faibles taux d'intérêt, de perspectives économiques plus reluisantes et de la hausse soutenue du revenu des particuliers.

En 2003, les bénéfices des entreprises plus élevés et la confiance accrue des investisseurs ont déclenché un retour en force des marchés boursiers, ce qui a permis aux institutions financières de tirer des bénéfices améliorés de leurs activités relatives aux marchés de capitaux et à la gestion du patrimoine. Le déclin du nombre de faillites et la décote des agences de notation sur les obligations des sociétés ont permis aux banques canadiennes d'abaisser leurs provisions pour créances irrécouvrables et d'améliorer leur rentabilité.

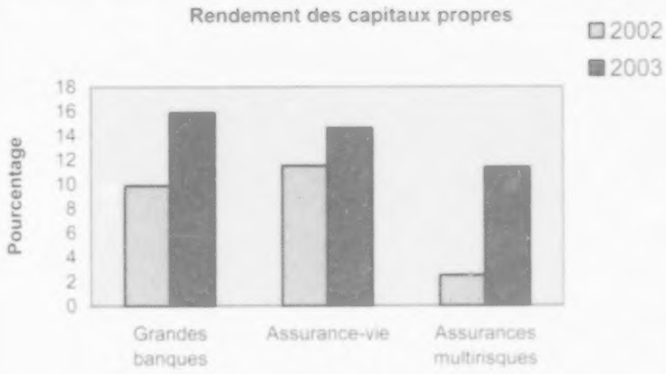

Avec comme toile de fond la conjoncture généralement positive et l'emphase mise sur la gestion des dépenses, les institutions financières canadiennes ont bien fait au cours de la période à l'étude. L'industrie des assurances multirisques a enregistré des résultats encourageants, réalisant une hausse substantielle de ses bénéfices globaux après avoir connu un piètre rendement pendant un certain nombre d'années. Cependant, dans une certaine mesure, la durabilité de ces résultats demeure incertaine. De même, les

perspectives du secteur de l'assurance automobile dans certaines provinces seront tributaires des initiatives provinciales de réglementation de la conception et de la tarification des produits.

La situation générale des régimes de retraite privés canadiens s'est légèrement améliorée au cours de 2003-2004. La vigueur des marchés boursiers a contribué à la capitalisation des régimes. Par contre, la faiblesse des taux d'intérêt a fait considérablement augmenter les obligations des régimes. Le résultat net, d'après l'essai de solvabilité mené par le BSIF en décembre 2003, a été une amélioration moyenne générale d'environ 2 % au chapitre des ratios de solvabilité par rapport à l'exercice précédent. Malgré cette bonne nouvelle, de nombreux régimes, en raison de la piètre performance du marché ces dernières années, ont peu de latitude au titre de la capitalisation, ce qui les rend vulnérables à la détérioration éventuelle des conditions économiques touchant leur répondant ou des marchés financiers.

4.2.2 Considérations internationales

L'envergure internationale de divers changements influant sur les institutions financières se répercutent également sur le rendement du BSIF.

De nos jours, les grandes institutions financières canadiennes sont de plus en plus actives sur la scène internationale. Les changements qui surviennent à l'étranger ont aussi une incidence sur les activités des institutions étrangères au Canada et pèsent de façon marquée sur la portée des activités et des règles du BSIF. Il en résulte une participation continue et ciblée à des tribunes internationales, des efforts visant à faire en sorte que notre cadre de surveillance demeure adéquat, et le maintien ou le renforcement des liens avec d'autres organismes de réglementation à mesure qu'il devient plus important pour les instances de réglementation du globe de collaborer davantage entre elles.

L'impact des exigences réglementaires sur la compétitivité internationale des institutions financières est aussi plus significatif. Il faut donc une connaissance appropriée des marchés financiers et la capacité de déterminer l'ampleur du recours aux organismes étrangers de surveillance et celle des travaux directs de surveillance à l'étranger que le BSIF doit effectuer lui-même.

De plus, les activités de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/FAT) occupent une place beaucoup plus importante ces dernières années, au Canada comme à l'étranger. Le BSIF continue de jouer un rôle dans ce domaine, de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux. Il a fait d'importants progrès pour atténuer les risques à cet égard et continuera de mettre l'accent sur l'intégrité des systèmes de contrôle des institutions en ce qui touche la LRPC/FAT.

4.2.3 Changements stratégiques

Certaines initiatives stratégiques intérieures et internationales ont aussi posé des défis pour le BSIF au cours de la période à l'étude.

Par exemple, le BSIF a continué d'élaborer ou de modifier les règles pour les tenir à jour compte tenu de l'évolution de la situation, afin que les institutions financières canadiennes soient assujetties à des règles du jeu équitables face à leurs concurrents sur la scène internationale. À cet effet, nous avons notamment poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre du Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres (Bâle II) à l'intention des institutions de dépôts. Le BSIF devra mettre en œuvre le nouveau système au Canada et cerner toutes les répercussions du dispositif sur ses méthodes de surveillance et sur ses relations avec les autres organismes de réglementation à l'échelle nationale et internationale. Certains changements ont également été apportés aux règles sur le capital des assureurs multirisques et nous avons débuté l'élaboration d'un cadre de capitalisation à l'intention des sociétés de porte-feuille d'assurance-vie.

En outre, les fortes pressions en faveur d'un resserrement des pratiques de gouvernance des institutions ont entraîné certains changements au Canada, y compris la création du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), en 2002. Le BSIF est un membre actif du Conseil des gouverneurs du CCRC. Ce Conseil surveille le contrôle de la qualité de la vérification des sociétés publiques canadiennes. Ayant publié sa propre ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, le BSIF insiste davantage sur la gouvernance des institutions qu'il réglemente.

Le BSIF s'intéresse également davantage à la gestion des risques à la réputation des institutions financières qu'il surveille. De façon plus précise, nous nous intéressons au rôle que jouent ces dernières à l'égard d'opérations financières structurées complexes et de la mesure dans laquelle elles se conforment aux dispositions réglementaires des administrations où elles sont actives. Le BSIF évalue présentement les pratiques de gestion du risque à la réputation des institutions financières et élaborera, s'il le juge nécessaire, des consignes et lignes directrices à ce sujet.

4.2.4 Efficience, efficacité et reddition de comptes

Les intervenants du BSIF s'attendent systématiquement à ce que ce dernier s'acquitte de ses fonctions de la manière la plus efficace et la plus rentable possible tout en demeurant responsable en remplissant son mandat. Compte tenu des pressions exercées dans le contexte financier décrites ci-dessus, ce défi demeure constant. Le BSIF est déterminé à être un organisme de réglementation efficace. Nos processus de planification nous dictent d'examiner sans cesse nos activités, nos méthodes administratives et nos ressources humaines sous l'angle des risques auxquels nous sommes confrontés tout en maintenant une gestion financière prudente. Nous disposons de divers mécanismes pour recueillir l'opinion des entités que nous réglementons et des associations qui les représentent.

Nous avons déployé plusieurs projets visant à accroître notre efficacité, d'une part, et à rehausser la qualité de notre travail, d'autre part. L'IISA, ou Initiative d'intégration des systèmes administratifs, qui a pour objet la refonte de nos processus de surveillance et l'adoption d'une technologie de gestion du flux de travail permettra au BSIF de réaffecter les ressources de la surveillance à de nouveaux secteurs à risque tout en conservant notre niveau actuel de protection. La mise en œuvre de la gestion de risque d'entreprise permettra de garantir que le BSIF met l'accent sur les secteurs à risque plus élevé. Dans la foulée de la mise en oeuvre du Système de gestion des documents électronique

(SGDE), les méthodes de gestion de l'information et des dossiers sont examinées et rationalisées conformément à la politique sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement. Nous examinons aussi l'information que nous recueillons auprès des entités que nous réglementons pour permettre de rationaliser la collecte de données, réduisant ainsi les coûts de conformité pour les institutions financières réglementées. Le BSIF continuera de privilégier cette question.

Le BSIF doit absolument continuer d'attirer et de maintenir en poste les ressources humaines de talent dont il a besoin pour s'acquitter pleinement de son mandat. À défaut, il pourrait lui être difficile de réglementer et de surveiller efficacement les institutions financières et les régimes de retraite privés. Or, les compétences dont il a besoin sont très recherchées de nos jours. Le BSIF doit donc demeurer concurrentiel sur le marché du travail et continuer de privilégier l'amélioration des compétences de ses employés pour renforcer ses ressources humaines.

Le BSIF a fait des progrès pour s'acquitter de ses attributions. L'évaluation de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur et le plan d'action que nous avons dressé par la suite ont clairement établi que nous satisfaisons déjà à bon nombre des exigences prévues mais qu'il y a également place à amélioration. Nous poursuivrons donc la mise en œuvre de la GRE et continuerons d'améliorer nos rapports sur le rendement.

4.3 Avantages pour les Canadiens

Les Canadiens et les Canadiennes profitent d'un système financier qui fonctionne bien et dans lequel le public a nettement confiance. Cela soutient l'économie du pays, de même que la situation financière personnelle des citoyens. Ces derniers profitent directement et indirectement des programmes et des résultats stratégiques du BSIF. L'exemple le plus évident d'un avantage direct est le cas où le BSIF protège les droits et les intérêts des souscripteurs, des déposants, des créanciers et des participants aux régimes de retraite privés en intervenant de manière efficace dans des situations mettant aux prises des institutions financières ou des régimes de retraite privés en difficulté.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) assure la transparence du système canadien de revenu de retraite en élaborant et en déposant auprès du Parlement des rapports actuariels périodiques sur le Régime de pensions du Canada (RPC), la Sécurité de la vieillesse (SV), le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et les régimes de pension et d'assurance des employés du secteur public.

Les activités et les programmes du BSIF conçus pour renforcer la sûreté et la solidité des institutions financières jouent un rôle clé dans un cadre de réglementation qui sous-tend le système financier, lui-même essentiel à la productivité et à la compétitivité de l'économie. Il s'agit là de l'une des plus grandes priorités du gouvernement fédéral. En outre, un système efficace et efficient de réglementation confère des avantages aux entités réglementées dans leurs rapports avec les clients et les contrepartistes, au Canada et à l'étranger.

Par conséquent, les objectifs stratégiques du BSIF rejoignent le premier thème (« Les avenues de développement économique et l'innovation au Canada ») et sont mis en

lumière dans le rapport annuel sur le rendement du gouvernement du Canada, intitulé *Le rendement du Canada*. Ce rapport pangouvernemental mesure les progrès annuels en regard de grands objectifs sociétaux et fait ressortir tant les points forts du Canada que les domaines qui peuvent être améliorés. On trouvera ici le texte intégral de ce rapport :

http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_f.html

Une autre initiative gouvernementale faisant appel à l'expertise interne du BSIF est la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/FAT). Le BSIF met l'accent sur l'encadrement et la surveillance du fonctionnement des programmes adoptés par les institutions financières par souci de respect des exigences de la LRPC/FAT.

En outre, le BSIF appuie la tâche prioritaire du gouvernement qui consiste à aider les économies de marché émergentes à mettre à niveau leurs systèmes de réglementation et de surveillance. Il s'acquitte de cette tâche directement et avec des partenaires par le biais d'un soutien ciblé et d'activités de développement des capacités.

4.4 Menaces et risques externes

Si le BSIF n'existait pas ou qu'il ne s'acquittait pas efficacement de son mandat, les menaces et risques pour les Canadiens seraient liés aux répercussions de la réduction de la sûreté et la solidité de l'industrie financière. Par conséquent, la protection offerte aux déposants, aux souscripteurs, aux créanciers et aux participants des régimes de retraite pourrait être moindre. Tous les pays dont le secteur des services financiers est développé possèdent un organisme de réglementation prudent et efficace. Ainsi, les Canadiens, de même que les particuliers et les contreparties à l'étranger, s'attendent à ce que l'organisme de réglementation financière du Canada fonctionne bien pour appuyer leur confiance à l'égard du système financier canadien.

En l'absence des fonctions remplies par le BAC, les décideurs et les Canadiens n'auraient pas accès à l'information autonome de grande qualité dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés au sujet du financement de certains programmes sociaux et de retraite publics.

4.5 Nos menaces et nos risques

Au début de l'année, le BSIF a classé en priorité les menaces et les risques que doit affronter l'organisation. Voici les plus importants risques et menaces qui ont été recensés :

MENACE/RISQUE	IMPACT	STRATÉGIE
Les institutions financières et les régimes de retraite privés à problème sont plus nombreux et leur situation est plus complexe. La récession n'est pas tempérée et il y a d'autres faiblesses des marchés financiers, ce qui donnera lieu à de multiples problèmes.	Le BSIF n'aura peut-être pas toute la capacité pour y réagir.	• Être disposé à utiliser et à redistribuer les ressources internes. • Maintenir des liens avec l'extérieur pour faire appel à des spécialistes de l'extérieur au besoin. • Mettre davantage l'accent sur la surveillance et accorder plus d'attention aux secteurs à risque élevé.
Le BSIF n'insiste pas sur ce qui compte. Il ne pourra pas mettre à jour ses connaissances au sujet du secteur des services financiers, ni suivre l'évolution des méthodes d'évaluation et de gestion des risques que courent les institutions.	Le BSIF n'actualisera pas sa connaissance du secteur financier et des institutions financières et pourrait donc ne pas détecter suffisamment à l'avance un problème important qui existe.	• Poursuivre l'amélioration de l'information et des pratiques de gestion interne pour veiller à ce que les centres d'intérêts du BSIF demeurent pertinents. • Parfaire et étendre continuellement nos habiletés, notre formation et nos compétences par divers moyens. • Revoir périodiquement nos pratiques de base de façon à demeurer pertinent.
Les ressources ou les méthodes internes du BSIF ne suffiront pas à la tâche.	Le BSIF ne parviendra pas à recruter du personnel compétent et, par conséquent, son efficacité en souffrira. Les systèmes d'information du BSIF ne lui permettront pas d'appuyer la réglementation et la surveillance des institutions et des régimes de retraite privés ou la gestion de l'organisation.	• Offrir un régime de rémunération équitable et des programmes opportuns et efficaces de formation et de gestion de la carrière pour être en mesure de recruter des personnes, de les maintenir en poste et d'en assurer le perfectionnement. • Le BSIF a lancé un plan pluriannuel pour améliorer ses systèmes d'information.

Comme ces menaces/risques continuent d'exister, le BSIF surveillera la situation et élaborera son processus de planification stratégique de manière à s'assurer que les répercussions sont réduites au minimum.

SECTION 5. MODÈLE LOGIQUE DE HAUT NIVEAU

Les activités du BSIF visant à contribuer à la confiance du public à l'égard de la sécurité et de la solidité du système financier canadien sont déterminants pour la réalisation de son mandat et essentiels à sa contribution aux Canadiens et aux systèmes financiers et de revenu à la retraite du Canada. Dans le cas des institutions financières et des régimes de retraite, le BSIF s'acquitte de cette tâche en réglementant et en surveillant, ce qui lui permet de protéger le public canadien contre les pertes financières indues. À cette fin, il évalue les risques systémiques, préconise l'adoption de normes de pratiques commerciales et financières saines au moyen de règles et de consignes pertinentes, recense les risques et les tendances propres aux institutions et intervient en temps opportun de manière à réduire au minimum les pertes que pourraient subir les souscripteurs, les déposants, les créanciers et les participants des régimes de retraite.

En ce qui a trait aux régimes de retraite gouvernementaux, les activités du Bureau de l'actuaire en chef, qui fait partie intégrante du BSIF, contribuent à la confiance du public à l'égard du système de revenu à la retraite en fournissant des renseignements précis et pertinents au sujet de l'état de ces programmes et des possibilités qui s'offrent aux responsables des politiques.

Le diagramme suivant présente comment les ressources du BSIF sont affectées à ses principales activités, les résultats produits par chaque activité et leur lien aux objectifs stratégiques.

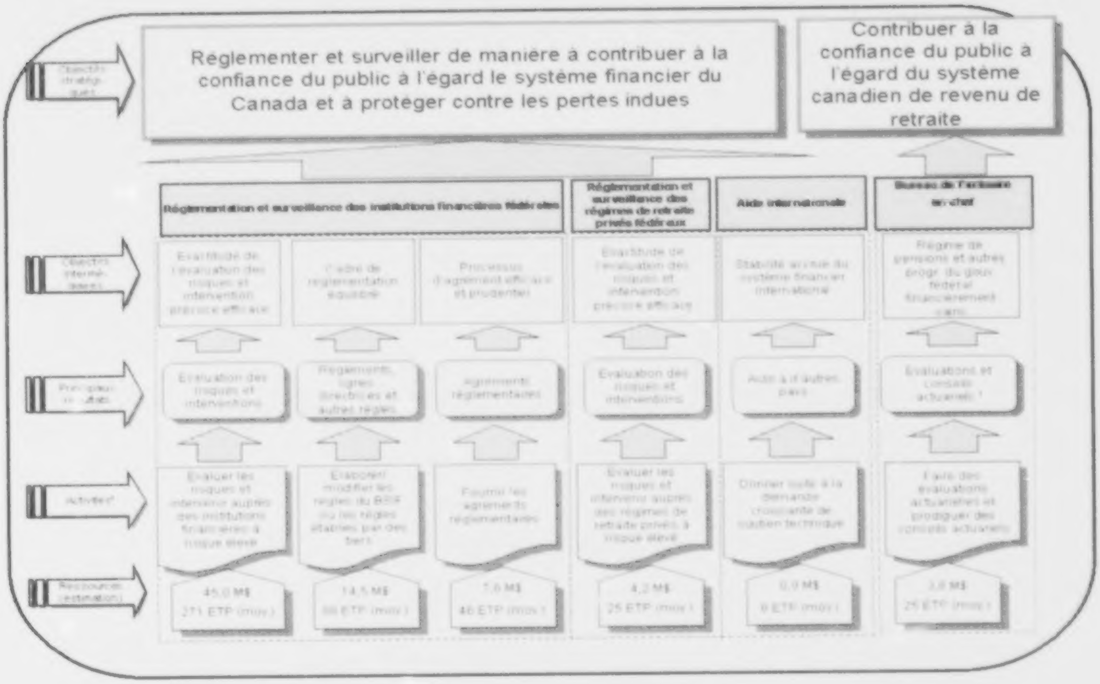

[1]*Régime de pensions du Canada, Programme de la sécurité de la vieillesse, Programme canadien de prêts aux étudiants et divers régimes de retraite et d'avantages sociaux de la fonction publique.*
[2] *Ces activités sont appuyées à l'échelle organisationnelle. Le coût des services intégrés et des ÉTP sont répartis par activité en fonction du nombre d'employés.*

SECTION 6. EXPLICATION DU RENDEMENT

Cette section compare les résultats du BSIF aux objectifs stratégiques énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) 2003-2004. La section 6 est organisée en fonction du modèle énoncé à la section 5 et porte sur les objectifs stratégiques et intermédiaires. Dans l'ensemble, l'approche adoptée consiste à présenter les mesures du rendement de l'exercice en cours par rapport aux résultats de l'exercice précédent (si disponibles) et s'appuie sur l'échelle de notation suivante.

Échelle de notation

Amélioration par rapport aux résultats de l'exercice précédent	
Conforme aux résultats de l'exercice précédent	
Détérioration par rapport aux résultats de l'exercice précédent	

Si les données des exercices précédents ne sont pas disponibles, le symbole est attribué.

6.1 Objectifs stratégiques

Comme nous l'avons dit dans la section 3 ci-dessus, deux objectifs stratégiques sont déterminants pour la réalisation du mandat du BSIF et essentiels à sa contribution aux Canadiens et au système financier et systèmes de revenu de retraite du Canada, à savoir :

> ***1) Réglementer et surveiller les institutions financières de manière à contribuer à la confiance du public.*** Dans le cas des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux, le BSIF s'acquitte de cette tâche en renforçant et en assainissant le secteur des services financiers canadiens, protégeant ainsi les souscripteurs, les déposants, les créanciers et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues.
>
> ***2) Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite.*** Le BSIF s'acquitte de cette tâche par l'entremise du Bureau de l'actuaire en chef, lequel prodigue des conseils justes et pertinents sur la situation de divers régimes de pension publics et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs.

Le BSIF continue d'élaborer et de compiler des mesures pertinentes du rendement. Bon nombre des mesures mentionnées ci-après ont été élaborées à partir des résultats de divers sondages réalisés par le BSIF auprès du public et de l'industrie. Ces sondages sont habituellement effectués tous les deux ans, à tour de rôle, bien que leur fréquence puisse être modifiée au besoin. Le BSIF tire également des données des rapports de ses activités

à l'interne, des évaluations réalisées par les pairs à l'occasion, ainsi que de diverses autres sources. Les données provenant de ces sondages et d'autres sources sont intégrées au processus de planification stratégique du BSIF.

Il est parfois impossible d'obtenir directement la preuve de la contribution du BSIF à un objectif en particulier parce que le rôle qu'il joue n'est qu'un des facteurs influençant les résultats. À cet égard, le BSIF surveille périodiquement et directement l'objectif en cause et applique plusieurs approches indirectes pour évaluer la contribution du BSIF.

6.2 Mécanismes de surveillance et rendement – Objectifs stratégiques

Pour surveiller et évaluer l'impact des priorités susmentionnées sur ses objectifs stratégiques (tel qu'indiqué dan le RPP 2003-2004 et résumé à la section 3), le BSIF recourt à des données et à de l'information sur la mesure du rendement. Pour chacune des priorités susmentionnées, les types de mécanismes de surveillance à employer sont indiqués à la section 6.3 ci-après.

Pour surveiller l'état d'avancement des objectifs stratégiques eux-mêmes, le BSIF utilise divers types de mesures du rendement, y compris des évaluations indépendantes (sondages publics), des examens par les pairs et des résultats réels touchant la prévention des pertes indues. Voici des exemples de mesures du rendement :

- niveau de confiance dans les fonds placés auprès des institutions financières;
- opinion externe, provenant de sources diverses, sur la situation générale des institutions financières au Canada;
- nombre de fermetures involontaires d'institutions financières effectuées par le BSIF, l'étendue des pertes, le cas échéant, et rendement du BSIF dans chaque dossier.
- nombre de cessations involontaires de régimes de retraite privés, l'étendue des pertes pour les participants, le cas échéant, et rendement du BSIF dans chaque dossier.

Le mandat du BSIF stipule explicitement que des fermetures et des cessations peuvent se produire et ne sont pas en soi une indication du rendement de l'organisation. Ainsi, en examinant les fermetures et les cessations qui se produisent, le BSIF évalue la mesure dans laquelle il s'est bien acquitté de son mandat d'intervention précoce, c'est-à-dire cerner la situation et intervenir comme il se doit.

Par exemple, dans le cas des régimes de retraite privés, les régimes sont volontaires et peuvent fonctionner en situation déficitaire. Ce ne sont pas tous les déficits qui sont source de préoccupation. Ce qui importe, c'est la capacité du répondant de combler le déficit. La situation est plus préoccupante lorsque le régime est déficitaire et que le répondant connaît lui aussi des problèmes. Cependant, si le répondant n'est pas en mesure de payer les prestations, il a l'option de restructurer le régime.

Il faut reconnaître que le rendement du BSIF n'est pas le seul facteur ayant une incidence sur ses résultats stratégiques et sur la mesure du rendement. En fait, la *Loi sur le BSIF*

prévoit nombre de facteurs et d'intervenants dont les actions ou inactions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats stratégiques. Toutefois, le BSIF suit de près ce type d'information dans le but de bien comprendre l'état de ses principaux résultats stratégiques et d'élaborer des moyens toujours plus efficaces de continuer à contribuer à ces mêmes résultats.

Le BSIF surveille aussi divers indicateurs qui contribuent à son efficacité, par exemple, la pertinence de ses pratiques de surveillance et d'élaboration de règles et l'utilité de sa rétroaction aux institutions.

Rendement global : La confiance du public à l'égard des systèmes financiers du Canada demeure élevée. L'opinion quant à la contribution du BSIF à la confiance du public, d'après les intervenants, continue de se raffermir. Les cadres de l'industrie ont indiqué dans les sondages que le rendement du BSIF au chapitre de la « protection contre les pertes indues » continue d'être satisfaisant et de s'améliorer.

Mesures du rendement	Résultats	Note/tendance
Niveau de confiance du public à l'égard des fonds placés auprès des institutions financières *(déterminé dans le cadre d'un sondage public annuel mené au nom du BSIF par Decima Research)*	**86 %** des répondants ont dit avoir beaucoup confiance ou avoir une certaine confiance dans le système financier canadien. Le public canadien continue de montrer des niveaux de confiance élevés à l'égard de ses institutions financières. Les résultats du sondage montrent que la confiance du public demeure élevée et qu'elle varie dans une certaine mesure avec le temps, ce qui ne justifie pas, selon le BSIF, de modifier son approche.	2003 – 86 % 2002 – 85 % 2001 – 84 % 1997 – 88 %
Contribution du BSIF à la confiance des Canadiens dans le secteur financier *(déterminée dans le cadre de la consultation auprès des cadres supérieurs de l'industrie et Decima Research[2])*	**Étude non reprise en 2003-2004** En 2002, **86 %** des cadres supérieurs de l'industrie qui ont participé à la consultation ont indiqué que le BSIF a contribué très efficacement ou efficacement à la confiance des Canadiens dans le secteur financier. Le sondage Decima a indiqué que la réglementation par le gouvernement des institutions financières est un important facteur sous-tendant la confiance élevée du public dans le secteur financier.	2003 – S.O. 2002 – 86 % 2000 – 76 % 1998 – 81 %
Contribution du BSIF à l'amélioration de la vigueur des institutions financières *(déterminée dans le cadre de l'étude de consultation auprès des cadres supérieurs de l'industrie)*	**Étude non reprise en 2003-2004** **En 2002, 95 %** des cadres du secteur financier qui ont participé à l'étude de consultation ont indiqué que les activités du BSIF « ont contribué à rendre les institutions financières du Canada plus fortes que dans le passé ».	2003 – S.O. 2002 – 95 % 2000 – 92 % 1998 – 85 %

[2] *Étude de consultation menée auprès des cadres supérieurs et des professionnels de l'industrie (avocats, comptables et actuaires). Cette étude strictement confidentielle est réalisée tous les deux ans environ, pour le BSIF, par une société de recherche internationale. Les répondants répondent en personne, en rencontre individuelle, à une série de questions détaillées.*

Mesures du rendement	Résultats	Note/tendance
Solidité générale des institutions financières *(déterminée dans le World Economic Forum's Global Competitiveness Report de 2003-2004 du Forum économique mondial et dans d'autres sources)*	Invités à noter la solidité des banques canadiennes, les participants canadiens à l'enquête auprès des cadres leur ont attribué une note de **6,7** sur une échelle de 7. Cette note demeure élevée, seules celles attribuées à l'Australie et la Nouvelle-Zélande la devançant. Dans leurs rapports sur le système financier canadien, les agences de notation continuent de décrire le système de réglementation comme étant « sain ».	2003 – 6,7 2002 – 6,7 2001 – 6,9
Nombre de fermetures d'institutions financières effectuées par le BSIF, pertes associées à ces fermetures et rendement du BSIF dans ces situations	Au cours de l'exercice, une succursale canadienne de société d'assurances multirisques étrangère a été liquidée pour protéger les souscripteurs et créanciers canadiens. En 2001, le BSIF a pris le contrôle d'une succursale canadienne de société étrangère d'assurances multirisques et d'une petite société fermée spécialisée dans l'assurance détournement et caution qui avait interrompu ses activités. Dans les trois cas, on s'attend à recouvrer la totalité des sommes dues. Conformément à son mandat d'intervention hâtive, le BSIF a pris des mesures en fonction de la gravité de chaque situation.	2003 – 1 2002 – 0 2001 – 2
Nombre de cessations de régimes de retraite privés en raison de difficultés financières (y compris les cessations demandées par les répondants), pertes de prestations et rendement du BSIF dans ces situations	Au cours de l'exercice, un régime a fait l'objet d'une cessation involontaire afin de protéger les participants - pertes de prestations minimes, totalisant moins de **10 000 $**. En 2001, plusieurs régimes avaient choisi de procéder à une restructuration et de réduire les prestations plutôt que de satisfaire aux obligations de provisionnement, en partie grâce à l'intervention du BSIF. Le BSIF s'est montré proactif de façon à respecter son mandat d'intervention.	2003 – 1 2002 – 0 2001 – 3

6.3 Mécanismes de surveillance et rendement – Objectifs intermédiaires

Cette section porte sur les résultats provisoires à l'appui de l'atteinte des résultats stratégiques du BSIF.

CERNER EFFICACEMENT LES RISQUES QUI PÈSERONT SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES FÉDÉRALES ET LES RÉGIMES DE RETRAITE ET INTEVENIR AU BESOIN		
Lien avec les résultats	Indique l'efficacité du processus d'évaluation du risque du BSIF, lequel sert de fondement à l'établissement de la nécessité d'intervenir.	
Rendement global	Les indicateurs démontrent que les pratiques de surveillance du BSIF sont efficaces.	
Mesures du rendement	**Résultats**	**Note/tendance**
Surveillance continue des mécanismes d'identification des risques et des résultats du traitement des institutions posant des problèmes précis. *Source : Renseignements internes au sujet des activités du BSIF.*	• Au cours de l'exercice, le nombre des institutions dont la viabilité financière ou la solvabilité est à risque (stade 2) est passé de 10 à 4, en partie grâce à l'intervention du BSIF. Le nombre total des institutions aux prises avec des difficultés a légèrement augmenté durant l'exercice; toutefois, la plupart d'entre elles se trouvent au stade de préalerte (stade 1) (92 % par rapport à 79 % l'exercice précédent). Il s'agit essentiellement de sociétés d'assurances multirisques. Le BSIF croit que les mesures qu'il a prises ont permis de déceler des problèmes existants ou potentiels et d'intervenir de manière adéquate, ce qui a permis à nombre d'institutions d'améliorer leur côte. Quelques institutions se sont ajoutées à la liste de surveillance. • Nous avons mis l'accent sur la nécessité pour les institutions financières de mettre en place des mécanismes de contrôle adéquats pour gérer les risques juridiques et à la réputation associés à leurs activités. Nous avons intensifié la surveillance de la manière dont les grandes institutions gèrent ces risques et nous sommes intervenus lorsque leurs mécanismes étaient jugés inadéquats. • Nous avons attribué une cote faible ou modérée à 83 % des institutions qui avaient une cote de risque composite (CRC) au 31 mars 2004 (par rapport à 75 % pour l'exercice précédent), et une cote à risque élevé à moins de 0,3 % des institutions (par rapport à 1,5 % pour l'exercice précédent). Pour accroître la transparence, le BSIF a communiqué les critères d'évaluation et les CRC à 320 institutions jusqu'à présent.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.

Mesures du rendement	Résultats	Note/tendance
Surveillance continue des mécanismes d'identification des risques et des résultats du traitement des institutions posant des problèmes précis. *Source : Renseignements internes au sujet des activités du BSIF.*	• Le nombre de régimes de retraite figurant sur la liste de surveillance du BSIF a un peu diminué en 2003-2004, passant de 96 à 83 (62 régimes à prestations déterminées et 21 à cotisations déterminées). Certains régimes ont réglé leurs problèmes et ont été rayés de la liste, en partie grâce aux mesures prises par le BSIF. • Nous avons recensé les régimes présentant des niveaux de risque plus élevés et nous avons veillé à ce que les administrateurs des régimes prennent rapidement des mesures correctrices. Nous avons pris de mesures ciblées et fructueuses concernant les régimes déficitaires qui prenaient des congés de cotisation, les institutions retardataires, quelques régimes plus modestes à cotisations déterminées ainsi que la capitalisation des régimes devenus déficitaires depuis leur plus récent rapport d'évaluation. • Nous avons pris de mesures efficaces pour cerner les problèmes, trouver des solutions et protéger les participants des régimes de retraite d'Air Canada. • Nous avons examiné les renseignements que les régimes de retraite sont tenus de divulguer aux participant et réclamé des améliorations à ce chapitre pour respecter les exigences législatives. • Nous avons pris des mesures pour contrer les retards au chapitre la production des rapports d'évaluation et des retards de versements de quelques régimes plus modestes à cotisations déterminées.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.

Analyse rétrospective de situations problématiques particulières, dans le but d'évaluer la qualité de l'intervention du BSIF, de tirer des leçons et d'apporter des améliorations. Source : *Renseignements internes au sujet des activités du BSIF*	• Le BSIF a terminé une analyse rétrospective et tenu compte des conclusions lors de la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.
Entretiens périodiques avec les interlocuteurs et les pairs pour évaluer la qualité et l'efficacité des méthodes de surveillance du BSIF, ou certains de leurs éléments. Source : *Étude sur le crédit*[3]	• **Étude non réalisée en 2003-2004** • En 2002, les cadres du secteur des services financiers qui avaient participé à cette étude ont qualifié de **« bien » à « très bien »** l'efficacité du BSIF lors de l'examen des pratiques de crédit de leurs institutions.	2003 – S.O. 2002 – Bien à très bien 2000 – S.O.

De temps à autres, le BSIF invite des groupes externes à examiner ses processus d'évaluation des risques et d'intervention. En 2000, le FMI a procédé à un examen par les pairs de plusieurs organismes de réglementation. Les conclusions relatives au BSIF ont été favorables. D'après le FMI, la « structure canadienne de réglementation et de surveillance est bien étoffée et respectueuse des normes et de principes internationaux clés et constitue une source de pratiques exemplaire dans certains domaines. » De même, des examens, par les pairs, des rapports de l'actuaire en chef du Régime de pensions du Canada (RPP) démontrent que le BSIF prodigue des conseils de qualité et très pertinents au sujet du RPP et d'autres programmes gouvernementaux.

[3] *Étude sur le crédit réalisée auprès des cadres des institutions financières qui prennent part à l'examen des activités des pratiques de crédit que le BSIF effectue auprès de leur institution. Cette étude strictement confidentielle est réalisée tous les deux ans environ, pour le BSIF, par une société de recherche internationale. Les répondants répondent en personne, en rencontre individuelle, à une série de questions détaillées. Le BSIF ignore l'identité des répondants.*

AJOUTER À LA CAPACITÉ D'ABORDER EFFICACEMENT LES INSTITUTIONS ET LES RÉGIMES DE RETRAITE PRIVÉS À PROBLÈME		
Lien avec l'objectif	Indique l'efficacité des méthodes d'intervention du BSIF.	
Rendement global	Les indicateurs montrent que les pratiques d'intervention du BSIF sont efficaces.	
Mesures du rendement	**Résultat**	**Note/tendance**
Supervision interne continue des résultats obtenus pour ajouter à la capacité d'aborder efficacement certaines institutions et certains régimes de retraite privés à problème. *Source : Information interne sur les activités du BSIF*	• Nous avons procédé à un transfert de ressources et amélioré les processus, p. ex., tests de préalerte améliorés et essais de solvabilité accrus, et nous avons mis l'accent en particulier sur les sociétés d'assurances multirisques et les régimes de retraite privés. • Nous avons fait la promotion de la nécessité d'une gouvernance responsable des régimes de retraite, y compris d'une sensibilisation accrue des intervenants en cause à l'égard des enjeux et des risques et de la façon de composer avec ceux-ci. • Nous avons déployé le nouveau Plan de reprise des activités (PRA) du BSIF et avons mis à l'essai des scénarios de gestion de crise. Nous sommes demeurés ouverts et nous nous sommes acquittés avec succès des responsabilités du BSIF pendant la panne en août 2003. • Nous avons participé aux travaux de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) pour élaborer les principes de saine régie des régimes de retraite. L'ACOR a appliqué un questionnaire d'autoévaluation aux administrateurs des régimes et les résultats aideront l'ACOR à formuler ses consignes sur la régie des régimes. • Nous avons préparé un rapport sur l'industrie des assurances multirisques dans lequel nous avons examiné les tendances au titre des revenus, des dépenses et de la rentabilité ainsi que le cadre de réglementation des placements et les pratiques de l'industrie. Le rapport qui a été remis aux gouvernements fédéral et provinciaux en arrivait à la conclusion que le système de réglementation est sain et réclamait que les mesures prises pour contrôler les primes d'assurance soient assorties de mesures visant à réduire les dépenses liées aux sinistres afin d'éviter des problèmes de solvabilité.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.

Achèvement d'analyses rétrospectives de situations problématiques et de crises pour évaluer dans quelle mesure le BSIF aborde les questions de façon efficace, et recensement des leçons apprises et des améliorations possibles. *Source : Information interne sur les activités du BSIF*	• Le BSIF a fait des analyses rétrospectives et intégré les leçons apprises aux plans et priorités pour 2004-2005.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.

VEILLER À CE QUE LE CADRE DES CONSIGNES ET DES RÈGLES DEMEURE PERTINENT ET QU'IL SATISFASSE AUX EXIGENCES MINIMALES INTERNATIONALES		
Lien avec l'objectif	Offre à l'industrie une opinion de spécialiste à savoir si un équilibre adéquat entre le fait d'exécuter une surveillance prudentielle efficace et le fait de permettre aux institutions de livrer concurrence est maintenu.	
Rendement global	En ce qui a trait à un cadre de réglementation équilibré, les cadres de l'industrie ont attribué au BSIF une bonne note et ont indiqué que le BSIF reconnaît qu'il importe de maintenir cet équilibre.	
Mesures du rendement	**Résultats**	**Note/tendance**
Évaluation en fin d'année de la mesure dans laquelle le BSIF a examiné les règles et les a ajustées au besoin. *Source: Information interne sur les activités du BSIF*	• Nous avons modernisé la ligne directrice sur l'impartition des fonctions des institutions financières pour tenir compte des risques associés au recours à des fournisseurs de services de l'extérieur grâce à de meilleurs mécanismes de gestion et de contrôle. • Nous avons mis la dernière main à une nouvelle ligne directrice sur les fonctions d'un actuaire désigné, y compris les attentes à l'égard d'un processus d'examen externe des rapports, afin de délimiter plus étroitement la pratique actuarielle et renforcer la confiance dans le travail de l'actuaire désigné. • Nous avons suivi les projets d'élaboration de règles et conclu que la grande majorité avaient été achevés à temps. • Nous avons mis à jour la *Ligne directrice sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent* (MMPRCE) en fonction des exigences de capital au titre du risque de déchéance et du risque de mortalité pour tenir compte de manière plus exacte des risques et offrir un meilleur point de départ aux fins de comparaison entre les sociétés canadiennes d'assurance-vie. • Nous avons maintenu notre engagement à l'égard des travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et nous avons déployé des efforts considérables pour nous préparer à la mise en œuvre des nouvelles normes de fonds propres (Bâle II). Le surintendant a fait office de vice-président du CBCB et de président du Groupe de mise en œuvre de l'Accord.	2003 – conforme aux attentes 2002 –S.O. 2001 – S.O.

Analyse rétrospective ciblée des ajustements des règles pour déterminer si les résultats escomptés ont été obtenus (p. ex., la prudence et le besoin de soutenir la concurrence sont bien équilibrés). *Source : Information interne sur les activités du BSIF*	• Le BSIF a fourni à l'industrie une évaluation de l'impact postérieur à la mise en œuvre de ses nouvelles lignes directrices sur le capital des sociétés d'assurances multirisques. L'évaluation a confirmé que l'impact escompté a été obtenu. • Nous avons collaboré avec l'Institut Canadien des Actuaires (ICA) pour élaborer un modèle de divulgation des gains et pertes annuels des sociétés canadiennes d'assurance-vie selon la source.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.
Rétroaction périodique des intervenants et évaluation par les pairs de la mesure dans laquelle le BSIF a examiné les changements dans le secteur des services financiers, les approches de réglementation d'autres administrations et la rétroaction des intervenants pour cerner et évaluer les ajustements possibles à d'autres règles. *Source : Étude de consultation auprès des cadres supérieurs de l'industrie*	• **Étude non reprise en 2003-2004** • En 2002, les cadres du secteur financier qui ont participé à l'étude de consultation ont attribué au BSIF une **bonne note** pour ce qui est de garantir un équilibre adéquat entre le fait d'exécuter une surveillance prudentielle efficace et le fait de permettre aux institutions de livrer concurrence.	2003 – S.O. 2002 – bien coté 2000 – S.O. 1998 – S.O.
	• **Étude non reprise en 2003-2004** • **En 2002, 72%** des cadres du secteur financier qui ont participé à l'étude de consultation ont dit qu'ils estiment que les institutions financières canadiennes ne se trouvent pas en situation de désavantage à l'échelle internationale par rapport à leurs concurrents.	2003 – S.O. 2002 – 72 % 2000 – 41 % 1998 – 50 %

ANALYSER LA MISE EN ŒUVRE DES CADRES STRATÉGIQUES ET ADAPTER AU BESOIN LES APPROCHES DE RÉGLEMENTATION ET DE SURVEILLANCE		
Lien avec l'objectif	Indique si les cadres stratégiques en place sont adéquats, ce qui aboutit au peaufinage ou à l'adaptation des approches du BSIF en matière de réglementation et de surveillance au besoin.	
Rendement général	Les processus et le cadre de surveillance du BSIF se sont avérés efficaces et sont réputés à la fine pointe par rapport à ceux d'autres administrations.	
Mesures du rendement	**Résultats**	**Note/tendance**
Évaluations ciblées de l'efficacité des cadres et des approches *Source : Information interne sur les activités du BSIF*	• Les processus et le cadre de surveillance du BSIF se sont avérés très efficaces et sont réputés à la fine pointe par rapport à ceux d'autres administrations. • Pendant l'exercice, des améliorations ont sans cesse été apportées aux pratiques de surveillance sous forme, par exemple, d'une plus grande assurance de la qualité interne et d'autres consignes à l'intention des surveillants. • Nous avons accéléré l'évaluation des banques pour déterminer dans quelle mesure elles sont prêtes à mettre en œuvre les nouvelles normes de fonds propres (Bâle II). Toutes les grandes banques ont effectué une analyse des écarts et ont repéré des domaines où des améliorations s'imposaient. • Nous avons commencé à évaluer le risque à la réputation de toutes les grandes institutions financières et nous déterminerons en fonction des résultats si d'autres consignes s'imposent. • Nous avons poursuivi le programme d'évaluation visant à déterminer les progrès réalisés par les institutions financières fédérales dans l'élaboration de mesures aux fins de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Les évaluations achevées en mars 2004 visaient 63 % de l'actif total de l'industrie pour les institutions de dépôts et les sociétés d'assurance-vie. En juin 2004, ce pourcentage était passé à 90 %.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2000 – S.O.

NOUVEAU – **RÉPONDRE DE FAÇON CIBLÉE AUX DEMANDES D'AIDE TECHNIQUE DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES QUE LE BSIF REÇOIT (AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ACDI)**		
Lien avec l'objectif	Indique dans quelle mesure le BSIF offre efficacement de l'aide technique aux administrations étrangères.	
Rendement général	Le BSIF a fourni efficacement des conseils techniques et des services d'experts-conseils pour corriger les problèmes décelés dans certaines administrations.	
Mesures du rendement	**Résultats**	**Note/tendance**
Source: Information interne sur les activités du BSIF	• Nous avons élargi la portée géographique de notre programme d'aide technique pour inclure l'Europe de l'Est, à la demande de la Banque mondiale, afin de répondre à un besoin urgent de soutien technique dans cette région, à commencer par la réglementation de l'assurance en Ukraine. • Nous avons fourni des conseils techniques pratiques et des services d'experts-conseils pour corriger les problèmes décelés au sein de plusieurs administrations dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du Fonds monétaire international/Banque mondiale pour garantir la conformité aux principes de base du Comité de Bâle et aux principes de base en matière d'assurance de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA). Nous avons notamment élaboré des consignes sur le risque de marché, mis en train des programmes d'examen sur place et fait de la rédaction législative.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.

ENTRETENIR LES RESSOURCES ET L'INFRASTRUCTURE NÉCESSAIRES À L'APPUI DES ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE ET DE RÉGLEMENTATION		
Lien avec l'objectif	Indique l'efficacité des ressources et de l'infrastructure du BSIF qui appuient ses activités de surveillance et de réglementation.	
Rendement général	Le BSIF a mis en train plusieurs initiatives pour améliorer l'efficacité de l'infrastructure qui appuie ses activités de surveillance et de réglementation. Le BSIF respecte le budget et l'échéancier à l'égard de la réalisation de ces projets.	
Mesures du rendement	**Résultats**	**Note/tendance**
Évaluation en fin d'année de la mesure dans laquelle le Plan stratégique de GI-TI du BSIF a été exécuté conformément à certains délais et aux attentes quant aux retombées (à savoir si les éléments du Plan ont été mis en œuvre comme prévu.) *Source : Information interne sur les activités du BSIF*	• Le BSIF a respecté les échéances de 2003-2004 de l'Initiative d'intégration des systèmes administratifs (IISA). Ce projet interne d'une ampleur considérable vise la refonte des processus de surveillance de base en vue de permettre au BSIF de mieux affecter les ressources aux situations à risque élevé.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.
Rétroaction périodique provenant des sondages menés auprès des employés sur l'efficacité du BSIF à cet égard (dans le but d'améliorer constamment les cotes). *Source : Sondage auprès des employés du BSIF de 2002*	• 93 % des employés du BSIF ont dit être fiers de travailler au BSIF (comparaison externe – moyenne de 67 % dans la base de données générale de la société de sondages en réponse à la même question ou à une question semblable). • 86 % des employés du BSIF ont dit qu'ils recommanderaient le BSIF comme un bon lieu de travail (comparaison externe – moyenne de 71 % dans la base de données générale de la société de sondages en réponse à la même question ou à une question semblable). • Nous avons donné suite au plus récent sondage auprès des employés en consolidant les communications internes, en offrant des circuits améliorés de demandes de renseignements et des séances d'information sur les principales initiatives internes et en augmentant les contacts entre les employés et la haute direction.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.

Évaluation en fin d'année du nombre de processus rationalisés et des répercussions anticipées *Source : Information interne sur les activités du BSIF*	• Nous avons passé en revue les exigences au chapitre des données pour les sociétés d'assurance-vie et d'assurances multirisques. De concert avec d'autres activités de rationalisation des données, cela a eu pour effet de réduire à concurrence de 50 % le nombre de points de données obligatoires pour la plupart des sociétés d'assurance-vie et d'assurances multirisques. • Dans le cadre de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, le BSIF a procédé à une évaluation officielle de sa capacité et a dressé un plan d'action aux fins de mise en œuvre en 2004-2005.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.
Évaluation en fin d'année de l'efficacité de la mise en oeuvre du Système de gestion des documents électroniques (SGDE) pour ce qui est de réaliser les objectifs prévus de cette initiative. *Source : Information interne sur les activités du BSIF*	• Le BSIF a achevé la première étape de la mise en oeuvre pluriannuelle du SGDE; il a notamment installé les nouvelles technologies de gestion électronique des documents au poste de travail de chaque employé. Au 31 mars 2004, plus de 850 000 documents étaient gérés dans le SGDE.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.
Évaluation en fin d'année de la mise en œuvre du Système de suivi du workflow des principaux programmes de surveillance (SSWPPS) pour déterminer si les objectifs des initiatives ont été réalisés comme prévu. *Source : Information interne sur les activités du BSIF*	• Le BSIF a respecté les échéances de l'Initiative d'intégration des systèmes administratifs (IISA) qui a pour objet la refonte des processus de surveillance de base et qui permettra au BSIF de mieux affecter les ressources aux situations à risque élevé et de mettre en œuvre les technologies connexes, p. ex., gestion des documents et workflow.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.

FOURNIR EN TEMPS OPPORTUN DES CONSEILS D'EXPERT AU GOUVERNEMENT DU CANADA AU SUJET DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET D'AUTRES PROGRAMMES		
Lien avec l'objectif	Indique la qualité et l'efficacité des conseils prodigués au gouvernement du Canada au sujet du Régime de pensions du Canada et d'autres programmes.	
Rendement général	Le BSIF poursuit ses efforts pour élaborer et peaufiner ses mesures du rendement à cet égard. D'après les commentaires groupe indépendant d'examen des actuaires, le BSIF donne des conseils de qualité et grandement efficaces au sujet du Régime de pensions du Canada et d'autres programmes.	
Mesures du rendement	**Résultats**	**Note/tendance**
Résultats des évaluations indépendantes par des pairs de l'examen fait par l'actuaire en chef du Régime de pensions du Canada et d'autres régimes, y compris les rapports déposés à temps, l'accès à l'information, le caractère raisonnable des hypothèses et méthodes, la communication, la conformité et l'exactitude. *Source : Examens effectués par le Groupe de l'examen actuariel du RPC*	• Voici en résumé l'opinion du groupe d'actuaires indépendant : ▪ Tous les rapports ont été déposés à temps ▪ L'actuaire en chef avait accès aux données requises ▪ Les éléments des hypothèses et de la méthodologie étaient pertinents et raisonnables ▪ Les rapports présentent fidèlement les résultats du travail effectué ▪ L'actuaire en chef et ses collaborateurs étaient en conformité avec les normes professionnelles pertinentes • Ces caractéristiques ont amené le public à avoir davantage confiance dans les plans et programmes visés.	2003 – conforme aux attentes 2002 – conforme aux attentes 2001 – conforme aux attentes
Les estimations des engagements au titre des pensions et les analyses de sensibilité préparées par le BAC sont-elles raisonnablement exactes? *Source : Vérification demandée par le BVG à l'égard des dépenses du gouvernement au titre des pensions*	• Les experts-conseils en actuariat, dans leur opinion, ont déclaré que la détermination par le BAC du passif estimatif en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* est raisonnable. Les résultats des analyses effectuées par les experts-conseils sont semblables à ceux obtenus par le BAC.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.
Le BAC a-t-il effectué les évaluations réglementaires de la LPFP, de la LPRGRC et de la LPRFC donnant des mesures raisonnables des cotisations normales et du passif en fonction des données disponibles? *Source : Vérification demandée par le BVG à l'égard des dépenses du gouvernement au titre des pensions*	• Voici les conclusions du rapport de vérification indépendant : ▪ Les méthodes actuarielles étaient appropriées ▪ Les hypothèses économiques et démographiques étaient pertinentes aux fins de l'évaluation ▪ Toutes les prestations influant de manière importante sur le coût ont été évaluées ▪ Les résultats de l'évaluation ont été vérifiés à la fois cellule par cellule et dans l'ensemble ▪ Les résultats de l'évaluation étaient raisonnables selon les données disponibles sur les membres.	2003 – conforme aux attentes 2002 – S.O. 2001 – S.O.

SECTION 7. PRIORITÉS ET AUTRES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT

Cette section résume la participation du BSIF à certaines initiatives pangouvernementales. Le tableau suivant montre les initiatives qui sont applicables au BSIF.

Priorité/initiative du gouvernement	Applicable au BSIF	Non applicable au BSIF
▪ Gouvernement en direct	X	
▪ Modernisation de la fonction de contrôleur	X	
▪ Amélioration des services		X
▪ Développement durable		X
▪ Paiements de transfert (subventions et contributions)		X
▪ Subventions conditionnelles et fondations		X
▪ Diversification des modes de prestation des services		X
▪ Facturation externe (auparavant Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification, 1997)	X	
▪ Projets (auparavant grands projets d'immobilisations)		X
▪ Grands projets de l'État		X
▪ Principales initiatives réglementaires	X	
▪ Cuves de stockage		X
▪ Acquisitions et marchés		X
▪ Politique sur les voyages	X	

Gouvernement en direct (GED)

Dans le cadre de son plan pluriannuel en matière de GI/TI, le BSIF a un programme qui appuie l'initiative du GED. Le BSIF continue d'apporter des améliorations mineures à son site Web et prévoit de le remanier entièrement l'année prochaine en fonction des normes du GED.

Modernisation de la fonction de contrôleur

En 2003-2004, le BSIF a pris part à l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, un projet à participation obligatoire d'envergure gouvernementale incitant à l'adoption de pratiques modernes de gestion au chapitre de la culture, des systèmes redditionnels et des systèmes de mesures des ministères et organismes fédéraux. Le BSIF

a complété une évaluation officielle de sa capacité, préparé un plan d'action destiné à être mis en œuvre en 2004-2005 et poursuivi l'élaboration des lignes directrices découlant du Cadre redditionnel. Le tableau ci-dessous rend compte des principaux processus qui sont maintenant alignés avec l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur.

Catégorie de la modernisation de la fonction de contrôleur	Processus	Comment il appuie la réalisation des objectifs stratégiques
Leadership stratégique	Processus de planification amélioré.	Un processus de planification amélioré pour cerner plus tôt les risques et les classer en priorité et associer tous les projets et ressources aux risques. Garantit que les ressources sont utilisées de manière judicieuse et que les projets cadrent avec le risque de remplir notre mandat.
Informatique intégrée en matière de rendement	Rapports de gestion mensuels en direct sur le temps et les ressources financières.	Permet de fournir à la direction les renseignements nécessaires pour garantir que les ressources sont utilisées de manière efficace.
Ressources humaines motivées	Procéder à des sondages auprès des employés et élaborer un plan d'action fondé sur les résultats de ceux-ci.	Les ressources humaines sont motivées à faire ce qu'il faut pour réaliser les objectifs.
Gestion mature des risques	Le plan de gestion du risque d'entreprise est en cours d'élaboration.	Il importe de comprendre la gestion du risque d'entreprise pour être un organisme de réglementation efficace.
Reddition de comptes claire	Remanier le document sur les engagements à l'égard des buts pour voir à ce que les buts des employés soient clairs et mesurables.	Les employés comprennent mieux ce qu'on attend d'eux et le lien avec les objectifs du BSIF de sorte que dans l'ensemble le BSIF réalise ses objectifs.
Valeurs et éthique communes	Mettre à jour le Code de déontologie pour les employés.	Confiance du public dans le haut niveau d'intégrité des employés du BSIF.
Gouverne rigoureuse	États financiers annuels vérifiés par le Bureau du vérificateur général.	Confiance du public dans le fait que le BSIF gère ses ressources financières de manière responsable.

Facturation externe (auparavant la Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification, 1997)

Le BSIF recouvre ses coûts à même plusieurs sources. Il impute le coût de l'évaluation des risques et des interventions (de surveillance), du traitement des demandes d'approbation et de l'établissement des règles aux institutions financières et aux régimes de retraite privés qu'il surveille et réglemente.

La répartition du coût des principales activités du BSIF au titre de la surveillance, du traitement des demandes d'approbation et d'établissement des règles entre les institutions est établie de plusieurs façons. De façon générale, le système est conçu pour répartir les coûts entre les institutions selon le temps approximatif consacré à leur surveillance et à leur réglementation. C'est ainsi que les institutions bien gérées et moins à risque, de même que celles présentant moins de demandes d'approbation, assument une part plus modeste des coûts du BSIF.

Des droits d'utilisation spécifiques s'appliquent à certaines demandes d'approbation. Les droits relatifs aux approbations et aux décisions sont établis conformément aux dispositions législatives sur les institutions financières. De façon plus précise, ces mesures sont régies par la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* et la *Loi sur les sociétés coopératives de crédit*, de pair aux règlements connexes.

Il y a 52 types d'activités qui nécessitent l'agrément du surintendant, du ministre ou d'un autre niveau et qui entraînent aussi des frais de service précis. Les droits perçus à l'égard de chacun de ces types d'activité ont été modifiés en 2003-2004. En août 2003, ils ont été augmentés de 30 % par rapport à l'exercice précédent de façon à mieux correspondre aux coûts que le BSIF doit engager pour fournir ses services ainsi que pour appliquer une méthode de recouvrement plus équitable. En outre, le règlement aux termes duquel cette augmentation a été imposée prévoit une autre augmentation de 30 % par rapport au montant original (ce qui correspond à une augmentation de 23 % par rapport aux droits révisés du mois d'août 2003). Ces 52 types d'activités et d'agréments sont regroupés et classés en cinq catégories dans le tableau ci-dessous.

					Années de planification		
Activité assujettie à des droits	***Description:***	***Revenus prévus dans le budget de 2003-2004 (K $)***	***Revenus réels de 2003-2004 (K $)***	***Coût intégral estimatif (K $)***	***Revenus prévus en 2004-2005 (K $)***	***Revenus prévus en 2005-2006 (K $)***	***Revenus prévus en 2006-2007 (K $)***
Agrément du Ministre	La législation prévoit 17 types d'opérations qui exigent l'agrément du Ministre. Il s'agit notamment de la délivrance de lettres patentes de constitution d'une nouvelle institution financière, de l'agrément d'un changement de propriété d'une institution financière et de la cession d'activités entre institutions.	1 183	1 248	1 248	1 594	1 742	1 742
Agrément du surintendant	La législation prévoit 16 types d'opérations nécessitant l'agrément du surintendant. Il s'agit notamment de la délivrance et de la modification d'ordonnances de fonctionnement et de l'agrément de sociétés provinciales à titre de réassureurs agréés.	337	247	247	346	377	377
Présomption d'agrément du surintendant	La législation prévoit 14 types d'opérations visés par la présomption d'agrément du surintendant. En vertu de la législation, à moins que le surintendant n'approuve ou ne rejette l'opération ou ne prolonge le délai d'agrément dans les 30 jours, il est réputé avoir approuvé la demande 30 jours après que le BSIF a reçu le dossier complet. Les demandes visées par la présomption d'agrément sont considérées comme les moins complexes parmi les nombreux types d'opérations que le BSIF examine.	946	664	664	979	1 068	1 068

Activité assujettie à des droits	*Description:*	*Revenus prévus dans le budget de 2003-2004 (K $)*	*Revenus réels de 2003-2004 (K $)*	*Coût intégral estimatif (K $)*	*Années de planification*		
					Revenus prévus en 2004-2005 (K $)	*Revenus prévus en 2005-2006 (K $)*	*Revenus prévus en 2006-2007 (K $)*
Agrément par le ministre ou le surintendant selon les détails de l'opération	Un type particulier d'opération exige l'agrément du ministre ou du surintendant selon les circonstances particulières en jeu. Il s'agit de l'opération par laquelle une institution financière fédérale acquière une participation importante dans une autre entité. La question de savoir si l'opération doit être agréée par le ministre ou le surintendant dépend de la nature des activités de l'entité cible.	228	229	229	294	321	321
Autres types d'agréments	Au nombre des quatre autres types de services fournis par le BSIF moyennant des frais de service, citons l'interprétation écrite de la législation et la confirmation de la qualité du capital.	94	225	225	209	228	228
TOTAL des revenus		**2 787**	**2 611**	**2 611**	**3 422**	**3 736**	**3 736**

TYPE DE DROIT ET FONDEMENT

- Service réglementaire (R). *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* – Paragraphe 23.1(2)
- *Règlement modifiant le Règlement de 2002 sur les droits à payer pour les services du Bureau du surintendant des institutions financières*

COÛT INTÉGRAL ESTIMATIF

Étant donné que les droits sont calculés en fonction du temps consacré au traitement de chaque type d'opération, le coût intégral estimatif correspond aux revenus prévus. Le type d'opération nécessitant l'agrément du ministre fait exception puisque les coûts relatifs à l'examen et l'agrément au sein du ministère des Finances ne sont pas pris en compte dans les droits d'utilisation.

Normes de service

Compte tenu de la complexité des demandes au sein de chaque groupe d'activités énumérées ci-haut, les normes de rendement qui ont été établies sont très générales. À l'heure actuelle, l'échéancier visé pour traiter de bout en bout une demande nécessitant l'agrément du Ministre est de 90 jours; cependant, il faut habituellement environ six mois pour traiter des types de demandes ministérielles complexes, par exemple, constitutions en sociétés et enregistrements de succursales.

Les demandes visées par la présomption d'agrément du surintendant sont un groupe d'agréments à l'égard duquel la législation stipule que l'agrément doit être accordé dans les 30 jours suivant la réception par le BSIF du dossier complet ou alors l'agrément est réputé être accordé. Ces activités sont habituellement considérées moins complexes.

Pour les autres catégories de demandes énumérées ci-haut, l'échéancier cible est de 30 jours, même s'il arrive souvent qu'il soit très difficile de le faire en raison de la complexité ou des liens avec d'autres demandes d'agrément plus complexes.

Le 31 mars 2004, le projet de loi C-212, la *Loi concernant les droits d'utilisation* a reçu la sanction royale exigeant, entre autres, la déclaration annuelle des droits d'utilisation et la mise en œuvre de normes de service visant les nouveaux droits d'utilisation ou la modification de droits existants. Le BSIF examine en ce moment les conséquences et les exigences de la nouvelle loi. Afin de satisfaire à l'exigence en matière de déclaration, nous annexons à la présente (Annexe B) la liste complète de 52 droits d'utilisation exigés par le BSIF (résumés ci-dessus).

Le BSIF précise actuellement la définition de ses normes de service.

Résultats sur le rendement

Pendant l'exercice 2003-2004, le BSIF a accordé 687 agréments en vertu des quatre lois dont l'administration lui incombe. De ce nombre, 168 demandes nécessitaient l'agrément du Ministre et les autres 504 demandes nécessitaient l'agrément du surintendant ou s'inscrivaient dans la présomption d'agrément du surintendant. De plus, environ 15 demandes exigeant l'agrément autre que du Ministre ou du surintendant ont été traitées.

D'après les résultats de l'analyse du rendement, 70 % des demandes nécessitant l'agrément du Ministre ont été traitées dans le délai cible de 90 jours. Au nombre des opérations qui ont pris plus de 90 jours à traiter (les autres 30 %) en raison des exigences prévues par la loi et en matière d'information, citons les enregistrements de succursales et les changements de propriété.

Sur les 504 opérations nécessitant l'agrément du Ministre ou visées par la présomption d'agrément du surintendant, 54 % ont été traitées en moins de 30 jours, 26 %, entre 30 et 90 jours et 20 %, en plus de 90 jours. Souvent, il a fallu plus de 30 jours pour traiter les demandes visées par l'agrément du surintendant, présomption d'agrément ou autre, car elles sont liées à une opération plus complexe.

Les 15 opérations qui ont exigé l'agrément autre que du Ministre ou du surintendant comprennent l'interprétation écrite de la législation et la confirmation de la qualité du capital. Toutes ces demandes ont habituellement été traitées en 30 jours.

Les raisons pour lesquelles les délais cibles de 30 jours ou de 90 jours n'ont pas été respectés en 2003-2004 ont été analysées; d'après les résultats, dans 42 % des cas, les requérants ont tardé à fournir au BSIF les renseignements demandés. Tel que déjà souligné, dans 28 % des cas, l'agrément s'inscrivait dans une opération plus complexe dont le traitement a pris beaucoup de temps.

Consultation et analyse

En août 2003, les frais de service imposés pour les 52 types d'activité exigeant l'agrément ou l'approbation du BSIF ont été augmentés de 30 %. La modification au règlement approuvant cette augmentation prévoyait également une augmentation de 23 % en août 2004.

Puisque les frais de service imposés par le BSIF à l'égard de certaines demandes d'agrément sont prévus par règlement, toute modification de ces règlements nécessite la tenue de consultations avant que le gouverneur en conseil ne les sanctionne. Le BSIF a fait parvenir copie des projets de règlement, de même qu'une lettre explicative, aux diverses associations représentant les institutions financières fédérales. Les droits proposés ont été modifiés à la lumière des commentaires formulés par ces associations.

Les règlements modifiés ont ensuite été publiés dans la *Gazette du Canada* pour solliciter d'autres commentaires, puis publiés dans leur forme finale après avoir été approuvés par la gouverneure en conseil. Le site Web du BSIF renferme un lien donnant accès au numéro précis de la *Gazette du Canada* qui renferme la version finale des règlements.

Au moment de la mise en œuvre des frais de service, et périodiquement par la suite, le BSIF a examiné les droits d'utilisateur exigés par les organismes de réglementation d'autres pays en contrepartie d'agréments de types similaires, plus particulièrement ceux de l'Office of the Comptroller of the Currency et du Federal Reserve Board des États-Unis, ainsi que de la Financial Services Authority du Royaume-Uni, pour faire en sorte que les droits exigés au Canada soient raisonnables par rapport à ceux en vigueur à l'étranger. Le BSIF a aussi examiné les frais imputés par d'autres ministères et organismes fédéraux, comme Industrie Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada et l'Agence du revenu du Canada, pour s'assurer que les frais ou les taux soient raisonnables.

Mécanisme de règlement des différends

La facturation externe pratiquée par le BSIF n'est assujettie à aucun mécanisme formel de règlement des différends. On prévoit qu'un tel mécanisme sera mis sur pied en 2004 et reposera sur un processus institué par le BSIF à l'égard des pénalités pour production tardive et erronée qu'il est autorisé à imposer.

On trouvera à l'adresse suivante des renseignements sur la facturation externe : http://canadagazette.gc.ca/partII/2003/20030827/html/sor291-f.html

Initiatives réglementaires

Le BSIF élabore des projets de réglementation ou de modification des règlements existants conformément à son mandat. À la lumière des conseils que lui prodigue le BSIF, le ministre des Finances peut proposer des modifications au gouverneur en conseil, lequel a le pouvoir de les adopter.

Le tableau suivant présente un résumé du rendement des initiatives réglementaires du BSIF énoncées dans le RPP de 2003-2004 ainsi que d'autres points qui n'étaient pas prévus au moment où le RPP a été rédigé (indiqués par *NOUVEAU*.)

Lois et règlements	Objet de l'initiative réglementaire	Résultats escomptés	Résultats atteints
Règlement sur les pénalités monétaires administratives (BSIF)	Le règlement mettra en oeuvre un régime de pénalités monétaires administratives en vertu duquel le surintendant peut imposer une pénalité à l'égard de violations précises des lois fédérales régissant les institutions financières. En outre, pour consolider le régime de pénalités du BSIF, le *Règlement sur la pénalité de production* (BSIF) sera subsumé dans ce règlement et sera abrogé parallèlement à l'entrée en vigueur de ce règlement.	Le régime de pénalités monétaires administratives vise à encourager les institutions financières fédérales à se conformer aux lois auxquelles elles sont assujetties. Le régime favorisera la conformité et ainsi aidera le BSIF à remplir son mandat, soit protéger les droits et intérêts des déposants, des souscripteurs et des créanciers des IFF.	Le BSIF a mené des consultations auprès de l'industrie et rédige actuellement la version provisoire du Règlement. Parallèlement, il élabore des procédures aux fins de l'administration des pénalités.
Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension		Le BSIF propose de modifier le *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension* pour améliorer la capitalisation des régimes de retraite privés assujettis à la réglementation fédérale.	Il faut poursuivre l'élaboration des politiques et les consultations avant de procéder à la modification du Règlement.
Branches d'assurance – Annexe	Cette annexe de la *Loi sur les sociétés d'assurances* est modifiée pour réduire le nombre de branches d'assurance et pour établir le fondement de la définition des branches d'assurance fédérales aux fins d'harmonisation avec celles de la plupart des provinces et des territoires.	Le nombre de branches d'assurance diminuera, passant de plus de 50 branches utilisées par les administrations fédérale, provinciales et territoriales à 17 branches harmonisées. De plus, la définition des branches sera harmonisée. Les branches harmonisées permettront de réduire le fardeau administratif et les coûts pour les assureurs.	La mise en oeuvre est retardée en raison des consultations en cours au sujet d'une annexe provisoire. L'évolution du dossier repose sur l'élaboration de la législation visant les institutions financières dans la Province de Québec.
Règlement sur les droits pour les services (BSIF)	Le Règlement est modifié pour augmenter les frais de services sur une période de deux ans, à raison de 30 % la première année (2003) et de 30 % la deuxième année (2004), non composée.	Le régime de l'utilisateur-payeur devrait permettre de recouvrer de manière plus équitable les coûts du BSIF en imputant à certains utilisateurs les frais des services rendus et avoir pour résultat une baisse correspondante au titre des recettes provenant des cotisations annuelles de base.	Le Règlement est entré en vigueur le 13 août 2003. Les fonds provenant des frais de services imposés pour l'exercice 2003 ont eu pour résultat d'abaisser les cotisations de base de l'industrie d'environ 2,5 millions de dollars. La hausse initiale de 30 % appliquée aux demandes reçues au 13 août 2003 est intervenue pour environ 350 000 $ de la baisse des cotisations.
Règlement sur le formulaire de procuration		Le BSIF recommande de modifier le règlement en vigueur pour mettre à jour les renvois périmés à la LCSA et aux règlements de la LCSA.	La responsabilité de ces mises à jour a été transférée au ministère des Finances.

Lois et règlements	Objet de l'initiative réglementaire	Résultats escomptés	Résultats atteints
Règlement sur les exemptions relatives aux rapports d'initiés (BSIF)		Le BSIF recommande de modifier le règlement en vigueur en ce qui concerne l'exemption accordée aux initiés à l'égard des exigences de présentation de rapports énoncées dans la *Loi sur les banques*.	Le Règlement est entré en vigueur le 29 mai 2003. Il a été modifié, car le libellé initial ne témoignait pas de la politique prévue, soit réduire le chevauchement réglementaire et offrir aux banques et au BSIF la possibilité d'économiser.
NOUVEAU – Règlement sur la cotisation des sociétés de portefeuille	Ce règlement prescrira dans quelle mesure et de quelle façon le surintendant peut réclamer une cotisation des sociétés de portefeuille bancaires et des sociétés de portefeuille d'assurances.	Ces cotisations doivent refléter le coût annuel de la surveillance de ces entités et répartir ces coûts de manière équitable.	Le BSIF élabore actuellement le cadre d'évaluation.
NOUVEAU – Règlement sur la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de pension d'Air Canada	Le Règlement permettra à la société, sous réserve de satisfaire à certaines conditions, d'amortir le déficit de solvabilité de ses régimes de pension privés à prestations déterminées sur une période de dix ans plutôt que sur la période maximale de cinq ans prévue dans l'actuel règlement en matière de pension.	Le Règlement aidera Air Canada dans ses efforts visant à restructurer ses activités aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC), en abaissant les paiements annuels de capitalisation des régimes de pension de la société.	Adoption du *Règlement sur la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de pension d'Air Canada*. Le Règlement a été publié dans la partie II de la *Gazette du Canada*, le 25 août 2004.
NOUVEAU – Règlement sur les autres modes de publication	Ce règlement permettra au BSIF de publier sa liste annuelle des comptes de dépôts inactifs depuis neuf ans sur Internet plutôt que dans la *Gazette du Canada*.	Le Règlement facilitera l'accès à l'information et réduira les coûts de publication du BSIF d'environ 100 000 $ par année, ce qui devrait avoir un effet positif sur la valeur des cotisations de l'industrie.	L'élaboration de ce règlement est en cours. Le BSIF étudie actuellement des méthodes lui permettant de traiter à l'interne l'information par voie électronique. Le BSIF songe également à recommander la modification de la *Loi sur les banques* pour en supprimer l'exigence de publication.
NOUVEAU – Règlement sur l'actif (sociétés étrangères)	Le BSIF propose de modifier le Règlement de manière à ce que l'actif soit évalué selon la valeur comptable dans le calcul de l'actif détenu par les sociétés d'assurance-vie étrangères au Canada (désigné Test de dépôt de l'actif et de la marge requise ou TDAMR). À l'heure actuelle, l'évaluation est faite en fonction soit de la valeur marchande soit de la valeur comptable, selon la plus élevée des deux.	En modifiant la méthode d'évaluation de manière à calculer l'actif détenu selon la valeur comptable, le Règlement permettra de garantir une approche uniforme à l'égard de l'évaluation des obligations d'assurance et des éléments d'actif qui les appuient. À l'heure actuelle, la norme de l'industrie prend en compte la valeur comptable de l'actif dans l'évaluation du passif actuariel. Cette mesure aura pour effet de réduire la volatilité des ratios du TDAMR, ce qui est souhaitable dans une optique prudentielle.	Le Règlement a fait l'objet d'une publication préalable dans la partie I de la *Gazette du Canada*, le 11 octobre 2003. Pendant la publication préalable, le BSIF a reçu des commentaires réclamant d'autres modifications au Règlement ayant trait à l'actif détenu auprès de dépositaires étrangers et des actifs non placés contrôlés par l'agent principal. Le BSIF étudie actuellement ces commentaires.

Lois et règlements	Objet de l'initiative réglementaire	Résultats escomptés	Résultats atteints
NOUVEAU – Règlement sur l'exclusion de la liste des filiales	Ce règlement permettra aux institutions financières fédérales d'exclure certaines filiales de la liste de celles devant figurer dans leurs états annuels.	Le Règlement permettra aux institutions financières fédérales de dresser la liste d'une manière plus compatible avec les exigences des lois provinciales sur les valeurs mobilières, ce qui allégera le fardeau réglementaire.	L'élaboration de ce règlement avance comme prévu. Il reste à formuler des critères permettant de déterminer les filiales qui peuvent être exclues de la liste, compte tenu des incohérences dans les rapports financiers concernant les PCGR internationaux par rapport aux PCGR canadiens.
NOUVEAU – Règlement sur les limites relatives aux placements (banques et SPB)	La modification apportée au Règlement dispenserait les banques et les sociétés de portefeuille bancaire à participation multiple dont les capitaux propres dépassent 1 milliard de dollars (banques et SPB moyennes) sans excéder 5 milliards de limites sur les placements dans des titres et des biens immobiliers.	La modification permettrait aux banques et SPB moyennes à participation multiple d'augmenter leurs placements dans des titres et des biens immobiliers au-delà des limites relatives aux placements. Elle leur permettrait également de couvrir les risques associés à certains produits de placement de manière plus rentable. Par suite de la modification, les banques et les SPB moyennes à participation multiple pourraient livrer une concurrence plus efficace tout en n'assumant qu'un degré de risque raisonnable.	Le BSIF a mené des consultations auprès de l'industrie et prépare la version provisoire du Règlement.
NOUVEAU – Règlement sur les modifications nulles	Le Règlement mettrait en oeuvre une disposition de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* en vertu de laquelle, à moins que le surintendant n'autorise la modification, une modification à un régime de retraite serait nulle si le ratio de solvabilité dudit régime est inférieur au ratio prescrit. Cette mesure permettrait d'éviter que des régimes considérablement sous-capitalisés ne mettent en œuvre des bonifications de prestations si ces bonifications auraient pour effet de réduire encore davantage la capitalisation du régime.	Le Règlement devrait atténuer le risque que la sous-capitalisation de régimes de retraite privés à prestations déterminées ne permette pas de verser en entier les prestations promises.	Le BSIF consulte actuellement l'industrie au sujet de cette proposition réglementaire.

Politique sur les voyages

Le BSIF est un employeur distinct. Pour satisfaire aux exigences de son mandat, le BSIF a choisi de mettre en œuvre une politique sur les voyages spécifiquement conçue pour l'organisation. La politique du BSIF est pratiquement identique à celle du Secrétariat du Conseil du Trésor, à quelques exceptions près (voir ci-dessous). Ces exceptions sont actuellement à l'étude.

POLITIQUE SUR LES VOYAGES		
Ministère/organisme : Le Bureau du surintendant des institutions financières		
Politique qui diffère de la politique du SCT	**Quelle est la différence (quelles sont les différences) de principe?**	**Quelles sont les répercussions financières de la différence (des différences)?**
1. Tarif aérien de classe affaires dans certaines situations (i)	La directive du SCT permet le voyage en classe affaires pour des déplacements de plus de 9 heures. Le seuil du BSIF est de 5 heures.	En 2003-2004, le coût estimatif net de cette politique se situe à 50 000 $, d'après 33 voyages à un coût additionnel moyen de 1 500 $ le voyage.

(i) Les cadres peuvent utiliser la classe affaires si le vol dure plus de 3 heures. Pour les autres employés, le voyage d'avion en classe affaires peut être autorisé conformément aux principes suivants :

a) lorsque l'employeur exige de l'employé qu'il voyage en vol ininterrompu d'une durée d'au moins cinq heures;
b) lorsque l'employé a un handicap physique en raison duquel il ne peut voyager en classe économique régulière;
c) lorsqu'il s'agit du tarif disponible le moins élevé;
d) dans des situations exceptionnelles, par exemple, pour une raison de sécurité ou lorsque l'employé du BSIF voyage avec un client de l'extérieur qui a déjà réservé un vol en classe plus élevée.

Le BSIF surveille efficacement les frais de ses déplacements au moyen de communications à l'intention de tout le personnel, de communications dirigées sur des politiques qui ne sont pas claires, de communications directes avec les gestionnaires au sujet de question de remboursement de frais de voyage, de supervision du budget et d'une analyse semestrielle détaillée des dépenses de voyage.

ANNEXE A – TABLEAUX FINANCIERS

La présente section renferme certains tableaux financiers détaillant les revenus et les dépenses du BSIF pour 2003-2004. Les tableaux 1 à 3 sont conformes aux exigences de présentation du Conseil du Trésor. Les autres tableaux fournissent d'autres renseignements sur les revenus et les paiements réglementaires.

Contexte

Le BSIF recouvre ses coûts à même plusieurs sources. La plupart des coûts liés à l'évaluation des risques, aux interventions (de surveillance), au traitement des demandes d'agrément et à l'établissement des règles sont imputés aux institutions financières et aux régimes de retraite privés.

La répartition du coût des principales activités du BSIF au titre de la surveillance, du traitement des demandes d'agrément et de l'établissement des règles entre les institutions est établie de plusieurs manières. De façon générale, le système est conçu pour répartir les coûts entre les institutions selon le temps approximatif consacré à leur surveillance et à leur réglementation. C'est ainsi que les institutions bien gérées et moins à risque, de même que celles présentant moins de demandes d'agrément, assument une part plus modeste des coûts du BSIF.

Des droits d'utilisation spécifiques s'appliquent à certaines demandes d'agrément. Les institutions à problème sont aussi redevables d'une cotisation additionnelle qui reflète approximativement la valeur des ressources de surveillance supplémentaires que leur situation a nécessitées.

Le BSIF tire également des recettes de la prestation de services à frais recouvrés. Cela comprend les sommes reçues de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au titre de l'aide internationale, les recettes versées par les provinces auxquelles le BSIF assure des services de surveillance aux termes d'un marché, et les recettes provenant d'autres organismes fédéraux auxquels le BSIF fournit un soutien administratif. Depuis 2002-2003, ces recettes comprennent aussi les montants facturés séparément aux grandes banques pour la mise en place de la méthode des cotes internes du Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres.

Les autres coûts liés à l'évaluation des risques et aux interventions, au traitement des demandes d'agrément et à l'établissement des règles sont financés à même les cotisations de base imputées aux institutions et aux régimes de retraite selon diverses formules. En 2003-2004, le BSIF a aussi reçu un crédit parlementaire non récurrent qui a été appliqué à des activités conformes à l'initiative pangouvernementale de modernisation de la fonction de contrôleur.

Depuis 2002-2003, le BSIF a commencé à percevoir des pénalités pour production tardive et erronée auprès des institutions qui soumettent des états, financiers ou non, en retard ou erronées. Ces pénalités, facturées et perçues chaque trimestre, sont déposées au

Trésor. En vertu du règlement pertinent, le BSIF ne peut utiliser le montant de ces pénalités pour réduire le montant qu'il cotise auprès de l'industrie à l'égard de ses frais de fonctionnement.

Le budget du Bureau de l'actuaire en chef provient des droits perçus en contrepartie de services actuariels et de crédits approuvés par le Parlement.

En bout de ligne, le BSIF a recouvré la totalité de ses dépenses de l'exercice 2003-2004, telles que calculées selon les Principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. On trouvera ci-dessous une description comparative des dépenses du BSIF par rapport aux RPP de 2003-2004. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter les États financiers vérifiés qui se trouvent dans notre rapport annuel, à l'adresse suivante :

http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/apropos/rapports/index.asp

Crédits votés

Le tableau ci-après résume les crédits votés du Parlement, ou les ressources, accordés au BSIF. Le BSIF reçoit du Parlement des crédits annuels en vertu de l'article 16 de la Loi sur le BSIF à l'appui de son mandat en ce quia trait au Bureau de l'actuaire en chef. Au cours de l'exercice à l'étude, le BSIF a reçu des crédits parlementaires totalisant 926 000 $ (2003 : 707 000 $), soit des crédits de 712 000 $ pour couvrir les charges reliées à la prestation de services par le Bureau de l'actuaire en chef (2003 : 707 000 $) et des crédits non récurrents de 214 000 $ (2003 : néant) pour la réalisation d'activités conformes à l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur. Il convient de prendre en note que les crédits sont calculés selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée plutôt que selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Cette différence donne lieu à des variations entre l'utilisation des fonds par le BSIF et les crédits votés.

Tableau 1 : Sommaire des crédits votés

Besoins financiers par autorisation (milliers de dollars)				
		2003-2004		
Crédit		Total des dépenses prévues (selon le RPP de 2003-2004)	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
	Bureau du surintendant des institutions financières			
35	Dépenses de fonctionnement	712	926	890
	Total	712	926	890

Dépenses

Le BSIF oeuvre dans deux secteurs d'activité : 1) la réglementation et la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés et 2) la prestation de services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada. Le tableau ci-dessous illustre une comparaison entre les dépenses réelles et les dépenses prévues du BSIF par secteur d'activité.

Les dépenses réelles du secteur d'activité de la réglementation et de la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés ont été supérieures de 3 820 $ aux dépenses prévues en raison de deux facteurs principaux, à savoir les comptes débiteurs et les dépenses de fonctionnement plus élevées.

Les comptes à recevoir en souffrance à la fin de l'exercice étaient plus élevés que prévu, d'où une plus grande utilisation des fonds par le BSIF. Les comptes ont été perçus au cours de l'exercice suivant.

Les dépenses de fonctionnement ont été plus élevées en raison des projets supplémentaires dans le domaine de la technologie de l'information qui s'imposaient pour appuyer la refonte des processus administratifs dont il est question à la section 6 et appuie la priorité ENTRETENIR LES RESSOURCES ET L'INFRASTRUCTURE NÉCESSAIRES À L'APPUI DES ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE ET DE RÉGLEMENTATION. Ces projets ont été approuvés sous réserve de la présentation d'analyses de rentabilisation valides après que le RPP ait été soumis.

Les dépenses réelles du secteur d'activité de la prestation de services actuariels et autres au gouvernement du Canada ont été légèrement inférieures aux dépenses prévues.

Tableau 2 : Comparaison du total des dépenses prévues et des dépenses réelles

2003-2004 – Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité (milliers de dollars)							
Secteur d'activité	Moy. des ETP	Fonction-nement	Immobili-sations	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
(1) Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés							
Dépenses prévues	450	64 671	825	-	65 496	65 496	-
Autorisations		*64 885*	*825*	-	*65 710*	*65 496*	*214*
Dépenses réelles	436	70 099	2 138	-	72 237	68 417	3 820
(2) Prestation de services actuariels et autres au gouvernement du Canada							
Dépenses prévues	27	5 307	-	-	5 307	4 595	712
Autorisations		*5 307*	-	-	*5 307*	*4 595*	*712*
Dépenses réelles	25	3 776	3	-	3 779	3 101	678
Total des dépenses prévues	477	69 978	825	-	70 803	70 091	712
Total des autorisations		*70 192*	*825*	-	*71 017*	*70 091*	*926*
Total des dépenses réelles	461	73 875	2 142	-	76 017	71 518	4 498
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							0
(Total des autorisations)							*0*
(Recettes réelles)							(211)
Coût des services fournis par d'autres ministères							70
(Total des autorisations)							*0*
(Coûts réels)							59
Coût net du programme							782
(Total des autorisations)							*926*
(Dépenses réelles)							4 346

Dépenses historiques

Le tableau ci-dessous présente une comparaison historique des dépenses du BSIF. Étant donné que les recettes sont consignées selon les montants reçus des factures acquittées plutôt que sur les montants vraiment facturés, chaque année, les dépenses réelles du BSIF sont plus élevées que prévu en raison surtout des montants dus à l'égard des comptes à recevoir non perçus.

Tableau 3 : Comparaison historique entre le total des dépenses prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique entre les dépenses prévues et les dépenses réelles, par secteur d'activité (milliers de dollars)					
	2001-2002	2002-2003	2003-2004		
Secteur d'activité	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Total des dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
(1) Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	1 704	8 366	0	214	3 820
(2) Prestation de services actuariels et autres au gouvernement du Canada	917	(857)	712	712	678
Total des dépenses	**2 621**	**7 509**	**712**	**926**	**4 498**

Recettes

Le tableau ci-dessous présente les recettes reçues par le BSIF provenant de sources tant internes qu'externes au gouvernement, par secteur d'activité.

En 2003-2004, le total des recettes du BSIF a été de 71 729 000 $, y compris les recettes non disponibles de 211 millions au titre de la perception des pénalités pour production tardive ou erronée[4]. Les recettes disponibles se composent des cotisations versées par les institutions en fonction de leur actif et des frais payés en contrepartie de certains services en rapport avec les agréments réglementaires. Pour de plus amples détails sur les frais de service, voir à la section 7, Tarification externe.

[4] Conformément aux dispositions de la *Loi sur le BSIF*, le Règlement sur les pénalités pour production tardive et erronée est entré en vigueur le 1er avril 2002. Aux termes de ce règlement, le BSIF impose à chaque trimestre des pénalités aux institutions financières dont les déclarations financières ou non financières comportent des erreurs ou sont produites en retard. Ces pénalités, qui ne sont pas disponibles à être dépensées par le BSIF, sont versées au Trésor. Le BSIF ne peut ni utiliser ces fonds, ni les porter au solde des liquidités disponibles de l'État de la situation financière *(voir le Rapport annuel* - http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/apropos/rapports/index.asp). Par conséquent, les pénalités n'ont pas d'incidence sur les cotisations que le BSIF perçoit auprès de l'industrie pour couvrir ses frais d'exploitation.

Tableau 4 : Recettes disponibles et non disponibles

Recettes par secteur d'activité (milliers de dollars)					
	2001-2002	2002-2003	2003-2004		
	Recettes réelles	Recettes réelles	Recettes prévues	Total des autorisations	Recettes réelles
Recettes disponibles					
(1) Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	60 621	59 826	65 496	65 496	68 417
(2) Prestation de services actuariels et autres au gouvernement du Canada	2 805	2 908	4 595	4 595	3 101
Total partiel	**63 426**	**62 734**	**70 091**	**70 091**	**71 518**
Non prévues	0	0	0	0	0
Total des recettes disponibles	**63 426**	**62 734**	**70 091**	**70 091**	**71 518**
Recettes non disponibles					
(1) Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	0	710	0	0	211
(2) Prestation de services actuariels et autres au gouvernement du Canada	0	0	0	0	0
Total partiel	0	710	0	0	211
Non prévues	0	0	0	0	0
Total des recettes non disponibles	0	710	0	0	211
Total des recettes	**63 426**	**63 444**	**70 091**	**70 091**	**71 729**

Paiements réglementaires

Les cotisations au régime d'avantages des employés sont les seuls paiements réglementaires faits par le BSIF. Le tableau ci-après illustre les paiements réglementaires effectués par le BSIF au cours des trois derniers exercices. Les cotisations au régime d'avantages sont calculées selon un taux fixé par le Secrétariat du Conseil du Trésor. L'information ci-après témoigne de la stabilisation de l'effectif du BSIF.

Tableau 5 : Paiements réglementaires (cotisations au régime d'avantages des employés)

Paiements réglementaires par secteur d'activité (milliers de dollars)					
	2001-2002	2002-2003	2003-2004		
Secteur d'activité	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
(1) Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	8 423	9 900	10 389	10 389	9 479
(2) Prestation de services actuariels et autres au gouvernement du Canada	454	523	563	563	494
Total des paiements réglementaires	8 877	10 423	10 952	10 952	9 973

ANNEXE B – DROITS POUR LES SERVICES

Droits pour les services
(en vigueur le 13 août 2004)
ANNEXE 1

	Colonne 1					Colonne 2
		Dispositions				
Article	Description abrégée des documents et services*	Loi sur les banques	Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt	Loi sur les sociétés d'assurances	Loi sur les associations coopératives de crédit	Droits ($)
1.	Lettres patentes de constitution	22 671	21	22 708	23	32 000
2.	Lettres patentes de prorogation	33 682	31	32 719	s. o.	32 000
3.	Arrêté autorisant une banque étrangère à exercer des activités au Canada	524(1)	s. o.	s. o.	s. o.	32 000
4.	Agrément autorisant une société étrangère à garantir des risques au Canada	s. o.	s. o.	574	s. o.	32 000
5.	Lettres patentes de fusion	228 808	233	251 862	231	16 000
6.	Approbation d'une convention de vente de la totalité ou quasi-totalité des éléments d'actif	236	241	s. o.	s. o.	16 000
7.	Agrément autorisant l'acquisition ou l'augmentation d'un intérêt substantiel	373 875	375	407 927	354	16 000

	Colonne 1					Colonne 2
		Dispositions				
Article	Description abrégée des documents et services*	Loi sur les banques	Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt	Loi sur les sociétés d'assurances	Loi sur les associations coopératives de crédit	Droits ($)
8.	Approbation d'un achat, d'une réassurance ou d'un transfert de polices, d'une vente d'éléments d'actif ou d'une réassurance contre les risques que la société garantit	s. o.	s. o.	254 587.1	s. o.	8 000
9.	Agrément autorisant l'acquisition du contrôle d'une entité ou l'acquisition ou l'augmentation d'un intérêt de groupe financier dans une entité	468(5) 468(6) 930(5) 930(6)	453(5) 453(6)	495(7) 495(8) 554(5) 971(5) 971(6)	390(5) 390(6)	8 000
10.	Agrément autorisant la conservation du contrôle d'une entité ou d'un intérêt de groupe financier dans une entité pour une période de plus de 90 jours	471(4) 522.14(4) 933(3)	456(4)	498(4) 557(4) 974(3)	393(4)	8 000
11.	Autorisation de conserver le contrôle d'une entité ou un intérêt de groupe financier dans une entité pour une période indéterminée	471(5) 933(4)	456(5)	498(5) 974(4)	393(5)	8 000
12.	Agrément autorisant la conservation du contrôle d'une entité ou d'un intérêt de groupe financier dans une entité pour une période indéterminée par suite d'un défaut survenu dans le cadre d'un accord de prêt ou de la réalisation d'une sûreté	472(7) 473(5) 522.15(3) 934(6) 935(4)	457(7) 458(5)	499(7) 500(5) 558(7) 559(5) 975(6) 976(4)	394(7) 395(5)	8 000
13.	Ordonnance autorisant l'augmentation des limites du total des risques financiers	495.2(3)	483.2(3)	528.2(3)	s. o.	8 000
14.	Arrêté soustrayant une banque étrangère à l'application de certaines dispositions de la partie XII de la *Loi sur les banques*	509(1)	s. o.	s. o.	s. o.	8 000

	Colonne 1					Colonne 2
		Dispositions				
Article	Description abrégée des documents et services*	Loi sur les banques	Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt	Loi sur les sociétés d'assurances	Loi sur les associations coopératives de crédit	Droits ($)
15.	Arrêté autorisant une banque étrangère ou une entité liée à une banque étrangère à exercer l'une ou l'autre des activités visées à l'article 522.22 de la *Loi sur les banques*	522.22	s. o.	s. o.	s. o.	8 000
16.	Arrêté de désignation	508	s.o.	s.o.	s.o.	8 000
17.	Autorisation de la libération d'éléments d'actif	599	s.o.	650	s. o.	5 600
18.	Exemption de l'obligation de conserver et de traiter les renseignements et données au Canada	245 (avec, s'il y a lieu, les adaptations prévues à l'article 598) 822	250	268 (avec, s'il y a lieu, les adaptations prévues à l'article 649) 876	242	4 800
19.	Autorisation de grever des biens	419	419	470	383	4 800
20.	Agrément d'un délai pour la prise de mesures visant l'élimination du contrôle d'une entité ou d'un intérêt de groupe financier dans une entité ou pour l'annulation de l'augmentation d'un tel intérêt	471(1) 471(2) 522.14(2) 933(1)	456(1) 456(2)	498(1) 498(2) 557(1) 557(2) 974(1)	393(1) 393(2)	4 800
21.	Accord pour le maintien d'un bureau de représentation d'une banque étrangère	522	s. o.	s. o.	s. o.	4 800
22.	Agrément d'une déclaration de dividendes qui dépassent les bénéfices nets	79(5)	82(5)	83(5)	86(5)	4 000

	Colonne 1					Colonne 2
		Dispositions				
Article	Description abrégée des documents et services*	Loi sur les banques	Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt	Loi sur les sociétés d'assurances	Loi sur les associations coopératives de crédit	Droits ($)
23.	Lettres patentes de dissolution	342 (avec s'il y a lieu, les adaptations prévues à l'article 869) 344	347 349	380 382 570.04 570.06 920 922	326 328	4 000
24.	Approbation du retour de montants virés à des caisses séparées	s. o.	s. o.	453 542.03	s. o.	4 000
25.	Approbation des opérations conclues dans le cadre de la restructuration d'une société de portefeuille, bancaire ou d'assurances, ou d'une entité qu'elle contrôle qui sont exemptées des règles sur les opérations avec apparentés	487(2)*e*)	s. o.	519(2)*f*)	s. o.	4 000
26.	Agrément autorisant une opération avec un apparenté ou approbation d'un arrangement portant sur une telle opération	494(3) 494(4)	482(3) 482(4)	527(3) 527(4)	418(3) 418(3.1)	4 000
27.	Arrêté d'exemption temporaire	973.1	s. o.	s. o.	s.o	4 000
28.	Lettres patentes de fusion ou de prorogation comme société aux termes d'une autre loi fédérale ou d'une loi provinciale ou agrément autorisant une telle prorogation	39.2 689	38(1)	39(1) 726	32(1)	4 000
29.	Approbation d'un achat ou rachat d'actions ou de parts sociales	71 715	74	75 754	79	3 200

	Colonne 1					Colonne 2
		Dispositions				
Article	Description abrégée des documents et services*	Loi sur les banques	Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt	Loi sur les sociétés d'assurances	Loi sur les associations coopératives de crédit	Droits ($)
30.	Agrément d'une résolution extraordinaire portant réduction du capital déclaré	75 718	78	79 757	82	3 200
31.	Autorisation de l'octroi ou l'acquisition de prêts commerciaux ou de l'acquisition du contrôle d'une entité qui détient de tels prêts si la valeur totale des prêts commerciaux dépasse la limite prévue	s. o.	462	504	s. o.	3 200
32.	Approbation ou agrément de règlements administratifs portant changement de la dénomination sociale	217(3) (avec, s'il y a lieu, les adaptations prévues à l'article 802)	222(3)	238(3) 544.1 851(3)	221(2)	3 200
33.	Modification d'un agrément de fonctionnement ou d'un agrément autorisant une société étrangère à garantir des risques au Canada	54 534(6)	58	59 586(1) 657(4)	62	3 200
34.	Approbation d'une émission d'actions ou d'autres titres en contrepartie de biens	65 80 709 723	68 83	69 84 748 762	74 87	3 200
35.	Approbation d'une modification d'un acte constitutif	215 (avec, s'il y a lieu, les adaptations prévues à l'article 802)	220	224 849	219	3 200

	Colonne 1					Colonne 2
		Dispositions				
Article	Description abrégée des documents et services*	Loi sur les banques	Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt	Loi sur les sociétés d'assurances	Loi sur les associations coopératives de crédit	Droits ($)
36.	Prolongation d'un délai pour la prise de mesures visant l'élimination du contrôle d'une entité ou d'un intérêt de groupe financier dans une entité ou pour l'annulation de l'augmentation d'un tel intérêt	471(3) 472(4) 473(4) 522.14(3) 522.15(2) 934(3) 935(3)	456(3) 457(4) 458(4)	498(3) 499(4) 500(4) 557(3) 558(4) 559(4) 974(2) 975(3) 976(3)	393(3) 394(4) 395(4)	3 200
37.	Agrément autorisant l'acquisition ou la cession d'éléments d'actif dépassant 10 % de la valeur totale de l'actif	482 944	470	512 569 987	406	3 200
38.	Exemption de production des états financiers des établissements affiliés	522.27	s. o.	s. o.	s. o.	3 200
39.	Agrément autorisant l'acquisition ou la cession d'éléments d'actif dépassant 5 % de la valeur totale de l'actif auprès d'un apparenté qui n'est pas une institution financière fédérale	495.3	483.3	528.3	s. o.	3 200
40.	Réservation d'une dénomination	43 697	45	45 734	39	800
41.	Approbation de réassurance par un apparenté autre qu'une société ou une société étrangère	s. o.	s. o.	523 597(1)	s. o.	800
42.	Approbation d'un contrat de dépôt ou d'un acte de fiducie pour le maintien d'éléments d'actif au Canada	582	s. o.	611	s. o.	800

* La description abrégée est donnée en vue de faciliter l'utilisation du présent règlement. En cas de divergence, la disposition législative l'emporte sur la description abrégée correspondante.

ANNEXE 2
(article 3)

	Colonne 1	Colonne 2
Article	Services	Droit ($)
1.	Décision écrite établissant un précédent relativement à la qualité des fonds propres	6 400 + TPS
2.	Agrément d'un réassureur provincial	4 000
3.	Interprétation écrite des lois, règlements, lignes directrices ou décisions	4 000 + TPS
4.	Décision écrite n'établissant pas un précédent relativement à la qualité des fonds propres	4 000 + TPS
5.	Approbation d'une modification du ratio actif/fonds propres ou du ratio d'endettement	3 200 + TPS
6.	Approbation de l'émission à la société mère de titres de créance subordonnés	3 200 + TPS
7.	Approbation d'un achat ou rachat de titres autres que des actions	3 200 + TPS
8.	Approbation d'un acte de fiducie en matière de réassurance ou de la modification de celui-ci	800
9.	Approbation d'une lettre de crédit tenant lieu d'éléments d'actif	800
10.	Copie de l'un des documents suivants relatifs à une personne morale (par demande et par personne morale) :	160 pour au plus 20 copies, plus 5 pour chaque copie additionnelle
	a) certificat de confirmation	
	b) copie certifiée conforme des lettres patentes, des documents constitutifs ou de l'acte de fusion	
	c) historique de la personne morale	

Lois et règlements

On trouvera à l'adresse suivante des renseignements complémentaires sur les lois et les règlements administrés par le BSIF ou ayant un impact sur ce dernier :

http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/reglementation/reglements/index.asp

Renseignements

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada
255, rue Albert
16e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

Téléphone : (613) 990-7788
Télécopieur : (613) 990-5591
Site Web : www.osfi-bsif.gc.ca

Publications disponibles

Pour plus de précisions voir le site Web du BSIF à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca.